PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Rapport d'activité 2017

Spécial 10ème anniversaire

10 ANS
Parc naturel régional des Alpilles
Une autre vie s'invente ici

UNION EUROPÉENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

2007 - 2017 : 10 ans d'engagement pour les Alpilles

2017, année symbolique s'il en est puisque le Parc naturel régional des Alpilles fêtait le 10ème anniversaire de sa labellisation intervenue le 1er février 2007 par décret du Premier Ministre d'alors, Dominique DE VILLEPIN, sur rapport du Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly OLIN. Le Parc des Alpilles devenait le 45ème Parc naturel régional et le 5ème de Provence-Alpes-Côte d'Azur après la Camargue, le Luberon, le Verdon et le Queyras.

Cette reconnaissance venait marquer près de 20 ans d'action menée par les hommes et les femmes qui se sont succédés à la destinée des communes depuis la création de l'Union des élus des Alpilles en 1989 puis de l'Agence publique du massif des Alpilles en 1996, et notamment de son Président d'alors, Gérard JOUVE.

Les habitants du territoire gardent encore en mémoire les terribles feux de forêts de la fin des années quatre-vingt. C'est pour préserver le massif de ces calamités que les élus ont décidé de mener une politique volontariste de défense de la forêt contre les incendies dans les Alpilles. De cette initiative va progressivement émerger une véritable identité « Alpilles » et un projet de territoire global pour un développement durable du massif et des communes qui l'entourent, par ailleurs fortement sollicitées par une pression touristique et foncière exponentielle.

C'est en 1999 que le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel VAUZELLE, lançait la première phase de création du Parc naturel régional des Alpilles qui devait aboutir en décembre 2006 par la finalisation de la Charte du Parc, document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Charte qui fait encore aujourd'hui office de boussole, et ce jusqu'en 2022.

Nous avons fêté cet anniversaire tout au long de l'année, au travers de différents événements et manifestations que nous avons voulu proposer en collaboration avec les 16 communes du Parc et l'ensemble de nos partenaires qui nous accompagnent quotidiennement. Au nom du Comité Syndical, je les en remercie chaleureusement. 2017 c'est également les 50 ans de la création des Parcs naturels régionaux par le Général de Gaulle en 1967. C'est avec enthousiasme que le Parc des Alpilles a participé aux célébrations organisées par la Fédération nationale des PNR.

Au-delà de ces festivités, l'action du Parc s'est poursuivie au travers de nombreux dossiers que je vous invite à découvrir au fil des thématiques développées dans ce rapport d'activité : poursuite des actions du LIFE des Alpilles avec le développement de pratique agricoles alternatives, la mise en place de bonnes pratiques forestières, la structuration de l'offre cyclotouristique, le déploiement de la marque Valeurs Parc, etc.

Je tenais ici à remercier et à honorer tout particulièrement l'ensemble des personnes, élus, partenaires, agents du Parc, entrepreneurs, bénévoles, habitants, etc. qui ont contribué, depuis plus de 30 ans, à la concrétisation de ce projet ambitieux de préservation et de valorisation de ce territoire unique de par sa beauté, sa fragilité, son histoire mais aussi de par la qualité des Hommes qui le composent, maillon indispensable à l'existence d'un territoire rural vivant, dynamique et reconnu. Soyons fiers de nos Alpilles et de notre Parc !

Jean MANGION
Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Etienne du Grès

MOTS DES ELUS

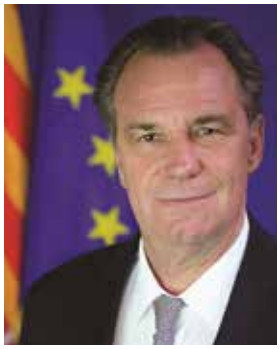

La région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur est un écrin de biodiversité. Ce territoire emblématique, avec ses trois marques monde, Provence, Alpes et Côte d'Azur, compte 25 % de sa superficie en Parcs naturels régionaux. Aujourd'hui, nous en comptons huit sur notre territoire. Je sais que nous pouvons compter sur leur action pour préserver notre patrimoine naturel. Parce qu'ils expérimentent une autre façon de vivre dans les territoires ruraux, en conciliant développement économique, humain et culturel, les Parcs sont des acteurs clés de la lutte contre le changement climatique. Ce sont aussi de véritables lieux d'expérimentation, des lieux de vie où l'on sait innover et progresser, des outils précieux pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le moteur des accords sur le climat, une région exemplaire en matière d'environnement. Telle est mon ambition avec le plan Climat « Une Cop d'avance » que nous avons adopté avec les élus de ma majorité. Le Parc naturel régional des Alpilles est l'un des acteurs incontournables pour y parvenir. Grâce à l'implication de toute l'équipe du Syndicat mixte, aux savoir-faire et compétences de chacun, à la mobilisation des communes et des acteurs locaux, l'action régionale est portée au plus près du territoire, au bénéfice de tous.

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

Chaque année, le rapport d'activité permet d'évaluer la progression des orientations définies, par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, en faveur de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine remarquable.

Acteur prépondérant de la défense des espaces sensibles et membre statutaire du Syndicat mixte dont il favorise le fonctionnement, le Département participe activement à la vie du Parc des Alpilles.

Cet accompagnement s'exprime à travers un large panel d'interventions, toutes motivées par la même volonté de protéger, sécuriser, valoriser et faire vivre ce joyau naturel.
De la défense de la forêt contre les incendie jusqu'aux études naturalistes, en passant par l'Observatoire photographique des paysages, le soutien aux filières agricoles ou encore le programme européen LIFE Alpilles… La politique départementale veille à répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux de l'avenir.

Inutile de lister ici toutes les actions mises en œuvre en 2017, elles sont trop nombreuses et parfaitement détaillées dans le document qui suit. Soulignons, toutefois, les efforts réalisés dans le domaine de l'écotourisme avec le déploiement du cyclotourisme sur le territoire du Parc et de l'agritourisme autour du concept « Buffet paysan » porté par les producteurs installés au sein du Parc.

Au-delà de ces actions phare, l'année 2017 aura été aussi consacrée, pour beaucoup, à préparer l'avenir, à travers l'élaboration d'un plan d'action post Life, dont l'échéance est programmée en 2018, tenant compte de la révision, également annoncée, de la Charte du Parc.

Concertation, partenariat, mise en réseau d'acteurs... Depuis 10 ans, la dynamique collective mise en place nous permet de porter des ambitions fortes, sans cesse renouvelées.

Le Département se félicite du travail accompli.

En 2018, continuons de donner le meilleur service public au Parc naturel régional des Alpilles !

Corinne CHABAUD
Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
Déléguée aux Domaines départementaux et espaces naturels

SOMMAIRE

05 Un territoire, un Parc, une gouvernance concertée

- Bienvenue dans le Parc naturel régional des Alpilles
- Un territoire et des hommes
- Un budget volontaire
- Les délibérations
- Le Parc naturel régional des Alpilles, au coeur d'un réseau

29 La protection et la gestion des patrimoines

- Le LIFE des Alpilles : des oiseaux et des hommes
- Les Alpilles, un patrimoine naturel remarquable et vulnérable
- La gestion durable de la forêt

47 L'aménagement du territoire

- L'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier
- Concilier patrimoine naturel et activités humaines

59 L'accompagnement au développement économique et social

- L'agriculture
- Le tourisme durable
- La transition énergétique et écologique

80 L'accueil, l'éducation et l'information

- L'éducation à l'environnement et au territoire
- Les temps forts
- Information - Communication

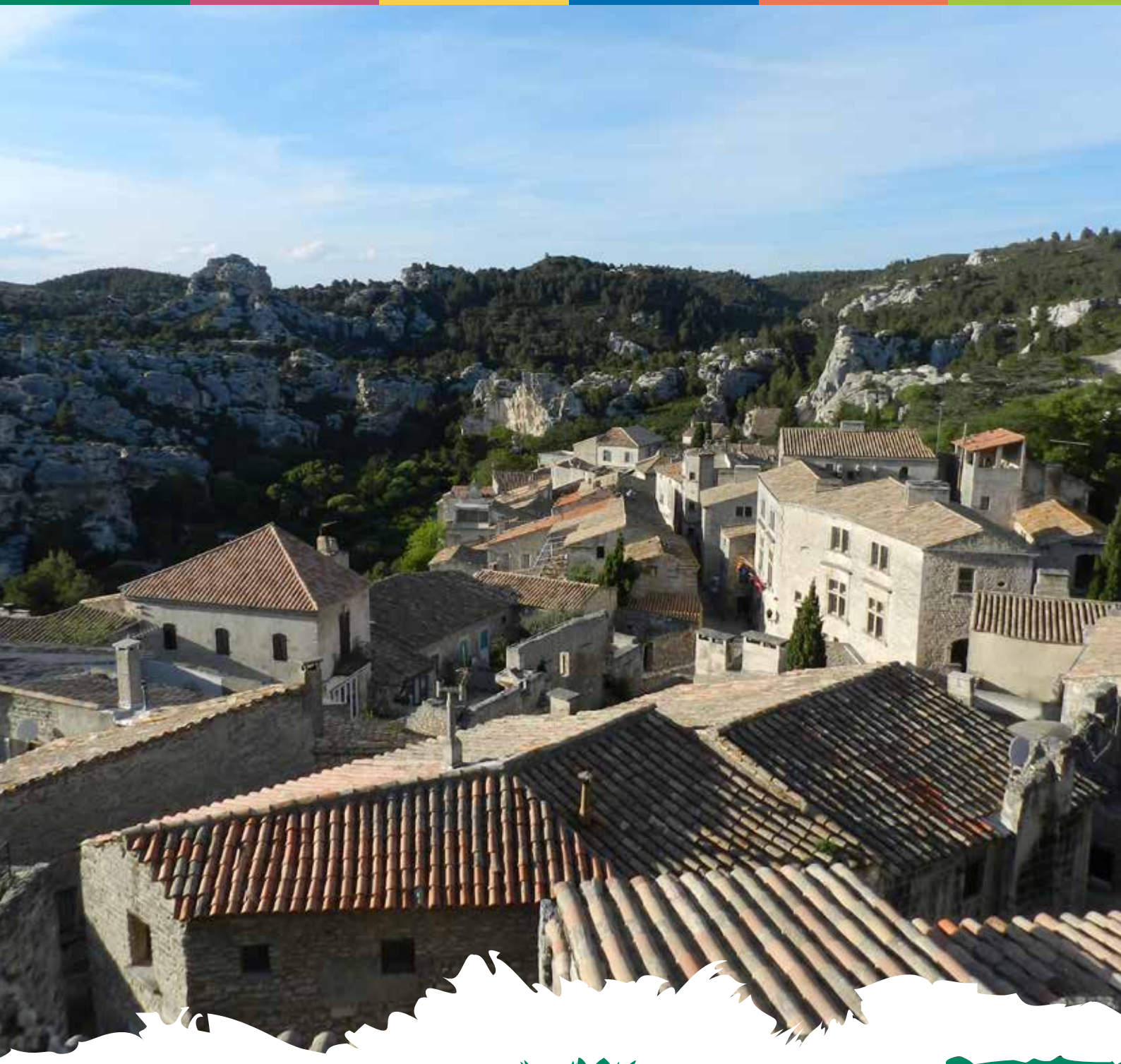

Un territoire, un Parc, une gouvernance concertée

BIENVENUE
DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

5ème Parc naturel régional créé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui en compte aujourd'hui huit, plus un en préfiguration, le Parc naturel régional des Alpilles est le troisième plus petit Parc de France. Petit par sa taille mais grand par sa richesse écologique et patrimoniale, héritage de l'alchimie parfaite entre l'homme et la nature depuis plus de 4 000 ans.
Situé au cœur de la Provence, entre le Rhône et la Durance, entre le Parc de Camargue et celui du Luberon, le Parc des Alpilles est un trésor avec son massif calcaire blanc morcelé par les forces de la nature.

La réputation des Alpilles, n'est plus à faire, Glanum, le château des Baux-de-Provence, l'huile d'olive, le vin, la gastronomie, les villages pittoresques… sont autant de références bien connues des habitants et des nombreux visiteurs, qui nous font l'honneur de venir séjourner dans notre coin de paradis. La qualité de vie, la beauté des paysages, l'abondance écologique, la passion des habitants pour leur culture et leurs traditions sont ici incomparables et c'est pour préserver cette richesse qu'élus, acteurs locaux, habitants et professionnels ont entrepris depuis déjà près de 30 ans un processus concerté de sauvegarde et de valorisation.
C'est ainsi que ce territoire fragile et convoité fait l'objet depuis 2007 d'une attention particulière grâce à son statut de Parc naturel régional.

A retenir !
16 communes
2 villes-portes
50 000 habitants
51 000 hectares

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Le massif des Alpilles a été inscrit par l'État à l'inventaire **des sites remarquables** en 1965. »

UN PEU D'HISTOIRE...

1989
CRÉATION de L'Union des élus des Alpilles
Cette association regroupe 15 communes, dans le but de travailler ensemble sur un projet commun pour l'avenir du territoire.

1996
L'ASSOCIATION ÉVOLUE en Agence publique du massif des Alpilles
(syndicat mixte) qui regroupe les 16 communes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

1999 ---------- 2006
ÉMERGENCE ET CRÉATION du Parc naturel régional en 4 phases :

Novembre 1999 - décembre 2001
Genèse du projet.

Octobre 2001 - novembre 2004
Élaboration du projet de Parc naturel régional des Alpilles.

Novembre 2004 - décembre 2005
Validation de la Charte.

Décembre 2005 - décembre 2006
Phase finale.

2007
1er février 2007 **Création du Parc naturel régional des Alpilles** par décret officiel du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre de l'Environnement pour une durée de 12 ans renouvelable (ou 15 ans depuis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016). La Charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire.

9 octobre 2016 **Inauguration de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles** à Saint-Rémy-de-Provence après 18 mois de travaux.

Carte d'identité du territoire

(Insee 2015)

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Bouches-du-Rhône
Population : 50 000 habitants
Superficie : 51 000 hectares dont 25 000 hectares de terres agricoles
Seul 5 % du territoire concerne les villes, les routes et les industries
Densité : 98 habitants au km²
Plus de 80 % des logements sont des résidences principales - 11,5 % des résidences secondaires
62,8 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale
Plus de 40 % de la population active travaille dans le secteur du commerce et des services, 11% dans l'industrie, 10 % dans l'agriculture
400 km de canaux

Le massif : 30 km de long sur 10 km de large avec un point culminant à 498 mètres (La Tour des Opies).
Plus de 120 espèces animales rares ou à protéger dont 13 espèces d'oiseaux particulièrement emblématiques du fait de leur rareté : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère par exemple.
Plus de 110 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques dont des joyaux archéologiques tels que Glanum, les Caisses de Jean-Jean ou la meunerie romaine de Barbegal.
8 sites Natura 2000 dont 2 sont directement animés par le Parc des Alpilles « Les Alpilles » et 1 co-animé avec le Parc naturel régional de Camargue « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles ».

LES 16 COMMUNES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

(Insee 2013)

Aureille : 1 583 hab. 21,74 km2
Les-Baux-de-Provence : 399 hab. 18,07 km2
Eygalières : 1 769 hab. 33,97 km2
Eyguières : 7 138 hab. 68,75 km2
Fontvieille : 3 732 hab. 40,18 km2
Lamanon : 2 072 hab. 19,19 km2
Mas-Blanc-des-Alpilles : 522 hab. 1,57 km2
Maussane-les-Alpilles : 2 278 hab. 31,59 km2
Mouriès : 3 523 hab. 38,35 km2
Orgon : 3 141 hab. 34,78 km2
Le Paradou : 1 977 hab. 16,15 km2
Saint-Étienne du Grès : 2 481 hab. 29,04 km2
Saint-Rémy-de-Provence : 9 993 hab. 89,09 km2
Sénas : 7 114 hab. 30,61 km2

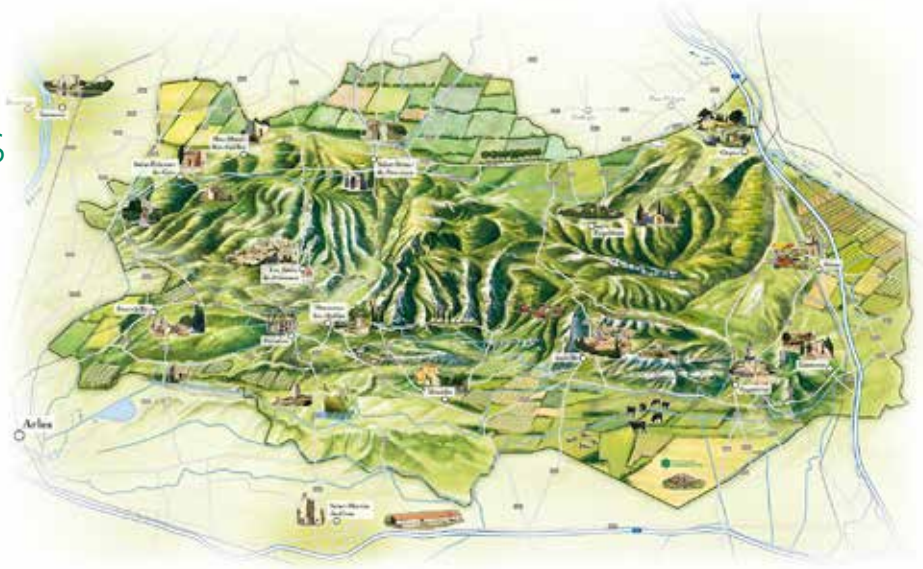

Villes portes dont les territoires sont partiellement dans le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles :
Saint-Martin-de-Crau : 13 891 hab. 214,87 km2
Tarascon : 15 190 hab. 73,97 km2

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DU PARC

- Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Terre de Provence Agglomération
- Autre structure de coopération intercommunale : Pôle d'Équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (depuis avril 2017)

À noter

Prés de 30 % de la superficie du Département des Bouches-du-Rhône est concernée par les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles. Plus de 70 % de la superficie du Pays d'Arles est couverte par les 2 Parcs.

LES MISSIONS
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Un Parc naturel régional n'a pas pour vocation de sanctuariser un territoire, bien au contraire, l'objectif est de l'accompagner dans son évolution suivant le concept de développement durable, c'est-à-dire en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, avec comme fil conducteur la relation Homme-Nature.

Le Parc doit permettre un développement harmonieux du territoire et contribuer à la préservation d'un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse face aux dangers qui le menacent :
- Le risque incendie ;
- La pression démographique ;
- La sur-fréquentation touristique.

Pour cela, la Charte du Parc des Alpilles définit des priorités stratégiques :
- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution ;
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire ;
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte ;
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels ;
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

Afin de répondre à ces objectifs, le Parc des Alpilles et l'ensemble des partenaires associés conduisent de nombreuses actions en faveur :
- Du patrimoine naturel et les activités humaines ;
- De l'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier ;
- De l'agriculture ;
- Du commerce, l'artisanat et les entreprises ;
- Du tourisme ;
- De la connaissance et la vie du territoire ;

Etc.

La gestion d'un Parc naturel régional est assurée par une structure de coopération intercommunale appelé **« Syndicat mixte »**. Établissement public local sans fiscalité propre, il permet à différents types de collectivités (communes, département, région, intercommunalités) de s'associer autour d'un projet commun, ici la mise en œuvre de la Charte du Parc. Ce syndicat mixte comprend également des établissements publics administratifs tels que les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers), en qualité de membres associés.

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux

(Code de l'Environnement) :

1. LA PROTECTION ET LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER ;
2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ;
3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ;
4. L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ;
5. L'EXPÉRIMENTATION, L'INNOVATION.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Le Parc naturel régional des Alpilles ne dispose pas de pouvoir réglementaire. Contrairement aux autres collectivités territoriales, il n'a pas de «compétence» comme la gestion des routes ou des déchets. Il n'a pas de pouvoir de police et ne peut donc pas dresser de contravention. Son action relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire par une politique d'actions innovantes et concertées. »

L'ÉQUIPE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES : UNE INGÉNIERIE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Personnel administratif et chargés de mission mettent en œuvre le programme d'actions annuel élaboré par les élus en concertation avec les partenaires, suivant les objectifs de la Charte. L'équipe du Parc offre un appui technique et administratif et accompagne tous les publics, collectivités et particuliers, dans le montage et le suivi de leurs projets. Nos ingénieurs animent, coordonnent, mettent en œuvre des projets parfois complexes, souvent transversaux, dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la protection et de la gestion de l'environnement mais aussi de l'éducation, de la culture ou de l'économie : une équipe pluridisciplinaire d'experts au service du territoire et de ses habitants.

« VENEZ À NOTRE RENCONTRE, NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE VOUS FAIRE VISITER LA MAISON DU PARC ET DE VOUS PRÉSENTER LA STRUCTURE. »

La Maison du Parc

Le siège administratif du Parc naturel régional des Alpilles est situé à Saint-Rémy-de-Provence dans la Maison de la Cloutière, bastide du 18ème siècle réhabilitée en 2016.

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, la Maison du Parc accueille de nombreux événements tels que des ateliers pour les enfants, des activités dans le jardin pédagogique, des expositions, etc. Elle offre également la possibilité pour le tissu socio-économique du territoire de disposer de salles de réunion ou d'espaces de convivialité pour leurs activités.

Maison du Parc des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
Tél. 04 90 90 44 00 - www.parc-alpilles.fr - Facebook @pnralpilles

DIRECTION

Éric BLOT,
Directeur général des services
Catherine PASCAL-SAUTECOEUR,
Assistante de direction
Laetitia BAUDRY, *Chargée de mission communication*

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Barbara BRAUN,
Chargée de projet tourisme Interparc (poste mutualisé en Interparc)
André COLLURA,
Conseiller en énergie partagé jusqu'au 31 mai 2017 puis **Julien ALTIER** *depuis le 12 juin 2017*
Sylvain DELLA TORRE,
Chargé de mission agriculture durable
Marianne DISPA,
Chargée de mission tourisme et loisirs durables
Laurent FILIPOZZI,
Chargé de mission gestion des ressources, eau, air, énergie, déchets & animateur de pôle
Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN,
Chargée de mission aménagement du territoire, urbanisme et paysage

PÔLE NATURE, PATRIMOINE, ÉDUCATION AU TERRITOIRE

Jonathan BAUDEL,
Chargé de mission défense de la forêt contre les incendies (DFCI) - Gestion durable de la forêt
Romain BLANC,
Chargé de mission connaissance et vie du territoire & animateur de pôle
Virginie BRUNET-CARBONERO,
Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines
Annabelle PIAT,
Chargée de mission Natura 2000
Jean-Michel PIRASTRU,
Chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - Coordination scientifique

LIFE DES ALPILLES

Lisbeth ZECHNER,
Chef de projet LIFE
Florence KURCZ,
Responsable administratif et financier du projet LIFE

PÔLE RESSOURCES COMMUNES

Danielle BOULLARD,
Responsable administratif et financier, animatrice de pôle
Marie-Noële HOFF,
Accueil
Corinne ROLLAND,
Assistante des pôles
Sandrine VALORA,
Assistante comptable

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE EN 2017 :

Elizabeth MARTY,
Assistante comptable du 4 juillet au 3 octobre 2017

LES AGENTS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AUX INCENDIES DE FORÊTS :

Antoine ALBERTOS, Arthur BERNARD, Robin CARLIER, Juliette CHASSAGNAUD, Mathilde CONSOLIN, Félix CORONAT, Laura DALMAZZINI, Léa DARROUZES, Émeline FRESSE, Thomas GALIBERT, Manon HAUTH, Maxime NOUGIER, Aurore PELLE, Emma RENOULT, Virgilia ROUX, Fleur SALHI, Vincent SALAÜN *(chef d'équipe Apsif).*

LE SERVICE CIVIQUE EN 2017 :

Vincent SALAÜN,
du 26 septembre 2016 au 25 mai 2017
Sarah BOGGIO-POLA,
du 10 avril au 9 décembre 2017
Maxime HUCBOURG
du 17 octobre au 16 juin 2018

LES AMBASSADEURS DU LIFE EN 2017 :

Baptiste BESLIER,
à mi-temps du 18 avril au 17 juillet 2017
Pauline ROCHOTTE,
à mi-temps du 18 avril au 17 juillet 2017

ILS ONT EFFECTUÉ UN STAGE AU PARC DES ALPILLES EN 2017 :

Florian ASSENS, *du 3 avril au 28 avril 2017 - Licence Science de vie Université de Besançon*
Tom DEMATOS et Florian CARCHIA, *du 4 au 8 décembre 2017 - 3ème Collège Frédéric Mistral à Arles*
Aline FERRANDIS, *BTS Tourisme 1ère année - Lycée des métiers de Bazeilles*
Baptiste FOLLOT SABATIER, *du 26 juin au 21 juillet 2017 - 1ère année Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune Lycée agricole à Saint-Rémy-de-Provence*
Loryr MASSE *- 2 jours - 3ème Collège Glanum à Saint-Rémy-de-Provence*
Melissa MICOUD, *du 6 au 10 mars 2017 - 3ème Collège René Cassin à Tarascon*
Théo POURCEL, *du 27 février au 3 mars 2017 - 3ème Collège Simone Veil à Châteaurenard*
Rémi SERANGE, *du 10 avril au 30 septembre 2017 - Master 1 Développement des territoires et nouvelle ruralité - Université Clermont Auvergne*
Clément SURUN, *du 3 avril au 15 septembre 2017 - Master 2 Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports - Institut des sciences et des industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech*

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans la poursuite de leur projet professionnel.

UN TERRITOIRE
ET DES HOMMES

Que cela soit dans le processus de création d'un Parc naturel régional ou dans son fonctionnement, la gouvernance d'un Parc accorde une large place à la concertation. Le spectre des missions du Parc est large et la recherche d'équilibre entre ses domaines d'intervention est une priorité constante, avec pour ambition générale d'inscrire le territoire dans un développement durable profitable à l'économie et respectueux de l'environnement.

LA SPÉCIFICITÉ D'UN PARC EST BIEN DE SE POSITIONNER EN ÉLÉMENT DE LIAISON, FAVORISANT L'ÉCHANGE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA CONCILIATION. IL EST UN MODÉRATEUR TERRITORIAL CAPABLE DE FÉDÉRER ET D'ACCOMPAGNER DE NOMBREUX INTERVENANTS D'ORIGINES DIVERSES AUTOUR D'ACTIONS CONCRÈTES, CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DE SA CHARTE. TERRAIN PRIVILÉGIÉ D'EXPÉRIMENTATION, LE PARC OFFRE L'OPPORTUNITÉ D'IMAGINER, DE PROPOSER, DE TESTER DES POLITIQUES INNOVANTES AVEC LA CONTRIBUTION DE NOMBREUX PARTENAIRES PUBLICS, PRIVÉS OU ASSOCIATIFS.

Élus, agriculteurs, entrepreneurs, scientifiques et habitants sont rassemblés autour d'un projet de territoire commun. Par le dialogue et la sensibilisation, ils sont encouragés à progresser dans leurs pratiques et à considérer leur environnement comme un atout majeur.

Le Parc naturel régional des Alpilles profite d'une large représentativité des élus des collectivités territoriales et bénéficie de la collaboration de nombreux experts, comme en témoigne les listes des membres des commissions.

LE COMITÉ SYNDICAL EN 2017 : VOS INTERLOCUTEURS POUR LE PARC

Les Comités et Bureaux Syndicaux sont les instances délibérantes du Parc et réunissent les membres statutaires : les 16 communes, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sont membres associés les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers) et les intercommunalités.

RAPPEL
du processus démocratique

Chacune des 16 communes du Parc est représentée par un élu titulaire ou son suppléant. Chacun des 16 élus des communes dispose de 2 voix. Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est représenté par 3 élus ayant chacun 4 voix, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, par 4 élus ayant 5 voix chacun. Le Président est élu par le Comité syndical et doit obligatoirement être un Maire, un Conseiller Départemental ou un Conseiller Régional. Il est élu pour une durée de 4 ans renouvelable.

LES COMMUNES

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Régis GATTI, Maire d'Aureille	Jean MULNET, Adjoint au Maire d'Aureille
Monique RICARD, Adjointe au Maire d'Eygalières	René FONTÈS, Maire d'Eygalières
Christine VEZILIER, Adjointe au Maire d'Eyguières	Henri PONS, Maire d'Eyguières
Rémy THIEULOY, Adjoint au Maire de Fontvieille	Stéphan CATHALA, Conseiller municipal de Fontvieille
Anne-Flore GRECH, Conseillère municipale de Lamanon	Carole MEIER, Conseillère municipale de Lamanon
Pascale LICARI, Maire du Paradou	Jean-Denis SANTIN, Adjoint au Maire du Paradou
Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence	Michel FENARD, Maire des Baux-de-Provence
Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles	Jean-Louis VILLERMY, Adjoint au Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles
Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles	Michel MOUCADEL, Adjoint au Maire de Maussane-les-Alpilles
Richard FREZE, Conseiller municipal de Mouriès	Marion ACCOLAS, Conseillère municipale de Mouriès
Claudette ZAVAGLI, Adjointe au Maire d'Orgon	Anne-Marie ROBERT, Conseillère municipale d'Orgon
Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès	Claude SANCHEZ, Adjoint au Maire de Saint-Étienne du Grès
Mireille HENRY, Adjointe au Maire de Saint-Martin de Crau	Christian NIOX, Conseiller municipal de Saint-Martin de Crau
Gisèle RAVEZ, Adjointe au Maire de Saint-Rémy-de-Provence	Stéphan GUIGNARD, Conseiller municipal de Saint-Rémy-de-Provence
Bernard CHAREYRE, Conseiller municipal jusqu'au 29/03/2017 puis Michel MONTAGNIER, Adjoint au Maire de Tarascon	Guy LUPERINI, Conseiller municipal jusqu'au 29/03/2017 puis Clotilde MADELEINE, Conseillère municipale de Tarascon
Jean VANWYNSBERGHE, Conseiller municipal de Sénas	Nicolas SADAILLAN, Conseiller municipal de Sénas

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon, Conseiller Départemental	Corinne CHABAUD, Conseillère Départementale
Marie-Pierre CALLET, Conseillère Départementale	Jean-Pierre BOUVET, Conseiller Départemental
Henri PONS, Maire d'Eyguières, Conseiller Départemental	Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental

LE CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Pascale LICARI, Maire du Paradou, Conseillère Régionale	Béatrice ALIPHAT, Conseillère Régionale
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Conseiller Régional, Maire de Verquières	Florence BULTEAU-RAMBAUD, Conseillère Régionale
Nicolas ISNARD, Conseiller Régional, Maire de Salon-de-Provence	Sylvaine DI CARO, Conseillère Régionale
Philippe MAURIZOT jusqu'au 2/3/2017 puis Cyril JUGLARET, Conseiller Régional	Mireille BENEDETTI, Conseillère Régionale

LE BUREAU SYNDICAL

Président : Jean MANGION, Maire de Saint-Étienne du Grès

1er Vice-présidente : Pascale LICARI, Conseillère Régionale, Maire du Paradou

2e Vice-présidente : Marie-Pierre CALLET, Conseillère Départementale

3e Vice-président : Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles

4e Vice-président : Rémy THIEULOY, Adjoint au Maire de Fontvieille

5e Vice-présidente : Christine VEZILIER, Adjointe au Maire d'Eyguières

LES MEMBRES

Gisèle RAVEZ, Adjointe au Maire de Saint-Rémy-de-Provence

Monique RICARD, Adjointe au Maire d'Eygalières

Mireille HENRY, Adjointe au Maire de Saint-Martin de Crau

Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence

Régis GATTI, Maire d'Aureille

Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles

LES COMMISSIONS EN 2017

Les commissions fonctionnelles et thématiques ainsi que le conseil scientifique du Parc naturel régional des Alpilles sont des instances consultatives.

Les commissions fonctionnelles
Ces commissions rassemblent des élus du Comité Syndical et des communes membres. Elles définissent les grandes orientations et préparent les décisions et leur mise en œuvre.

COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Marchés publics	Laurent GESLIN	Jean-Louis VILLERMY, Karine ARNOUX, Bernard CHAREYRE jusqu'au 29/3/2017 puis Michel MONTAGNIER
Finances	Pascale LICARI	Jean-Benoît HUGUES, Laurent GESLIN, Michel CAVIGNAUX
Ressources Humaines	Christine VEZILIER	Henri PONS, Jean-Louis VILLERMY
Maison du Parc	Laurent GESLIN	Jean-Louis VILLERMY, Claude SANCHEZ
Pastoralisme	Michel MOUCADEL	Les élus « Pastoralisme » des 16 communes du Parc
Communication	Claude SANCHEZ	Henri PONS, Corinne CLAESSENS, Marion ACCOLAS, les élus « Communication » des 16 communes du Parc
Marque	Marie-Pierre CALLET	Jean-Benoît HUGUES et des professionnels du territoire concernés par le sujet
Comité territorial de l'eau	Laurent GESLIN	Michel MOUCADEL, Christine VEZILIER, Jacques GUENOT, Guy ROBERT, Rémy THIEULOY, Agnès BRUNET, Catherine BEDOT, Yves DURAND, les acteurs publics et associatifs concernés par le thème

Les représentants du Parc au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :
Jean MANGION, Rémy THIEULOY et Éric BLOT

Les représentants du Parc au sein de l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Jean MANGION, Marie-Pierre CALLET et Laurent GESLIN

LES ÉLUS RÉFÉRENTS EN 2017

Référents « Énergie » : Jean-Louis VILLERMY et Stephan GUIGNARD
Référents « Déchets » : Mireille HENRY
Référents « Eau » : Guy FRUSTIE, Laurent GESLIN, Agnès BRUNET, Yves DURAND et Gisèle RAVEZ
Référents « Forêt » : Anne-Flore GRECH, Laurent GESLIN, Jean-Pierre GACHE et Yves DURAND
Référents « Gestion de la fréquentation » : Monique RICARD, Laurent GESLIN, Yves DURAND, Claude SANCHEZ, Mireille HENRY, Alice ROGGIERO, Lionel FERRER, Bruno MEINI et Jordane MARSOT
Référents LEADER : Jean-Louis VILLERMY, Christine VEZILIER, Laurent GESLIN, Jean-Benoît HUGUES
Suivi du projet LIFE et Natura 2000 : Jean MANGION

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Ces commissions rassemblent élus et socioprofessionnels concernés par chaque thématique. Réunis régulièrement, leurs membres réfléchissent aux orientations de travail, font des propositions et suivent l'évolution des actions.

La commission « Patrimoine naturel et activités humaines »

- Co-présidents : **Laurent GESLIN et Michel MOUCADEL**
- **Jean-Marc LAGARRIGUE**, ONF, Office national des forêts, unité Alpilles-Grand Avignon
- **Olivier MARTINEAU**, CRPF, Centre régional de la propriété forestière
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
- Lieutenant-colonel **Gérald OSTIANTE-DECANIS**, Commandant du groupement Alpilles Camargue, Service départemental d'incendie et de secours
- **Michel ROLAND**, Rassemblement des amis du Parc naturel régional des Alpilles
- **Frédéric SALZE**, ASSEF, Association de sauvegarde de l'environnement et des sites de Fontvieille
- **Sébastien CONAN**, Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- **Manuel PARADAS**, GIC, Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles
- **Jean-Charles GAUDIN**, ONCFS, Office national de la chasse et de la faune sauvage
- **Didier POUJOL**, Comité foin de Crau
- **Marilyne AUBOIRON**, Direction départementale des territoires et de la mer
- **Laurent ISRAELIAN**, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Claude DELAMARE**, CODEP 13 cyclotourisme
- **Serge VIOLAS**, La Draille randonnée pédestre, Saint-Rémy-de-Provence
- **Olivier SALZARD**, Intergénér'action éducation sportive, Arles
- **Thomas KREISER**, Comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône
- **Marc MAURY**, CEN, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Maria BERTILSSON**, LPO Ligue protection des oiseaux PACA
- **Timothée SCHWARTZ**, association A Rocha
- **Daniel BUIS**, association Chemins du patrimoine
- **Caroline MISSOFFE** ou **Anne PONIATOWSKI**, ASL des Alpilles
- **Capitaine Pierre BISONE**, SDIS
- **Marie RENÉE BLANC**, RAPNRA
- **Marie Jeanne DIEU**, ASSEF
- **Marie-Pierre DAILLAN**, GIC des Alpilles
- **Virginie CROQUET**, ONCFS
- **André FAURE**, Comité de Foin de Crau
- **Stéphane JAUBERT**, DDTM 13/Service Environnement
- **Régis LILAMAND**, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Alain POUSSEL**, CODEP 13 cyclotourisme
- **René SÉVERAC**, Les Randonneurs saint-martinois
- **Christian MONTAGNIER**, Aéro-club Nostradamus
- **Cécile PONCHON**, CEN PACA
- **Christophe GIRAUD**, LPO PACA
- **Steven DIXON**, association A Rocha

La commission « Agriculture »

- Co-présidents : **Philippe GINOUX** et **Rémy THIEULOY**
- **Louis ARLOT**, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs 13
- **Alexandre RISSO**, RAPNRA
- **Christophe BAUVINEAU**, Bio de Provence
- **Franck GINOUX**, Confédération paysanne
- **Guillaume ISNARD**, Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône
- **Nicolas SIAS**, FDSEA 13, Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- **Régis LILAMAND**, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Didier POUJOL**, Comité de foin de Crau
- **Serge BANET**, DDTM 13
- **Valérie MARTINEZ**, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Éric SCHEMOUL**, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- **Philippe LAURAIRE / Yoann CHASSAGNE**, SAFER, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- **Jean-Benoît HUGUES / Jean-Pierre LOMBRAGE**, SIOVB, Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la vallée des Baux
- **Anne PONIATOWSKI** ou **Caroline MISSOFFE**, AOC Vallée des Baux
- **Guillaume FABRE**, Cellier Saint Augustin
- **Lionel ESCOFFIER**, Coopérative Prov'Alp
- **Guy du MANOIR**, RAPNRA
- **Jean-Jacques REBUFFAT**, Agribio 13
- **Denis RAVANAS**, Les Vergers de Beauregard à Cavaillon
- **Jean-Marc BERTRAND**, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- **André FAURE**, Comité du Foin de Crau
- **Espoir BOUVIER**, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Philippe SUSINI**, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- **Alain BICHERON**, SIOVB
- **Jean-Claude COT / René GROS**, l'Abeille arlésienne
- **Gisèle RAVEZ**, Adjointe au Maire à Saint-Rémy-de-Provence
- **René TRAMIER**, Maison de la transhumance
- **Sabine DÉBIT**, CERPAM Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
- **Patricia JOLY-BAILLY, CFPPA** de Saint-Rémy-de-Provence ADEAR 13
- **Joël GUITARD**, Terre de liens

La commission «Tourisme et loisirs durables »

- Co-présidents : **Jean MANGION** et **Michelle FERRER**
- **Valérie CARBONNE**, Provence Tourisme
- **Stepanka BARRAL**, Office de tourisme des Baux-de-Provence
- **Marilyne FAUBET**, Bureau d'Information Touristique de Tarascon
- **Sylvie PARET**, Comité Départemental du tourisme équestre
- **Isabelle ACHARD**, Mas de l'Oulivié, Les Baux-de-Provence
- **Patricia CARRIER**, Gîtes de France 13
- **Romain LANIEL**, Syndicat mixte du Pays d'Arles
- **Catherine LEVRAUD**, CPIE, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- **Jean LIN**, Fontvieille Cyclo-club (pour la FFCT)
- **Virginie OLIER**, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
- **René TRAMIE**, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Béatrice CERANI**, Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence
- **Claudette ZAVAGLI**, Adjointe au Maire d'Orgon
- **Christine GARCIN-GOURILLON**, Adjointe déléguée au Tourisme, à la Communication et aux Festivités à Maussane-les-Alpilles
- **Sophie CROQUETTE**, Syndicat mixte du Pays d'Arles
- **Guy du MANOIR**, Rassemblement des amis du PNRA
- **Floriane FREULON**, CCI du Pays d'Arles
- **Grégory GALTIER**, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Sophie ACHARD**, Conseillère municipale déléguée au Tourisme
- **Frédéric BOUVET**, Bureau des Guides Naturalistes
- **Cécile COQUILLAT**, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **Julia FERROTIN**, Bureau d'Information Touristique de Mouriès
- **Magali GOLIARD**, Ligue pour la protection des oiseaux
- **Élisabeth GONZALEZ**, Musée des Alpilles
- **Claude PONS**, Élue à la CCI Pays d'Arles
- **Francesca RACHET**, RAPNRA
- **Mélissa NOEL**, Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée des Baux - Alpilles

La commission « Aménagement du territoire et qualité de vie »

- Co-présidents : **Christine VEZILIER** et **Jacques GUENOT**
- **Bernard BOURGUE**, UNICEM, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- **Aude CARTIER**, Syndicat mixte du Pays d'Arles
- **Hubert CALLIER**, DDTM 13
- **Olivier BLANC**, Architecte des Bâtiments de France, Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- **Jean-Claude PICARD**, RAPNARA
- **Annick BLANC**, Ligue de défense des Alpilles
- **Yannick HERVIOU**, Chef de l'arrondissement territorial d'Arles, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- **Christelle MOUREN**, Directrice de l'aménagement du territoire, Agglopole Provence
- **Benoit FANJEAU**, Directeur adjoint à l'urbanisme, Agglopole Provence
- **Julien COZETTE**, Directeur général des Services, CCVBA
- **Frédéric SALZE**, ASSEF, Association de sauvegarde de l'environnement et des sites de Fontvieille
- **Monsieur FRICKER**, UNPI, Union nationale de la propriété immobilière
- **Valentine DESPLATS**, CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône
- **Sophie DERUAZ**, CAUE
- **Karin VAN MIGOM**, Sous-préfecture d'Arles
- **Patrick DELOUSTAL**, CCI du Pays d'Arles
- **Frédéric MILAN**, Chambres des notaires
- **Régis LILAMAND**, Chambre d'agriculture 13

La commission « Connaissance et vie du territoire »

- Co-présidents : **Michel BONET** et **Claudette ZAVAGLI** jusqu'en juillet 2017 puis Cyril JUGLARET
- **Roland ROUX**, CPIE Rhône-Pays d'Arles
- **Maguelone MARTIN**, association Chemin Faisan
- **Rachel BERET**, association Art de Vivre
- **Virginie OLIER**, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
- **Stéphane DELERCE**, Professeur-relais Éducation nationale
- **Michèle CORSANGE**, Ligue de protection des oiseaux PACA
- **Hyacinthe DE BUYER**, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Marie DE LAROUSIÈRE**, association Parcs et jardins de PACA
- **Bernard TOURNIER**, Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône
- **Christiane DELAGE**, RAPNRA
- **Élisa FARRAND**, Musée Estrine, Saint-Rémy-de-Provence
- **Estelle ROUQUETTE**, PNR de Camargue
- **Fabienne GUERIAUD**, Associations de loisirs de plein air
- **Henri MAQUET**, Association Tapenade, Arles
- **Isabel DE GEA**, Amis de Beauregard, Orgon
- **Jean GUILLOT**, GIC des Alpilles
- **Jean-Claude PAPONNEAU**, Fédération française de la course camarguaise
- **Joël SYLVESTRE**, Festival des Alpilles
- **Nerte DAUTIER**, Alpes de lumière, Forcalquier
- **Patrice GALVAND**, Maison de la chasse et de la nature, Saint-Martin-de-Crau
- Monsieur le Conservateur, Site archéologique de Glanum, Saint-Rémy-de-Provence
- **Rémi VENTURE**, Bibliothèque Roumanille, Saint-Rémy-de-Provence
- Monsieur le Conseiller pédagogique représentant l'Inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Rémy-de-Provence
- Madame la Conseillère pédagogique représentant l'IEN de Saint-Martin-de-Crau
- **Germaine TARROU**, ex conseillère pédagogique
- **Martine MAFFET**, Consultante en EEDD
- **Laurence CARITOUX**, Musée des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence
- **Corinne BORGESE**, Amis de Beauregard, Orgon
- **Claire GAUTIER**, RAPNRA
- **Claude MAURON**, Président de l'Escolo dis Aupiho
- **Frédéric BOUVET**, LPO PACA
- **Delphine RANCE**, Chemin Faisan
- Madame la responsable pédagogique, Site archéologique de Glanum, Saint-Rémy-de-Provence
- **Jean-Pierre MERLAND**, GIC des Alpilles
- **Lydia PASTOR**, association Tapenade
- **Maurice BRIEUGNE**, Chambre d'agriculture 13
- **Jean LIN**, Fontvieille

Le conseil scientifique et technique du Parc

Composé d'éminentes personnalités reconnues au sein de la communauté scientifique, le conseil scientifique du Parc rassemble des spécialistes des domaines de la botanique, de la zoologie, de l'agronomie, de la géographie, des sciences humaines ou encore de l'hydrologie. Il est en charge d'éclairer les décisions du Comité Syndical par des avis, mais également de constituer une force de propositions.

- Président : **Marcel BARBERO**, Faculté des sciences et techniques de Saint-Jérôme à Marseille
- **Paul LAPEYRONIE**, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier
- **Emmanuel COSSON**, Groupe Chiroptères de Provence
- **Marc CHEYLAN**, EPHE Laboratoire de biogéographie et écologie des vertébrés
- **Jean-Claude RICCI**, Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique
- **Benjamin KABOUCHE**, LPO Ligue pour la protection des oiseaux PACA
- **Jacques BLONDEL**, Ornithologue
- **Thierry TATONI**, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale, IMBE
- **Philip ROCHE**, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale, IMBE
- **Evelyne FRANQUET**, Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie
- **Bernard DUMONT**, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
- **Pierre DERIOZ**, Faculté des lettres d'Avignon et des Pays du Vaucluse
- **Bernard PICON**, Laboratoire d'écologie
- **Jean-Louis PAILLET**, Institut de recherche sur l'architecture antique / CNRS
- **Stéphane BELLON**, Institut national de la recherche agronomique
- **Stéphane GUIGNARD**, Énergéticien

Pour mener à bien plus efficacement ses missions, le Parc naturel régional des Alpilles collabore de façon active avec de nombreux organismes partenaires, institutionnels et associatifs.

UN BUDGET VOLONTAIRE

Source : Compte administratif 2017

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'effet levier de l'action des Parcs est manifeste. En moyenne, 1€ versé par une commune adhérente génère 20€ de recette publique*.

* Étude Valeur spécifique de l'action des PNR 2017 - Fédération des PNR de France

Le budget du Syndicat mixte obéit aux règles de la comptabilité publique locale. Notamment, il doit être voté en équilibre dans chacune des sections, fonctionnement et investissement.

Ses recettes sont constituées uniquement de participations, dotations et subventions (le Parc ne levant pas l'impôt). On parle d'établissement local sans fiscalité propre. Un syndicat mixte est financé par les cotisations de ses membres adhérents (Région, Département et Communes) et de dotations de l'État permettant de financer le fonctionnement général de la structure (charges générales, ingénierie territoriale,…), ainsi que des subventions (participations) pour réaliser son programme d'actions.

Pour réaliser ses missions, le Parc doit donc obtenir préalablement des financements appropriés, qu'il va chercher auprès de financeurs et partenaires en fonction de la nature du projet.

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur est le principal financeur du Parc naturel régional. Une stratégie de diversification des recettes est développée depuis de nombreuses années par le Parc, qui a acquis un savoir-faire particulier, notamment vis-à-vis des fonds européens (programmes spécifiques type LIFE, FEDER, FEADER, appels à projets ouverts par la Région qui est autorité de gestion de fonds européens).

Le Parc permet un effet levier considérable par rapport au financement apporté par le territoire, la plupart des projets mis en œuvre étant financés à 80 % minimum par des partenaires supra-communaux.

Enfin, comme tout budget annuel, il reflète une situation à un temps donné et n'illustre pas forcément la totalité des financements obtenus par le Parc, mais ceux qui sont mobilisés au cours de l'exercice. Pour l'exercice 2017, il peut être souligné le deuxième versement de l'Europe pour le programme LIFE.

De même, il est très rare de trouver sur un même exercice les dépenses et les recettes correspondantes pour une action définie. Le principe de la subvention (paiement au service fait) impose que le Parc fasse préalablement la dépense avant de percevoir l'intégralité de la recette correspondante, ce qui peut parfois prendre une ou deux années notamment en section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, constituées principalement de charges à caractère général (charge de structure et programme d'actions) et de charge de personnel ont représenté en 2017 un montant arrondi de 1 852 200 €. Les recettes arrondies à 2 572 000 € génèrent un excédent de fonctionnement de 719 800 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT EN €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT EN €
Charges de structure	209 000	Atténuations de charges	14 800
Programme d'actions	502 000	Produits de service	13 800
Charges de personnel et frais assimilés	1 060 000	Dotations, subventions et participations	2 540 000
Autres charges de gestion courante	44 000	Report de l'exercice 2015	1 600
Charges financières	18 000		1 800
Charges exceptionnelles	1 200		
Amortissements	18 000		
Réalisation de l'exercice	1 852 200		2 572 000
Report de l'exercice 2016	0		547 837
TOTAL (réalisations et reports)	**1 852 200**	**TOTAL (réalisations et reports)**	**3 119 837**

*Montant imputé sur l'exercice 2017

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

ZOOM SUR LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS : 1 060 000 €

Les charges de personnel ont concerné :
- 21 postes (permanents et missions de longue durée)
- 15 agents saisonniers APSIF

ZOOM SUR LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 711 000 €

Les charges à caractère général comprennent :
- Une part relative aux charges de structure, pour un montant de 209 000 €
- Une part relative à la mise en œuvre du programme d'actions, pour un montant de 502 000 €, soit 71 % de l'ensemble des dépenses à caractère général.

ZOOM SUR LES CHARGES D'ACTIONS : 502 000 €

Le programme d'actions a concerné :
- Le développement territorial durable : 92 300 €
- La biodiversité et les espaces naturels : 15 900 €
- Le faire savoir, la transmission et le partage : 130 000 €
- Le programme LIFE : 263 800 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES

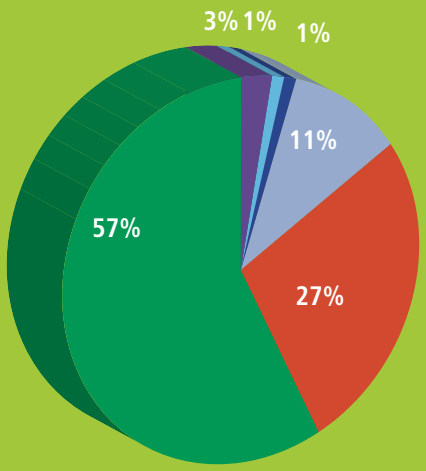

- Charges de structure **11%**
- Programme d'actions **27%**
- Charges de personnel et frais assimilés **57%**
- Autres charges de gestion courante **2%**
- Charges financières **1%**
- Amortissements **1%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : COTISATIONS ET PARTICIPATIONS

FINANCEURS	COTISATIONS fonctionnement général) en €	PARTICIPATIONS* (Programme d'actions) en €	TOTAL en €
Europe	0	716 400	716 400
État	0	162 500	162 500
Région	713 400	357 000	1 070 400
Département	303 800	15 700	319 500
Communes membres	175 400	51 600	227 000
Autres organismes	0	44 200	44 200
TOTAL	**1 192 600**	**1 347 400**	**2 540 000**

*Montant de dotations et subventions perçues en 2017

L'État apporte chaque année une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € consacrée à la réalisation d'actions correspondant aux priorités thématiques définies par le Ministère : paysage, aménagement du territoire, urbanisme durable, biodiversité, etc.

COTISATIONS (FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL)

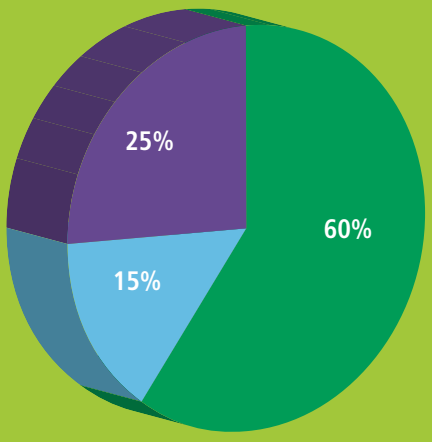

- Région **60%**
- Département **25%**
- Communes membres **15%**

PARTICIPATIONS (PROGRAMME D'ACTIONS)

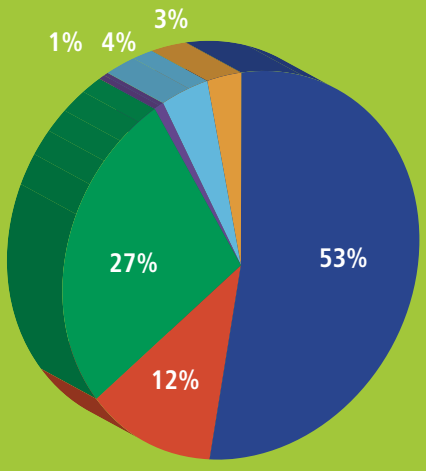

- Europe **53%**
- Etat **12%**
- Région **27%**
- Département **1%**
- Communes membres **4%**
- Autres organismes **3%**

COTISATIONS ET PARTICIPATIONS

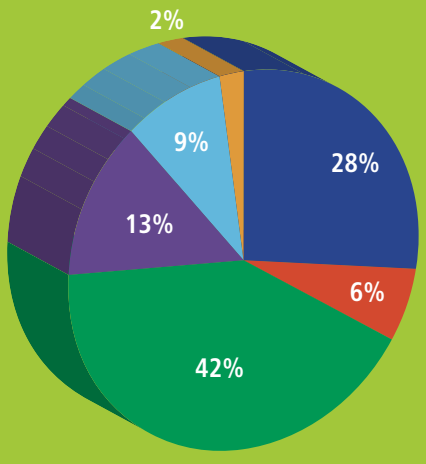

- Europe **28%**
- Etat **6%**
- Région **42%**
- Département **13%**
- Communes membres **9%**
- Autres organismes **2%**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT EN €
Travaux Maison du Parc	581 500
Aménagements Maison du Parc	22 500
PIDAF (Protection de la forêt contre les incendies)	121 000
LIFE (Aménagement et équipement en espace naturel)	65 000
Remboursement d'emprunts	202 000
Immobilisations reçues en affectation	1 000
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	**993 000**
Pour mémoire, solde d'exécution reporté 2016	9 800

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

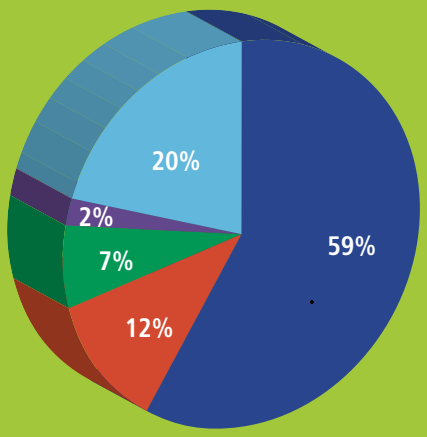

- Travaux Maison du Parc **59%**
- PIDAF **12%**
- LIFE **7%**
- Aménagement Maison du Parc **2%**
- Remboursement d'emprunts **20%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT*	MONTANT EN €
Région pour la Maison du Parc	267 000
Département pour la Maison du Parc	472 000
Communes pour la Maison du Parc (emprunt)	12 000
Direction Régionale des Affaires Culturelles (État) pour la Maison du Parc	10 400
Autres pour la Maison du Parc	8 100
TOTAL Maison du Parc	**769 500**
PIDAF - Europe	44 100
PIDAF - Région	15 000
PIDAF - Communes	40 500
PIDAF - Métropole	9 100
TOTAL PIDAF	**108 700**
ETAT - Fond de compensation de la TVA	**168 700**
LIFE - Région	**36 000**
Excédent de fonctionnement capitalisé	**200 500**
Emprunts et dettes assimilés	**800**
TOTAL	**1 283 400**

Montant perçu en 2017

RECETTES D'INVESTISSEMENT

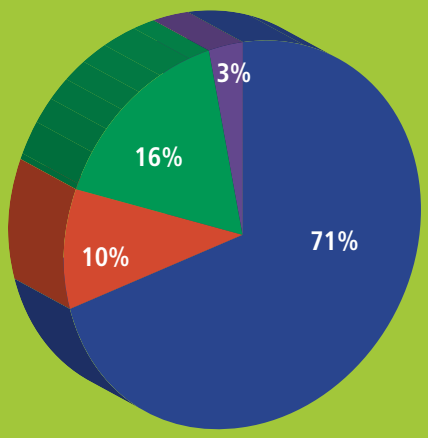

- TOTAL Maison du Parc **71%**
- TOTAL PIDAF **10%**
- Etat **16%**
- LIFE - Région **3%**

La dépense la plus importante en section d'investissement correspond aux travaux de construction de la Maison du Parc. Viennent ensuite les dépenses liées au PIDAF, Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier dont l'objectif est d'établir une stratégie de prévention des incendies efficace en réalisant un grand nombre d'aménagements (débroussaillement, citernes, pistes, etc.) au sein du massif des Alpilles.

Autre dépense à noter, celle liée au projet LIFE des Alpilles pour les travaux de restauration des haies et d'aménagement de garennes et de cages de pré-lâcher pour le renforcement des populations naturelles de lapins et de perdrix rouges.
Les recettes principales concernent les subventions de la Région et du Département pour les travaux de la Maison du Parc.

LES DÉLIBÉRATIONS 2017

DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL : 122 DÉLIBÉRATIONS

DATE	BUREAU / COMITÉ SYNDICAL	NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS

19 janvier 2017 — Comité — 25

- Aménagement du territoire : avis du Parc sur le SCOT du Pays d'Arles
- Demande de subvention : Organisation du « Mois des Parcs 2017 »
- Demande de subvention : Aménagement de sites naturels à fréquentation : Communes de Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence, et Lamanon
- Demande de subvention : Élaboration du plan de gestion en faveur des chauves-souris (APPB d'Orgon)
- Demande de subvention : inventaire des habitats naturels du Parc
- Demande de subvention : Programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- Demande de subvention : Portage de la mission mutualisée sur le tourisme durable
- Programmation PIDAF 2017 : programme des travaux
- Programmation PIDAF 2017 : plan de financement prévisionnel
- Programme FORSAP 2017 : adoption du programme prévisionnel
- Opération « Jeunes en forêt » pour la saison estivale 2017 : demande de subvention auprès de la Région
- Stratégie communale de débroussaillement : présentation de la démarche d'accompagnement du Parc
- Actualisation du PIDAF et élaboration du plan de développement du massif
- LIFE - Action C3 - mise en place de pratiques agricoles alternatives : approbation de la convention cadre
- LIFE - Action C7 – mise en place de bonnes pratiques pour les propriétaires forestiers : approbation de la convention cadre
- LIFE - Demande de subvention 2017à la DREAL pour la mise en œuvre du programme
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Petit Roman à Maussane-les-Alpilles
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque aux chambres d'hôtes de la Coste Haute à Saint-Martin-de-Crau
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Mas de la scierie au Paradou
- Positionnement du Parc sur la responsabilité des aménagements dont il assure la maîtrise d'ouvrage : responsabilité civile et fond d'entretien
- Réalisation du guide « Petit Crapahut - Balade en vélo dans les Alpilles » : adoption de la convention cadre
- Avenant au marché passé avec l'INRAP pour la réalisation des fouilles sur la Maison du Parc : prolongation du délai
- Ressources Humaines : ouverture d'un poste à temps complet de technicien principal 2ème classe pour la mission « Agriculture »
- Ressources Humaines : création d'un emploi de titulaire pour la chargée de mission « Natura 2000 », suite à sa réussite au concours de technicien
- Décision Modificative n° 1

10 février 2017 — Bureau — 2

- Avis du Parc sur le PLU après arrêt de Tarascon
- Avis du Parc sur le PLU après arrêt de Fontvieille

20 février 2017 — Comité — 4

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2017
- LIFE des Alpilles : Action C8 – Aménagements des sentiers : approbation des conventions cadres
- Demande de subvention : Programme de premier équipement pour la Maison du Parc
- Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent pour la mission « communication»

1er mars 2017 — Bureau — 3

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux PIDAF 2016
- Attribution du marché « Réalisation de plans de désherbage alternatifs dans les communes du territoire du Parc naturel régional des Alpilles »
- Travaux de la Maison du Parc : mémoire de réclamation de l'entreprise MOUYSSET sur Décompte Général Définitif

9 mars 2017 | Comité | 8

- Modification à l'ordre du jour
- Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2017
- Mission de préfiguration pour la définition du programme pastoral des Alpilles : modification du dossier de demande de subvention
- Complément du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'Ilon
- Déploiement des énergies renouvelables dans le Parc naturel régional des Alpilles Action sur la filière photovoltaïque
- Élaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial
- Signature du Contrat de ruralité
- Constitution d'un groupement des Parcs et des projets de Parcs de la Région PACA pour l'achat de fournitures

21 avril 2017 | Bureau | 2

- Projet de création d'une hélisurface sur le Domaine de Lauzières, Commune de Mouriès
- Avis du Parc sur le PLU avant arrêt de Paradou

3 mai 2017 | Comité | 19

- Avis du Parc sur le SCOT du Pays d'Arles après arrêt
- Transition énergétique : opération de distribution gratuite d'ampoules LED dans le cadre de certificats d'économie d'énergie : approbation de la convention et engagement de la démarche.
- Action mutualisée Interparcs tourisme 2017/2020 : approbation de la convention triennale, du plan de financement et de la demande de subvention, portage du projet par le Parc
- Projet Interparcs tourisme durable 2015/2017 : modification de la convention
- Réalisation d'une carte de randonnée pédestre
- Mise en œuvre du projet LEADER de développement des pratiques agro écologiques sur les territoires du Parc des Alpilles et du Parc de Camargue : validation du plan de financement et approbation de la convention de partenariat entre les deux parcs
- Mise à jour de l'atlas opérationnel DFCI des Alpilles
- Mise à jour de l'atlas opérationnel DFCI des Alpilles
- Déploiement de la marque sur le territoire : adoption du dispositif, fixation des cotisations annuelles et des coûts d'audits des marqués
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Château de Roussan à Saint Rémy de Provence
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque à la Maison de Line à Saint Rémy de Provence
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Mas derrière Château aux Baux de Provence
- Animation Natura 2000 : renouvellement de la convention d'animation pour les sites Alpilles sur la période 2018/2021, candidature du Parc auprès de l'État pour poursuivre la mission, adoption du plan de financement triennal et sollicitation des financements nationaux et européens
- Mise en œuvre de l'action de suivi faunistique du Marais des Baux : action du contrat de nappe de la Crau, financée par l'Agence de l'eau et le Département des Bouches du Rhône
- Communication 10 ans du Parc : lancement du concours photo et informations relatives aux événements à court terme organisés pour les 10 ans du Parc
- Remplacement d'un élu référent au LEADER
- Modification de la régie de recettes
- Mise à disposition des salles d'exposition et de la salle dite « des associations » de la Maison du Parc : approbation des conventions
- Don d'un véhicule Duster 4x4 : autorisations administratives

28 juin 2017 | Bureau | 2

- Attribution du marché mission d'animation du PIDAF Alpilles 2015 - Éclaircie DFCI du Mont Gaussier sur la Commune de St Rémy de Provence
- Attribution du marché « Comment adapter les politiques de l'habitat et du logement aux besoins des habitants des Alpilles. Pour une meilleure utilisation du foncier.»

28 juin 2017 | Comité | 20

- Modification de l'ordre du jour
- Éducation à Environnement et au Territoire : Budget supplémentaire pour la rentrée scolaire 2017-2018
- Éducation à Environnement et au Territoire : Refonte de l'action éducative du Parc naturel régional des Alpilles
- Projet d'aménagement routier de la RD 99 (Tarascon/Plan d'Orgon)
- Panneaux de signalisation autoroutière : actualité du projet
- Communication Interparc sur la pollution lumineuse : édition d'une brochure
- Contrat de nappe de la Crau : action de recherche de la provenance de l'eau des laurons
- Élaboration de la charte forestière du territoire et du plan d'approvisionnement territorial : regroupement des démarches et modification du projet
- Animation Natura 2000 2018/2021 : actualisation du plan de financement
- Économie : Approbation de la convention de partenariat entre la CCI du Pays d'Arles et le Parc
- Approbation du compte de gestion 2016
- Adoption du compte administratif 2016
- Affectation du résultat
- Vote du budget supplémentaire 2017

28 juin 2017 (SUITE)	Comité	20

- Délégation au Président pour la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte
- Création d'un emploi LEADER agro-écologie
- Constitution d'un groupement des Parcs et des projets de Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'achat de fournitures : modification de la convention
- Avenant de passation au marché SARL Bresson-Schindlbeck - Maison du Parc
- Approbation de la convention financière du contrat de ruralité
- Mission de cartographie des espaces agricoles du Parc : méthodologie et test

4 septembre 2017	Bureau	1

- Avis du Parc sur le PLU après arrêt de Paradou

29 septembre 2017	Comité	11

- Actualisation des cahiers des charges « Hébergement / Restauration » et « Sites de découvertes et leurs visites libres ou guidées » pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc »
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Musée des Alpilles
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque aux sentiers de l'Abondance
- Marque « Valeurs Parc » : Attribution de la marque au Hameau des Baux
- Tourisme durable : Convention de participation au réseau d'informations touristiques APIDAE
- Agriculture durable : Contribution au projet européen porté par Bio de Provence « Intégrer des animaux en cultures pérennes »
- Demande de subvention à l'État (DREAL) pour le projet « Valorisation du maillage de haies »
- Action mutualisée Interparcs tourisme 2017/2020 : prolongation du poste à temps complet de « chargée de projet Interparcs Tourisme »
- Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- Indemnité de conseil et de confection du budget au comptable public 2017
- Prise en charge des frais de mission pour l'événement des 50 ans des Parcs à Paris

16 octobre 2017	Bureau	2

- Attribution du marché public de travaux issus du LIFE Action C7
- Attribution du marché public de travaux issus du programme PIDAF 2016 - Génie Civil et Forestier

27 novembre 2017	Bureau	3

- Attribution du marché public de travaux ou de restauration de haies du LIFE Action C5
- Vautour percnoptère : demande de subvention auprès de l'Agence française pour la biodiversité pour le financement du projet Interparc
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : demande de subvention pour aménagements de sites écotouristiques et réalisation de la carte touristique

11 décembre 2017	Bureau	2

- Attribution du marché location longue durée des véhicules
- Avis du Parc sur deux modifications du PLU de Sénas

19 décembre 2017	Comité	18

- Étude sur la structuration de l'offre de cyclotourisme dans les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles : présentation, partage et validation des livrables
- Approbation de la charte d'engagement contrat de destination « Les Art's de Vivre en Provence »
- Marque « Valeurs Parc » : attribution de la marque à l'hôtel sous les figuiers à Saint Rémy de Provence
- Marque « Valeurs Parc » : attribution de la marque aux chambres et restaurant Le Vieux Four à Mouriès
- Marque « Valeurs Parc » : attribution de la marque à l'hôtel-restaurant Le Mas d'Aigret aux Baux de Provence
- Marque « Valeurs Parc » : attribution de la marque aux chambres et table d'hôtes Le Mas du Bout' à Eygalières
- Marque « Valeurs Parc » : attribution de la marque aux gîtes Les Acanthes à Saint Rémy de Provence
- Agriculture : Inscription du Leader agro-écologie dans le contrat de Delta Camargue
- Gestion de l'eau : Approbation de la motion de soutien à l'Agence de l'Eau
- LIFE des Alpilles : Approbation de la convention de partenariat pour la « Plantation d'arbres et d'arbustes » - Action C6
- Contribution de l'État au financement du Parc : demande de subvention 2018
- Cotisations statutaires : sollicitation auprès de la Région et du Département
- Ouverture de crédits d'investissement pour l'année 2018
- Règlement des frais occasionnés par les déplacements étant dus aux collaborateurs occasionnels du service public
- Facturation des interventions des agents auprès d'organismes extérieurs
- Ouverture de postes : transformation des postes de chargés de mission
- Décision Modificative n° 1
- Modification de l'ordre du jour

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

AU CŒUR D'UN RÉSEAU

Le Parc naturel régional des Alpilles fait partie de plusieurs grands réseaux d'organismes chargés de la gestion des espaces naturels protégés. Ce système déployé à toutes les échelles de la gouvernance territoriale est composé de structures interconnectées qui œuvrent au renforcement de leurs liens pour optimiser les politiques publiques environnementales.

En 2017, le Parc naturel régional des Alpilles a contribué à l'inscription dans le maillage territorial du Réseau régional des Parcs naturels régionaux par le renforcement de son rôle d'interlocuteur privilégié. A l'heure de l'entrée en fonctionnement de l'Agence Française pour la Biodiversité et de leurs émanations régionales, mais aussi dans un contexte d'accélération de la réforme territoriale et de la progression de la Métropole, la représentation des Parcs à l'échelon régional s'avère appropriée et arrive à point nommé.

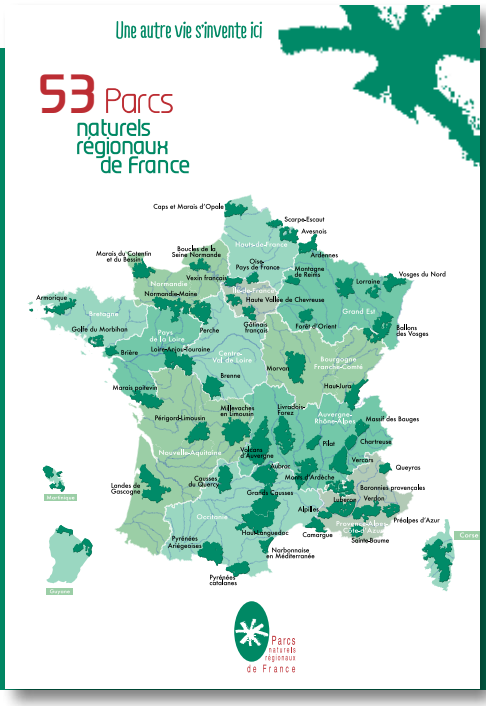

UN RÉSEAU NATIONAL RECONNU

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU DE 53 PARCS (51 MÉTROPOLITAINS), ANIMÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, ASSOCIATION LOI 1901 CRÉÉE EN 1971. LA FÉDÉRATION MET EN ŒUVRE DE NOMBREUX TRAVAUX EN COOPÉRATION AVEC LES PARCS ET CONTRIBUE AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

En 2017, le Parc des Alpilles a participé aux événements organisés à l'occasion du cinquantième anniversaire des Parcs naturels régionaux créés par le Général de Gaulle le 1er mars 1967.
Parmi les initiatives de la fédération des Parcs naturel régionaux, le Parcs des Alpilles a contribué à :

- La publication d'un beau livre sur la géographie au travers des Parcs naturels régionaux avec les éditions Plumes de carotte.
- La publication d'un hors série du magazine « Partir en France » consacré aux Parcs naturels régionaux distribué en kiosque tout l'été 2017.
- La publication d'un numéro spécial de la revue des Parcs naturels régionaux daté et écrit dans 50 ans, en 2067 !
- La rédaction d'une note d'orientation « Demain les Parcs ».
- La rédaction d'un manifeste « Homme-Nature » pour des relations apaisées entre les sociétés humaines et la nature (CF. Page 91).
- La publication d'une étude sur la valeur spécifique des Parcs à retrouver sur www.parcs-naturels-regionaux.fr.
- La participation au salon « Destination Parcs » à Paris Bercy du 12 au 15 octobre 2017 (Cf. Page 88)
- La présence du Président, Jean MANGION, lors de la cérémonie officielle au Conseil Régional d'Île de France en présence du Ministre de la Transition écologique, Nicolas HULOT le 12 octobre 2017 (CF. Page 88)

LES **53 parcs** NATURELS RÉGIONAUX REPRÉSENTENT PLUS DE 4400 COMMUNES

4 millions D'HABITANTS ET 8,8 MILLIONS D'HECTARES

soit 15% DU TERRITOIRE FRANÇAIS, RÉPARTIS DANS 12 RÉGIONS ET 3 COLLECTIVITÉS

PLUS DE **2200** AGENTS Y TRAVAILLENT

A noter en 2017, la labellisation par décret du Premier Ministre, Édouard PHILIPPE du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, 52ème Parc naturel régional, le 20 décembre 2017. Cette concrétisation vient renforcer le réseau des Parcs naturels régionaux de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur qui compte aujourd'hui 8 Parcs et 1 en préfiguration (le Mont-Ventoux).

LES PARCS DE LA RÉGION SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR À PARIS POUR LES 50 ANS DES PNR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU DES PNR DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DANS LE LUBERON

2017 : LES PARCS RÉGIONAUX CONSOLIDENT LEUR RÉSEAU

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES FAIT PARTIE DE L'ASSOCIATION « RÉSEAU DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR » CRÉÉE EN 2015 QUI RASSEMBLE LES 8 PARCS DE LA RÉGION ET LE SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU MONT-VENTOUX SOIT PLUS DE 250 AGENTS.

Cette structure permet aux Parcs, de parler d'une seule et même voix, de valoriser leurs actions au niveau régional et de faciliter le développement des projets communs menés en Interparc.
Le réseau s'est réuni :

- En Assemblée Générale le 16 mai 2017 à Apt (Luberon) ;
- En Conseil d'Administration le 31 août 2017 à Ceillac (Queyras) et le 1er décembre 2017 à Marseille.

En 2017, le réseau s'est attaché à structurer son mode de fonctionnement. D'une part, techniquement avec la consolidation et la coordination des groupes de travail « Interparc », la nomination d'un élu et d'un directeur référent pour chaque groupe et la formalisation des échanges transversaux. Le réseau des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plusieurs groupes de travail très actifs, dans différents domaines. Ces groupes se rencontrent régulièrement et produisent de nombreux projets mutualisés. Tous ont pour objectifs le partage des expériences et savoir-faire, l'émergence d'actions innovantes, la mutualisation des moyens à travers des projets qui dépassent la limite de chaque territoire et la mise en lumière des valeurs que portent tous les Parcs. L'objectif du réseau est de poursuivre la recherche de mutualisation, encouragée par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un contexte budgétaire resserré. En 2017, un cabinet d'étude a été mandaté pour une mission d'accompagnement à la mutualisation pour identifier les marges de progression, en particulier concernant la constitution d'un Système d'Information Territorial à l'échelle régionale. Aujourd'hui seuls 4 Parcs disposent de personnel et de matériel dédiés. L'objectif est d'organiser, sur la base de l'existant, un service mutualisé pouvant répondre aux besoins de tous les Parcs de la région.

LES GROUPES DE TRAVAIL INTERPARC :

- **Agriculture :** publication du livre « Savoirs écologiques paysans ».
- **Éducation à l'environnement et au territoire.**
- **Tourisme :** qualification des professionnels du tourisme, identification de filières écotouristiques à développer : tourisme ornithologique, agritourisme, itinérance, astrotourisme, validation d'une stratégie « Tourisme durable » à l'échelle du réseau, poursuite de la mission mutualisée avec le renouvellement de la convention avec la Région (voir infra).
- **Transition écologique :** pollution lumineuse.
- **Système d'information territorial :** réflexion sur la création d'un service SIT mutualisé à l'échelle régionale, travail sur le nouveau site internet régional du SIT : 160 000 connexions par an.
- **www.cheminsdesparcs.fr :** communication, traduction du site, enrichissement par l'offre de services, adaptation pour application smartphone. A noter en 2017, l'obtention d'un mécénat de GRTgaz pour financer la traduction du site internet en anglais.
- **Communication :** préparation du salon « Destination Parcs » à Paris, mutualisation des dépenses.
- **Chartes :** préparation des phases de révisions de Chartes à venir (Alpilles, Verdon, Queyras, Luberon), mutualisation des dépenses.

Les actions menées en Interparc sont identifiées par le tampon « Action du réseau Parcs naturels régionaux » tout au long de ce rapport.

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Zoom sur

le livre « Vers l'agroécologie, paroles de paysans »

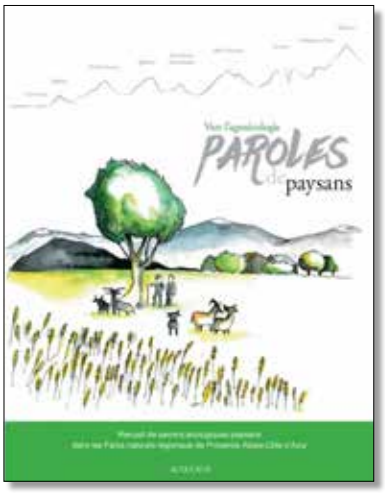

Réalisé en Interparc, ce livre est un recueil de savoirs et d'observations des pratiques effectives des paysans sur les territoires des Parcs, issus ou non d'une transmission d'expérience ou d'apprentissage, spécifiques à un terroir. Il permet de montrer la diversité des pratiques et des cultures qui jalonnent l'ensemble des espaces ruraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis le littoral jusqu'aux Alpes. Le livre a été présenté officiellement au Salon de l'agriculture de Paris en mars 2017 puis au Salon des agricultures de Provence en juin. L'ouvrage est à la disposition au prix de 32€ à la Maison du Parc des Alpilles.

L'année 2017 a également été consacrée à la structuration politique du réseau. D'abord en renforçant les liens entre les élus des Parcs par des rencontres formelles ou informelles mais aussi en assurant une représentation systématique du réseau au travers d'un ou de plusieurs de ses membres aux événements pour lequel le réseau est sollicité et en particulier auprès de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, principal partenaire et financeur des Parcs. Cette structuration des relations avec la Région permet aux Parcs de gagner en efficience dans le montage et le suivi des projets ainsi que dans le processus de renouvellement des Chartes qui va concerner dès 2018, le Parc des Alpilles.

LES PRÉSIDENTS DES PNR DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR À LA RENCONTRE DE RENAUD MUSELIER

Les Parcs naturels réseaux devraient prochainement siéger au sein de l'Agence Régionale pour la Biodiversité dont la création, prévue courant 2018, est pilotée par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. De même, le réseau a sollicité, en juillet 2017, la Région pour obtenir un siège au CESER, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, organe consultatif qui rassemble les « forces vives » du territoire. Le CESER travaille, entre autres, à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire, schéma prescriptif à visée stratégique pour lequel les Parcs naturels régionaux ont également collaboré lors d'ateliers de travail en 2017.

C'est par délibération du 7 juillet 2017, que la Région Sud - Provence-Alpes Côte d'Azur a réaffirmé son soutien aux Parcs naturels régionaux et présenté sa feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région et les Parcs. La Région a souhaité ainsi renforcer son rôle dans la gouvernance des Parcs, notamment par une réforme de leurs statuts, pour un rééquilibrage des représentations dans les Comités syndicaux et l'intégration des Établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, d'agglomération). La Région a également priorisé les champs d'actions qu'elle soutient : Biodiversité, transition écologique et énergétique, éducation à l'environnement et au développement durable, tourisme, agriculture, forêt et aménagement du territoire. En outre, la Région souhaite renforcer la visibilité de son action dans les Parcs par une communication adaptée. Le Président de la Région, Renaud MUSELIER, a rappelé ces points lors de sa visite dans le Parc des Alpilles, le 13 juin 2017.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION, RENAUD MUSELIER EN VISITE DANS LE PARC DES ALPILLES LE 13 JUIN 2017

Le Plan Climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le prolongement des accords de Paris sur le Climat entré en vigueur en novembre 2016, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un Plan Climat en décembre 2017. Avec pour ambition de faire de la Région un modèle en matière d'environnement, les élus régionaux ont voté un budget ambitieux, 191 millions d'€ en 2018, permettant de mettre en œuvre une centaine d'initiatives réparties autour de 5 axes :

- Cap sur l'éco-mobilité,
- Une région neutre en carbone,
- Un moteur de croissance,
- Un patrimoine naturel préservé,
- Bien-vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Parcs naturels régionaux, qui couvrent ¼ de la superficie de la Région, sont des acteurs incontournables de cette politique avant-gardiste en matière d'accompagnement du territoire face aux enjeux énergie-climat. Le Parc des Alpilles mène de nombreuses actions qui s'inscrivent directement dans les objectifs du Plan Climat régional. Plus de 25 initiatives sont en lien étroit avec les activités du Parc.
Elles sont repérées dans ce rapport par le logo suivent :

LE PLAN CLIMAT

Plus d'informations : www.maregionsud.fr/developpement-durable/une-cop-davance.html

L'INTERPARC TOURISME : LES PARCS DES ALPILLES ET DU LUBERON CONTINUENT LEUR ENGAGEMENT

LES PARCS DES ALPILLES ET DU LUBERON PORTENT DEUX POSTES MUTUALISÉS DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES 8 PARCS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DEPUIS 2015. CETTE MISSION, FINANCÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL, A ÉTÉ RECONDUITE EN 2017 POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES. UNE BELLE RECONNAISSANCE POUR LE TRAVAIL EN RÉSEAU AUTOUR DE LA MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL.

Les chiffres clés de la mission :

À l'issue de ces trois années de mission, le réseau des entreprises touristiques bénéficiaires de la marque Valeurs Parc dans 7 Parcs naturels régionaux compte 218 professionnels. En 2017, les Parcs des Baronnies provençales et des Préalpes d'Azur ont rejoint les Parcs plus anciens dans le déploiement de la marque Valeurs Parc.

CHRISTINE GARCIN DU MAS SAINT ROMAN DANS UNE VIDÉO SUR LA MARQUE VALEURS PARC

JOURNÉE DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE VALEURS PARC

BARBARA BRAUN, CHARGÉE DE PROJET INTERPARC TOURISME ET ISABELLE ACHARD DU MAS DE L'OULIVIÉ AU WORKSHOP FRANCE-MED

L'accompagnement des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc

Une page Facebook pour les professionnels du tourisme durable

Cette page a été créée pour les professionnels marqués Valeurs Parc. Son contenu est axé sur la vie du réseau (nouveaux marqués, journées de rencontres, bonnes pratiques, formations, veille tourisme de nature, etc.). Mais elle peut également s'adresser à tout autre professionnel du tourisme intéressé par les pratiques durables, aux partenaires institutionnels et privés des Parcs, aux élus, etc.

https://www.facebook.com/TourismeDurableParcsPaca/

Une série de vidéos sur la marque Valeurs Parc

7 vidéos tournées en 2017 dans 7 Parcs naturels régionaux montrent des prestataires du tourisme durable passionnés, amoureux de leur territoire dans des témoignages authentiques et sincères qui devraient donner envie aux habitants et visiteurs, d'aller à la rencontre des professionnels marqués Valeurs Parc naturel régional et de découvrir nos territoires, et à d'autres professionnels de rejoindre le réseau de la marque Valeurs Parc.

https://www.youtube.com/channel/UC3pETxoRWSThEcI5ex-JbSw

Journées d'échanges et de formation

Une enquête menée auprès des professionnels marqués début 2017 a mis en évidence leur besoin d'être accompagnés dans une meilleure maîtrise des langues étrangères. Suite à cette enquête, 5 journées de formation ont été organisées dans les Parcs de la région sur le thème « Parler en anglais du territoire et de son engagement durable ». L'objectif était de permettre aux prestataires touristiques d'améliorer leur vocabulaire anglais pour pouvoir mieux expliquer à leurs clients la faune, la flore, le patrimoine, les éco-gestes, et leur engagement dans la marque Valeurs Parc naturel régional.

Workshop France-Med 2017

Ces journées organisées par le Comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, la destination Provence et Atout France du 6 au 8 octobre 2017 ont permis d'échanger individuellement avec 25 tour-opérateurs (sur 90 présents) venus d'autres pays méditerranéens pour découvrir les nouveautés de notre région.

17 tour-opérateurs ont participé à un pré-tour sur le thème « Peintres au naturel » qui se déroulait en amont du workshop en grande partie dans les Parcs des Alpilles et de Camargue.

LE PARC DES ALPILLES, PARTENAIRE
DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES

Le Pôle d'Équilibre territorial et rural du Pays d'Arles a été créé le 7 avril 2017 pour remplacer le Pays d'Arles. Le PETR est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre instauré par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014

Il regroupe les trois intercommunalités du pays d'Arles (la communauté d'agglomération « Arles Crau Camargue Montagnette », la communauté de communes « Vallée des Baux Alpilles » et la communauté d'agglomération « Terre de Provence Agglomération ») soit 29 communes réunissant près de 170 000 habitants.
L'objectif du Pays d'Arles est la coordination d'actions publiques à l'échelle d'un territoire homogène sur le plan socioculturel.
Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles agit dans le cadre de missions et de compétences, confiées par les intercommunalités membres et précisées dans les statuts.
Les domaines d'intervention du PETR :
- La transition écologique et énergétique
- L'agriculture et l'alimentation
- L'attractivité et le tourisme
- L'aménagement et la planification territoriale L'ensemble des politiques engagées sur le territoire : économie et emploi, tourisme, logement, transports, agriculture, environnement... sont mises en cohérence pour les 15 prochaines années dans le cadre commun du Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Arles (SCOT)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles élabore le Schéma de cohérence territorial (SCOT), document stratégique d'aménagement du territoire qui doit être compatible avec les orientations de la Charte du Parc. Le SCOT du Pays d'Arles est en cours d'approbation.
Le PETR anime également le Plan climat énergie territorial (PCET) pour faire du Pays d'Arles un territoire à énergie positive qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.
Il gère également le dispositif européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) pour le financement de projets locaux d'accompagnement de proximité dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de la mobilité, des services ou encore des énergies renouvelables.
Le dispositif est géré par le GAL, Groupe d'Action Locale du Pays d'Arles composé d'une équipe technique et d'une instance de pilotage et de programmation, le comité de programmation. Le Parc des Alpilles, tout comme celui de Camargue, est partenaire du Pays pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi du LEADER.
Les projets sélectionnés sont financés par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et les 3 intercommunalités du Pays d'Arles. Le LEADER s'adresse à des porteurs de projets publics et privés. En tant que partenaire, les Parcs naturels régionaux peuvent accompagner les candidats de leur territoire dans le montage des dossiers. Les Parcs peuvent également solliciter un financement au titre du LEADER. En 2017, les parcs des Alpilles et de Camargue ont déposé un dossier commun pour le « Développement des pratiques agroécologiques » sur leurs territoires (Cf. page X). Le Parc des Alpilles a également préparé les dossiers pour l'organisation de buffets paysans ainsi qu'un projet d'interprétation des patrimoines sur le territoire.

Le Parc a soutenu plusieurs dossiers des Alpilles :
- Développement d'activités touristiques, culturelles et pédagogiques au Musée Urgonia d'Orgon ;
- « Chasse au trésor » sur la plaine de la Crau avec le Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- Atelier de transformation de fruits et légumes du Lycée agricole « Les Alpilles » ;
- Promotion collective des produits sous signes de qualité du Pays d'Arles, un collectif piloté par le Syndicat des riziculteurs.

LE PARC DES ALPILLES,
MEMBRE DU RREN

Le Parc des Alpilles fait partie du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur (RREN) co-piloté par la Direction régionale de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Région et animé par l'Agence régionale pour l'environnement & l'éco-développement (ARPE). Le Réseau rassemble une trentaine de membres (Parcs nationaux, naturels régionaux, réserves naturelles, etc.) et constitue un outil de réflexion, d'échanges d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations et de sensibilisation du public. Entre autres activités, le Parc des Alpilles promeut l'ensemble de son offre découverte, animations et sorties accompagnées, sur le site www.cheminsdelabiodiversite.com créé à l'initiative du RREN.
Le 9 février 2017, le Parc naturel régional des Alpilles a eu l'honneur d'accueillir l'ensemble des responsables des espaces naturels de la région à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence à l'occasion de l'Assemblée plénière annuelle du RREN.

À noter

Le Parc des Alpilles participe également au « Projet Alimentaire Territorial » porté par la Métropole Aix-Marseille Provence en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Ce projet ambitieux vise à construire une politique publique agricole et alimentaire territoriale dans une démarche de concertation élargie entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les acteurs de la recherche, les collectivités territoriales et les consommateurs. L'objectif général de ce projet est de tendre vers une production agricole locale, dynamique, qualitative, en adéquation avec les besoins du territoire en matière d'alimentation et de développement économique.

La protection et la gestion des patrimoines

LE LIFE DES ALPILLES

DES OISEAUX ET DES HOMMES

LIFE «L'instrument financier pour l'environnement» est l'un des principaux outils financiers de l'Union Européenne utilisé au titre de sa politique environnementale. Il permet de soutenir des programmes en faveur de la conservation de l'environnement et de la nature. Depuis 1992, plus de 4 500 projets ont ainsi été co-financés. Le programme LIFE des Alpilles est financé au titre du LIFE +Nature et biodiversité qui soutient les projets qui contribuent à la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et à la gestion des sites Natura 2000.

Le LIFE des Alpilles, engagé en 2013 pour une durée de 5 ans, développe des actions de promotion des activités humaines qui contribuent au maintien des paysages et de la richesse écologique des Alpilles suivant trois objectifs majeurs :

- Optimiser l'articulation entre les activités humaines et le maintien de la biodiversité ornithologique ;
- Favoriser l'approbation des enjeux écologiques par les acteurs locaux ;
- Conforter la reconnaissance ornithologique du territoire en valorisant certaines pratiques.

Plus concrètement, le LIFE des Alpilles conduit des actions en faveur de 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes dans le massif dont certaines, comme l'Aigle de Bonelli ou le Vautour percnoptère, comptent parmi les espèces les plus rares et menacées de France, voir d'Europe.

De par sa Charte et ses missions, le Parc naturel régional des Alpilles est l'un des principaux porteurs de projets du territoire à valeur ajoutée européenne, pouvant assurer l'assistance technique et financière pour mettre en œuvre le programme LIFE et bénéficier d'un financement communautaire dans le domaine de l'environnement.

Porté et piloté par le Parc naturel régional des Alpilles, bénéficiaire coordonnateur, le programme s'appuie sur les compétences et l'ingénierie de l'ensemble de l'équipe technique du Parc ainsi que les six partenaires locaux, bénéficiaires associés, pour mettre en œuvre ses actions :

- **La LPO, Ligue pour la protection des oiseaux ;**
- **Le CERPAM, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée ;**
- **Le CEN PACA, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;**
- **L'association A ROCHA France ;**
- **Le GIC des Alpilles, Groupement d'intérêt cynégétique ;**
- **LE GOPVB, Groupement d'oléiculteurs professionnels de la vallée des Baux.**

À noter

2,4 M € pour le Parc naturel régional des Alpilles

Ce programme ambitieux est financé à 75 % par l'Union Européenne et à 25 % par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État (DREAL - Direction régionale de l'environnement, d'aménagement et du logement) et le Parc (autofinancement).

Une quarantaine d'actions seront réalisées pendant la durée du programme, entre 2013 et 2018. L'ambition du Parc est que certaines de ces actions soient poursuivies et/ou développées afin de pérenniser le projet.
Les actions du LIFE des Alpilles sont réparties en quatre volets interconnectés :

➔ D'ABORD DES ACTIONS PRÉPARATOIRES TELLES QUE DES ÉTUDES PRÉALABLES, DES ÉTATS DES LIEUX OU LA CRÉATION D'OUTIL CARTOGRAPHIQUE.

En 2017, la plupart de ces actions préparatoires sont terminées. Quelques actions feront l'objet de compléments avant la fin du programme en 2018 :

- Le plan de gestion des haies ;
- Le plan de gestion de la perdrix rouge et du lapin de garenne ;
- Les plans d'occupation pastorale (8 communes).

➔DES ACTIONS OPÉRATIONNELLES : EN 2017, PLUSIEURS DE CES ACTIONS ONT ÉTÉ TERMINÉES ET DE NOUVELLES ONT COMMENCÉ.

- Élaboration des plans de gestion pastorale (démarrée en 2016) ;
- Mise en place de pratiques agricoles alternatives avec 12 agriculteurs (oléiculture, arboriculture, viticulture et grandes cultures) ;
- Journées d'échanges entre agriculteurs pour la mise en place de pratiques alternatives : 4 journées en 2017 avec 88 participants ;
- Création et restauration des haies : plantation de 2,15 km fin 2017 / début 2018 sur les communes des Baux-de-Provence, Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence, Orgon et Sénas ;
- Mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion forestière (dépressage, îlot vieux bois) fin 2017 / début 2018.

➔DES ACTIONS DE SUIVI ÉGALEMENT EN COURS :

- Ornithologique : suivi de l'Aigle de Bonelli, suivi du Circaète Jean-le-Blanc en coopération avec l'ONF, Office National des Forêts ;
- Pastoral : évaluation des plans de gestion des unités éco-pastorales mises en place pour l'entretien des milieux ouverts favorables à la biodiversité ;
- Évaluation socio-économique et des services écosystémiques des actions concrètes du LIFE (stage Master 2 de Clément SURUN, AgroParisTech en coopération avec la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité, filiale du Groupe Caisse des Dépôts).

➔DES ACTIONS DE COMMUNICATION :

- Recrutement de 2 ambassadeurs du LIFE présents sur le terrain entre avril et juillet 2017 pour informer et sensibiliser le grand public ;
- 7 sorties et rencontres tout public de sensibilisation « découvrir et préserver les oiseaux des Alpilles » ;
- 2 sorties de sensibilisation à destination des associations ;
- L'avant-première du documentaire « Des oiseaux et des hommes » le 20 septembre à Eyguières en présence des partenaires du projet. Réalisation Regard du Vivant (Cf. Page 32).
- Projets de classes pour sensibiliser les enfants à la préservation des oiseaux des Alpilles : 12 classes en 2016 / 2017 soit 309 élèves concernés.
- Réalisation d'une carte ornithologique Français/Anglais avec la Ligue pour la protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et les dessins d'Alain Huges. Éditée à 10 000 exemplaires et distribuée gratuitement à la Maison du Parc, sur le point info oiseaux du Musée Urgonia à Orgon et dans les offices de tourisme depuis septembre 2017, la carte « Les oiseaux des Alpilles » permet de partir à la découverte de 6 parcours ornithologiques (également sur l'application balades nature Alpilles et sur www.cheminsdesparcs.fr) ;
- Réalisation d'une exposition itinérante intitulée « Les hommes et la nature, une alliance millénaire dans les Alpilles » constituée de 7 panneaux didactiques richement illustrés, mis à disposition des communes du territoire :
  - Un premier panneau de présentation du territoire et du projet LIFE des Alpilles
  - Garrigues, pelouses sèches et prairies des milieux ouverts précieux
  - Une agroécologie au service de la biodiversité
  - Des haies pour la faune
  - Le petit gibier, maillon clef de la chaîne alimentaire
  - Une forêt pour tous
  - A la découverte des oiseaux des Alpilles

Zoom sur

sur le film « Des oiseaux, des paysages et des hommes »

Ce documentaire de 30 minutes présente, au travers de témoignages, les actions et enjeux de ce projet ambitieux mené par le Parc depuis 2013 ainsi que des images rares d'espèces emblématiques telles que l'Aigle de Bonelli ou le Rollier d'Europe. Le Parc des Alpilles est à la disposition des associations, des communes et autres structures publiques du territoire pour organiser des projections suivies de conférences. 600 DVD ont été produits et sont mis gratuitement à disposition des établissements scolaires, des associations d'éducation à l'environnement et au territoire, et autres partenaires. Par ailleurs le film est en visionnage sur le site www.life-alpilles.com et sur la chaîne YOUTUBE du Parc naturel régional des Alpilles. Il existe également en version courte de 4 minutes en visionnage sur la page Facebook @LifeAlpilles

Les actions du programme LIFE sont menées soit par le Parc naturel régional des Alpilles, soit directement par les bénéficiaires associés. Par exemple, le CERPAM est missionné pour les actions en lien avec le pastoralisme, le CEN PACA travaille sur les actions en faveur de l'Aigle de Bonelli, du Vautour percnoptère et du Grand-duc d'Europe.

L'association A ROCHA est en charge des actions concernant le Rollier d'Europe et le Faucon crécerellette, et le GOPVB réalise des actions dans le domaine de l'agriculture et la LPO assure les formations ornithologiques. Enfin, le GIC des Alpilles réalise des actions en faveur des espèces proies des rapaces du programme LIFE des Alpilles.

2 exemples d'actions emblématiques menées sur le territoire en 2017 :

1 **Les plantations de haies :** au cours des 50 dernières années, les Alpilles ont perdu 28% de son réseau de haies. Or certaines espèces d'oiseaux ont besoin de ces arbres pour nidifier (Rollier d'Europe, Hibou petit-duc).

Dans le cadre du LIFE, le Parc des Alpilles et l'association A Rocha France se sont associés pour recréer les conditions favorables pour cette avifaune. L'objectif est de planter des haies multi-essences et multi-strates comportant à la fois des arbres qui formeront à moyen terme des cavités pour les oiseaux, des arbustes produisant des baies pour l'alimentation des passereaux et du pollen pour les insectes butineurs.

Les travaux ont été scindés en 2 phases : la première a concerné 10 propriétaires à Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence, Orgon, Eygalières, Eyguières, Sénas, au Paradou et aux Baux-de-Provence, sur la période fin 2016/début 2017 pour un total de 4350 m dont 116 m ont été plantés par les élèves du Lycée agricole « Les Alpilles » au Mas de la Dame aux Baux-de-Provence dans le cadre de la convention de partenariat signée chaque année avec le Parc. La deuxième phase a démarré au printemps 2017 avec l'engagement de 7 propriétaires à Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence, Orgon, Sénas et aux Baux-de-Provence, pour de nouvelles plantations sur un linéaire de 2 150 m, dont 90 m ont été plantés par les élèves du Lycée agricole comme l'année précédente. Les travaux ont démarré fin 2017. Au total 6 500 m de haies ont été replantés dans les Alpilles soit près de 4 300 arbres et arbustes : peupliers, chênes, cyprès, pruniers, amandiers mûriers, lauriers, cistes ou encore des genévriers et des grenadiers.
Chaque propriétaire s'est engagé à conserver les haies plantées pour une durée minimum de 30 ans.

PLANTATION DE HAIES AVEC LE LYCÉE AGRICOLE LES ALPILLES

2 **La poursuite des actions de préservation des espèces de petits gibiers :** le lapin de garenne et la perdrix rouge jouent un rôle important dans l'écosystème méditerranéen en tant qu'espèce-proie pour les grands rapaces comme l'Aigle de Bonelli ou le Grand-duc d'Europe. Ils constituent également des espèces de gibier importantes, traditionnellement chassées dans la région. Depuis quelques décennies, les populations de ces deux espèces ont régressé dans la région méditerranéenne. Le programme LIFE des Alpilles a réalisé plusieurs actions pour le renforcement des populations naturelles notamment la construction d'ensemble de garennes pour les lapins et de cages de prélâcher de perdrix sur les communes de Fontvieille, Mouriès, Aureille, Orgon et Lamanon. Le dispositif a été présenté aux élus et à la presse sur la commune d'Orgon le 25 mars 2017.

ELUS, CHARGÉS DE MISSION ET CHASSEURS RÉUNIS À ORGON

Tout au long de ce rapport d'activité, des précisions vous seront apportées concernant les actions développées en 2017, identifiées dans le document par le logo du LIFE des Alpilles.

LES ALPILLES,
UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE ET VULNÉRABLE

Le Parc naturel régional des Alpilles anime ou co-anime trois sites Natura 2000, réseau européen pour la préservation de la biodiversité, qui couvrent la majeure partie de son territoire. Une chargée de mission Natura 2000 et un chargé de mission conservation des espèces et des habitats sensibles travaillent au quotidien pour la conservation des habitats et des espèces animales et végétales, en développant des actions de communication et de sensibilisation, de veille et d'information sur les évaluations des incidences, et par des suivis scientifiques.

Ces trois sites naturels majeurs ont été désignés par l'État en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » (deux ZSC, zones spéciales de conservation, au titre de la directive «Habitats Faune Flore» - 17 334 ha ; une ZPS, zone de protection spéciale, au titre de la directive «Oiseaux» - 27 006 ha).

Zoom sur
les outils de gestion et de conservation du patrimoine naturel du Parc des Alpilles

Le Parc naturel régional des Alpilles est couvert par plusieurs périmètres ayant pour objet de préserver sa faune et sa flore unique et vulnérable :

- Pour la préservation d'espèces d'intérêt communautaire : 8 sites Natura 2000 dont 2 sont directement animés par le Parc des Alpilles (sites Natura 2000 « Les Alpilles ») et 1 co-animé avec le Parc naturel régional de Camargue (site Natura 2000 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »).
- Zones d'inventaires naturalistes : 25 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et 4 ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).
- 3 APPB, arrêtés préfectoraux de protection des biotopes visant à garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien de certains végétaux, à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de certains oiseaux et chauves-souris :
    - Le tunnel de la Mine à Orgon
    - La Caume à Saint-Rémy-de-Provence
    - Carrière Saint-Paul et carrière Deschamps à Saint-Rémy-de-Provence.

Qu'est ce qu'un site Natura 2000 ?

Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen des espaces naturels les plus importants. L'objectif est de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernés sont mentionnés dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

« 2000 » parce que la formation du réseau, institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992, était initialement prévue pour l'an 2000. Depuis il s'est étendu.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1776 sites. Les sites Natura 2000 recouvrent 18,15 % du territoire de l'Union Européenne, 50% du Département des Bouches-du-Rhône.

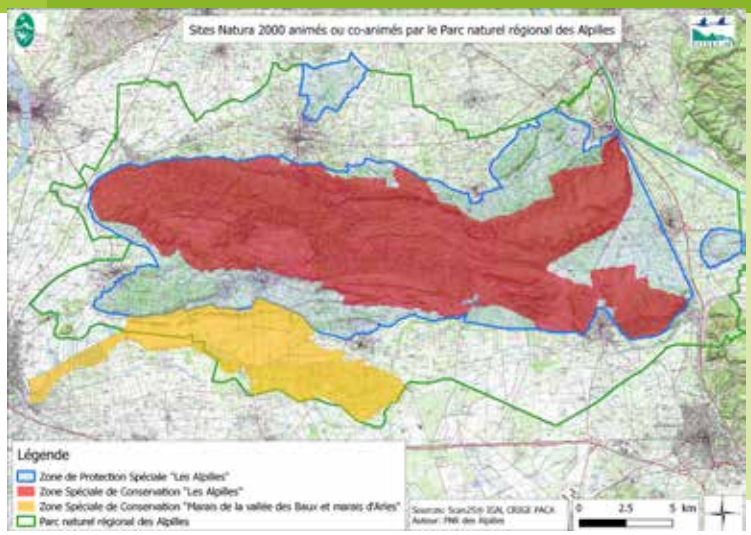

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 visent à préserver les habitats naturels et les espèces faunistiques et floristiques rares ou menacées à l'échelle européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

LE PLAN CLIMAT

L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

Le Parc est animateur de 3 des 8 sites Natura 2000 qui concernent son territoire. À ce titre, il est en charge :

- De veiller à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site ;
- De conduire des actions de diffusion, concertation, communication, sensibilisation et de valorisation ;
- De porter à connaissance les enjeux écologiques dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 ;
- D'assurer les suivis scientifiques et techniques nécessaires à la gestion des habitats et des espèces ;
- D'assurer la gestion administrative et financière et l'animation de la gouvernance du site.

L'État finance à 100% la totalité de ces actions d'animation dans le cadre d'une convention triennale 2015-2018.

INFO

Le Comité annuel de pilotage Natura 2000

a eu lieu le 13 avril 2017 à Saint-Rémy-de-Provence

39 personnes étaient présentes : représentants des services de l'État - DREAL PACA, DDTM13, Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, communes, associations de protection de l'environnement (CEN PACA, A Rocha, LPO PACA, Ligue de défense des Alpilles), représentants des sports de pleine nature (FFCT13, FFVL, CDSC13, Istres Alpilles vol libre), CERPAM, ONF, Chambre d'Agriculture, ENEDIS, animateurs Natura des sites Crau et Camargue, etc.

Les sujets abordés :

- Désignation du nouveau président du COPIL Natura 2000 : Jean MANGION, Président du Parc des Alpilles
- Bilan de l'animation Natura 2000 2016-2017
- Point LIFE des Alpilles
- Perspectives de l'animation 2017-2018
- Renouvellement de la convention d'animation pour la période 2018-2021
- Questions diverses

LES OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES MENÉES EN 2017 : L'ANNÉE DE LA CHAUVE-SOURIS

- Le 11 mars : La Nuit de la chouette à Eyguières, organisée en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux et le Bureau des guides naturalistes, pour plus de 80 personnes. Les participants ont assisté au Moulin de l'Alcazar à une conférence donnée par la LPO (groupe local Alpilles-Crau-Camargue) et à la projection du film « Grand duc - les ailes du Sphynx » (de Denis BUHOT et Alain RAVEYROL) suivi d'une balade au crépuscule animée par le Parc, le Bureau des guides naturalistes et la Ligue pour la protection des oiseaux à la découverte des rapaces nocturnes dans le Vallon des Glauges.
- Le 31 mars : conférence et projection sur les chauves-souris organisées dans le cadre des Veillées de Châteaurenard réunissant une trentaine de participants particulièrement intéressés.
- La Nuit de la chauve-souris le 26 août : édition exceptionnelle en 2017 à l'occasion du 10ème anniversaire du Parc des Alpilles. Organisée en partenariat avec la commune des Baux-de-Provence, les Carrières de lumières et le Groupe Chiroptères de Provence. Près de 300 participants pour assister à une projection unique sur les parois des carrières du film « Une vie de Grand Rinolophe » de Tanguy STOECKLÉ. Film suivi d'une balade nocturne dans le village des Baux-de-Provence.

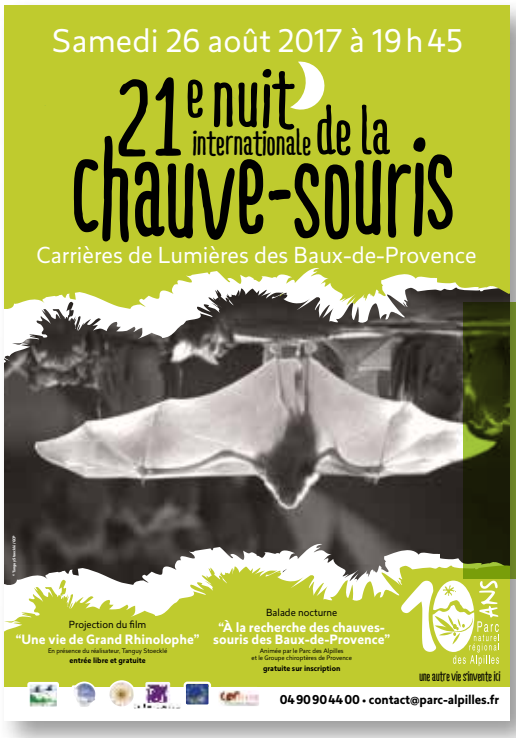

- Participation à la Journée mondiale des animaux à Eyguières le 30 septembre : animations et stand.
- Fête du Parc 2017 : conférence sur les chauves-souris réunissant plus de 40 personnes.

Zoom sur

la parution exceptionnelle d'un dépliant consacré aux chauves-souris présentes dans les Alpilles.

Conçu en collaboration avec le Groupe Chiroptères de Provence et François DESBORDES, illustrateur de sciences naturelles, ce dépliant, édité à 5000 exemplaires, a été distribué pour la première fois lors de la nuit de la chauve-souris. Il est disponible à la Maison du Parc et sera prochainement transmis aux enseignants dans les écoles.

LES OUTILS
POUR LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Anticiper les impacts des interventions humaines : l'évaluation des incidences Natura 2000

Le Parc des Alpilles est régulièrement amené à porter à connaissance les enjeux écologiques (habitats naturels, espèces animales et végétales ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000), après sollicitation d'un porteur de projet ou parce que son intervention est soumise à un cadre réglementaire. L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. C'est donc un outil qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Exemples de projets ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 en 2017 :

- Création d'une hélisurface (Mouriès)
- Prises de vue avec drones (Alpilles)
- Divers projets de défrichement pour remises en culture ou urbanisation (Eygalières)
- Manifestations sportives (Tour de France 2017, course DI QUIEU BLANC, baptême en hélicoptère, exercice militaire, etc.)

Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur les sites Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 du Parc des Alpilles contribue également à d'autres programmations ou interventions de l'État, des collectivités et des partenaires socio-économiques.

- Conseils pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans la gestion des espaces forestiers (plans d'aménagements de forêts communales des Baux-de-Provence, Lamanon et Fontvieille), dans le cadre du suivi du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier du massif des Alpilles (PIDAF), dans le cadre des opérations d'entretien de la végétation sous les lignes électriques (ENEDIS et RTE). Projet d'enfouissement par ENEDIS de la ligne à Haute Tension de la Caume en faveur de l'avifaune (Saint-Rémy-de-Provence).
- Conseil pour les survols réalisés en hélicoptères dans le cadre du projet de réhabilitation des échelles du Mont Gaussier.

© Enedis

INFO

La protection de l'espace aérien des Alpilles

Des conventions entre le Parc naturel régional des Alpilles, d'une part le Groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile, d'autre part la Direction générale de l'armement - Essais en vol depuis la base aérienne d'Istres relative à l'utilisation de l'espace aérien du Parc des Alpilles ont été signées en 2016. Objectifs : limiter et organiser les entraînements des hélicoptères dans le ciel, sur tout le territoire qui est cartographié, chaque zone faisant l'objet de prescriptions. En 2017, le Parc a convié ses partenaires à une réunion pour faire le bilan d'application de ce type de convention et le bilan de la reproduction des deux espèces ciblées : l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère.

La contractualisation

Le contrat Natura 2000, est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales, publiques ou privées, de s'engager concrètement avec l'État dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces contrats ouvrent droit à une indemnité pour les volontaires, afin de les dédommager du manque à gagner lié à l'inexploitation totale des superficies concernées.

En 2017 le Parc des Alpilles a travaillé à l'élaboration de deux types de contrat :

- La création d'une placette d'alimentation en faveur du Vautour percnoptère à Saint-Rémy-de-Provence. Deux éleveurs (1 ovin et 1 caprin) vont utiliser cette installation.
- La création de 4 « îlots de sénescence » sur la plaine de Lagoy à Saint-Rémy-de-Provence pour une superficie totale de 14,28 ha : sanctuarisation d'un périmètre de forêt pour une durée de 30 ans afin de garantir la tranquillité des oiseaux nicheurs, des chauves-souris et des insectes se nourrissant de vieux bois. Cette mise en tranquillité nécessite un travail préparatoire conséquent pour sélectionner les bonnes parcelles. En effet, pour bénéficier d'un contrat Natura 2000, les arbres doivent être matures (anciens et de gros diamètre) et présenter des signes de vieillissement tels que des cavités, la présence de champignon, etc. Ces arbres doivent être nombreux, au moins 10 par hectare. Ces ilots constitués essentiellement de chênes verts et de quelques chênes pubescents sont favorables à la nidification de rapaces forestiers comme le Circaète Jean-le-Blanc, à la reproduction et l'hibernation de certaines espèces de chauves-souris et aux insectes rares se nourrissant de bois décomposé. Les arbres éligibles ont été repérés et localisés par la chargée de mission du Parc. Un marquage définitif sera effectué par une entreprise spécialisée courant 2018.

Les contrats sont instruits par la DDTM, Direction départementale des territoires et de la mer, et permettent d'obtenir des aides financières ou matérielles pour leur réalisation, au profit des propriétaires concernés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Le suivi scientifique

L'animation du conseil scientifique et technique du Parc

En 2017, le conseil scientifique du Parc, composé de chercheurs renommés, s'est réuni le 20 avril 2017 pour apporter son expertise sur trois dossiers majeurs :

- La mise en valeur des découvertes archéologiques réalisées lors des travaux de la Maison du Parc ainsi que les analyses ultérieures de ces éléments notamment s'agissant des questions liées aux paléoclimats.
- Une réflexion portée aux projets de développement de la filière bois énergie dans le Parc des Alpilles et les perspectives liées à la future Charte Forestière de territoire et au plan d'approvisionnement sylvicole.
- Un dernier point concernait l'état d'avancement du projet LIFE, notamment sur le volet agricole et le suivi scientifique. En 2017, le Conseil scientifique a abordé la question de l'évaluation économique des impacts sur le territoire du projet LIFE.

Ces deux derniers points ont fait l'objet d'une nouvelle journée de travail le 23 mai 2017.

Autres suivis scientifiques traités en 2017 :

- Le suivi de la Pie grièche méridionale coordonné par la LPO PACA, dans le cadre du plan national d'action Pies-grièches ;
- Prospection sur la commune de Saint-Étienne du Grès pour définir des périmètres de tranquillité en amont de coupes de bois réalisées par l'Office National des Forêts sur les terrains municipaux ;
- Suivi de la reproduction de l'Aigle de Bonelli et du Vautour percnoptère en collaboration avec le CEN PACA, Conservatoire des espaces naturels ;
- Inventaires ornithologiques dans le cadre du LIFE des Alpilles ;
- Comptage du Minioptère de Schreibers (chauves-souris cavernicoles) en transit, coordonné par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), en avril et septembre 2017 ;
- Recherche des aires de nidification du Circaète Jean-le-Blanc en collaboration avec l'ONF et avec la participation d'un stagiaire du Parc au printemps 2017 : découverte d'un nouveau site à Orgon par l'ONF.

Les études

En 2017, le Parc des Alpilles s'est joint à une démarche initiée par le Parc du Luberon suite à un appel à projet de l'Agence Française pour la Biodiversité : un projet en faveur du Vautour percnoptère en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plusieurs autres Parcs ont également manifesté leur intérêt : le Verdon, les Baronnies provençales, le projet de Parc du Mont-Ventoux ainsi que les partenaires associatifs engagés dans la protection de cette espèce : le CEN PACA, la LPO PACA et Vautours en Baronnies.
Le programme d'actions qui compte aussi bien le suivi des sites de nidification que la réalisation de placettes d'alimentation ou la communication et la sensibilisation des publics a été construit en 2017 et une demande de subvention a été faite à l'AFB en fin d'année. Le projet débutera en 2018 pour s'achever en 2019 et le percnoptère sera à l'honneur dans les évènements proposés par le Parc des Alpilles durant ces 2 années.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est ce que la sénescence des arbres ?

« La « sénescence » de l'arbre correspond à son « vieillissement » c'est-à-dire au lent processus biologique de dégradation qui suit la phase de maturité.
L'arbre est encore vivant pendant la phase de sénescence, particulièrement favorable à la biodiversité, aux insectes tels que les coléoptères, aux chauves-souris qui gîtent dans les cavités des arbres et aux oiseaux forestiers qui ont besoin de gros arbres et de quiétude pour nidifier. »

PIE-GRIÈCHE MÉRIDIONALE

© Bertrand Eliotout

LES ACTIONS
SUR LE TERRAIN

Protection du Vautour percnoptère

En partenariat avec le CEN PACA, l'ONF et la commune de Lamanon, le Parc a piloté la restauration d'une placette d'alimentation du Vautour percnoptère. Le site était trop embroussaillé pour que cet oiseau charognard ne vienne consommer les carcasses de moutons déposées par l'éleveur conventionné pour mettre en œuvre ce type de pratique. Le chantier a été réalisé par les étudiants du Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence en mai et juin 2017.

La relance de la filière amande et ses enjeux pour la biodiversité

La place historique et patrimoniale qu'avait la culture de l'amande dans les Alpilles (très renommée jusqu'au début du 20ème siècle), l'intérêt économique avéré par une demande forte et des cours de l'amande élevés, ainsi que l'intérêt et le rôle de l'amandier en terme de paysage et d'environnement amènent le Parc naturel régional des Alpilles à accompagner la relance de cette filière menée par la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Observatoire agricole de la biodiversité depuis 2016.
L'amandier est en effet un arbre qui nécessite relativement peu d'eau, peu de produits phytosanitaires (même s'il est actuellement concerné par un ravageur : eurytoma), très mellifères et qui peut offrir des cavités en vieillissant à tout un cortège d'espèces emblématiques (lézard ocellé, chouette, Rollier d'Europe, etc.).
En 2017, les structures ont concrétisé leur partenariat par une étude et un suivi de trois vergers d'amandiers aux Baux-de-Provence et Mouriès, afin de démontrer l'importance et le rôle de la biodiversité pour la protection naturelle de ces cultures. En effet, la faune auxiliaire et sa flore de prédilection (les insectes consommateurs des ravageurs) permettent de réduire l'utilisation des pesticides. Cette étude à pour objectif d'inciter à généraliser un mode de production « bio » dans la culture de l'amandier.

La Réserve naturelle régionale de l'Ilon

Située en limite sud du Parc naturel régional des Alpilles, en partie sur la commune du Paradou, cet espace remarquable de 180 ha recouvre des milieux de marais, de forêts anciennes et de coussouls de Crau. La qualité de ce site exceptionnel a été reconnue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012, qui a décidé d'en faire une Réserve naturelle régionale. La gestion de cette Réserve a été confiée par la Région au Parc des Alpilles.
En 2017, ces milieux naturels exceptionnels ont été acquis par le Conservatoire du Littoral et ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi. Le Parc des Alpilles a été missionné pour finaliser le plan de gestion du site et programmer des futures interventions (travaux sur digue et clôtures). Le Parc a également travaillé sur le conventionnement avec les chasseurs autorisés sur le site selon les vœux du défunt propriétaire.

Le site Natura 2000 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »

L'animation de ce site est mutualisée entre les Parcs de Camargue et des Alpilles. Il concerne la partie sud du Parc qui présente des caractéristiques écologiques, agricoles, paysagères hors du commun et en lien étroit avec le territoire voisin de la Camargue. Ce périmètre concerne actuellement Natura 2000 pour les habitats naturels remarquables (Directive Européenne habitats), prochainement il devrait être également concerné par une zone de protection spéciale pour les oiseaux nicheurs et migrateurs.
En 2017, le Parc des Alpilles a contribué à la réalisation d'études d'incidences à la demande de la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, concernant des demandes de travaux des sociétés d'exploitation des pipelines et gazoducs nombreux sur le site, ainsi que les travaux de réfection ou d'entretien des digues de drainage. Le comité de pilotage du 11 septembre 2017 a permis d'aborder les priorités en terme d'intégration des problématiques hydrauliques, agricoles, environnementales, ceci afin qu'un prochain projet d'envergure puisse mobiliser des financements. La gestion et la préservation des zones humides qui font le lien entre les Alpilles et la Camargue sera ainsi améliorée.
Par ailleurs, sous l'impulsion du Parc des Alpilles, cette zone devrait prochainement intégrer le périmètre de la Réserve de Biosphère de Camargue, labellisée par l'UNESCO en 1977. Cette démarche est soutenue par les communes concernées (Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou et Saint-Martin-de-Crau) et la demande officielle a été transmise au Conseil International de Coordination du programme MAB (l'Homme et la biosphère) au printemps 2017 après validation du Comité Français.

Action du Réseau
Parcs naturels régionaux
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

Le Parc des Alpilles est régulièrement sollicité pour présenter la politique Natura 2000 et ses applications concrètes sur le terrain auprès d'un public de professionnels et d'étudiants.

- Sortie sur le terrain sur la biodiversité des Alpilles avec les agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en partenariat avec le LPO PACA en janvier 2017 ;
- Présentation sur le terrain de Natura 2000 aux élèves de l'IUT d'Avignon en avril 2017 ;
- Introduction à la biodiversité des Alpilles auprès de l'équipe des APSIF (Assistants de prévention et de surveillance des incendies de forêt) du Parc en juillet 2017 ;
- Octobre 2017 : formation des fonctionnaires stagiaires de l'École Nationale du technicien de l'équipement à Aix-en-Provence suivie de sorties sur le terrain aux Baux-de-Provence et au Paradou ;
- Présentation Natura 200 et projet LIFE des Alpilles : analyse cartographique sur l'évolution du réseau de haies dans les Alpilles avec des élèves de Master en septembre 2017.

Les autres formations :

- Janvier et mai 2017 : formation biodiversité dans les Alpilles et projet LIFE pour les élèves de BTS Production végétale du Lycée Agricole d'Aix-Valabre ;
- Mai 2017 : formation sur la biodiversité à l'attention des chefs de projets de RTE (Réseau Transport Électricité) - 1 semaine à Saint-Rémy-de-Provence ;
- Décembre 2017 : formation Agriculture et biodiversité dans les Alpilles pour les élèves de l'Inra d'Avignon - Master 1 « Production végétale ».

Zoom sur les ambassadeurs du LIFE des Alpilles

2017, deuxième année de recrutement à mi-temps de deux ambassadeurs du LIFE des Alpilles durant le période de reproduction des oiseaux, la plus sensible au dérangement, à savoir quatre mois durant le printemps et l'été.
Leur mission : assurer une présence sur le terrain pour informer et sensibiliser les publics à une meilleure connaissance des oiseaux et de la biodiversité dans les Alpilles, expliquer le projet LIFE et le cas échéant, rappeler les règles de bonne conduite en espace naturel.

Au total, les deux ambassadeurs, Pauline ROCHETTE et Baptiste BESLIER ont sensibilisé 1913 personnes lors de leurs permanences ornithologiques. Ils ont distribué 117 plaquettes de présentation du programme, 20 lettres d'information LIFE et 243 dépliants de l'application « Balades Nature dans les Alpilles ».

Les permanences ornithologiques se sont déroulées sur 15 sites avec 49 passages au total, dont le site phare est La Caume, le plus fréquenté par les randonneurs et observateurs d'oiseaux.
Cette sensibilisation sur le terrain va se poursuivre en 2018 avec l'arrivée d'un nouvel ambassadeur du LIFE au printemps, qui travaillera en binôme avec le volontaire en service civique « Ambassadeur du Parc », et la mobilisation d'un réseau de bénévoles.

À noter

Les services biodiversité et Natura 2000 du Parc des Alpilles sont régulièrement amenés à émettre des avis, à la demande des communes du territoire, sur des dossiers d'aménagement (ZAC, lotissements, etc.) et de planification urbaine (PLU).

LA GESTION DURABLE
DE LA FORÊT

LE PLAN CLIMAT

Le feu de forêt est l'une des principales menaces sur les Alpilles. Tout le monde a en mémoire les terribles incendies de 1999, 2003 ou plus récemment 2012. Ces vingt dernières années, près de 6000 hectares de forêts ont été ravagés par les flammes dans le massif. Modifiant profondément et durablement le paysage, ces feux ont des conséquences écologiques, économiques et sociales.

Le Parc naturel régional des Alpilles, en collaboration avec ses partenaires, collectivités, Service départemental d'incendie et de secours, Office national des forêts, sociétés de chasse, etc. contribue à la réalisation de nombreux travaux de prévention des incendies mais travaille également à l'information et à la sensibilisation du public en période critique. Notre climat chaud et sec en été augmente fortement les risques pour la végétation des Alpilles, constituée de pinèdes et de garrigues particulièrement inflammables. Il est de la responsabilité de chacun, habitant et visiteur, de respecter les consignes délivrées par les autorités, Préfecture en tête, pour une protection optimale des espaces boisés, des biens et des personnes et une préservation durable de nos magnifiques paysages.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Les communes du Parc naturel régional des Alpilles ont délégué la compétence DFCI, Défense de la forêt contre les incendies, et RTI, Restauration des terrains incendiés, au Syndicat mixte de gestion du Parc. Le Parc des Alpilles est le seul Parc naturel régional ayant cette compétence. »

LE PARC VEILLE SUR LA FORÊT

Le Parc, acteur central de la DFCI, Défense de la forêt contre les incendies

La défense du massif forestier des Alpilles contre les incendies est un des rôles majeurs du Parc naturel régional des Alpilles et un de ceux qui mobilise le plus de moyens humains et financiers.

Depuis sa création, le Parc, véritable pivot de l'action DFCI, agit à tous les niveaux de cet enjeu. Par la sensibilisation et l'information au public, l'accompagnement et le conseil aux différents acteurs (communes, propriétaires, exploitants, etc.) mais également en programmant et en coordonnant l'ensemble des travaux nécessaires à la lutte contre les feux de forêt dans le cadre du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier des Alpilles (PIDAF).

L'animation pluridisciplinaire du Parc naturel régional des Alpilles permet d'intégrer tous les enjeux du territoire (fréquentation, paysage, biodiversité, sylviculture, économique, etc.) et d'avoir une vision globale de la gestion de la forêt.

Ce travail préventif mené par le Parc des Alpilles, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, a pour objectif de réduire au maximum le risque incendie et de limiter les dégâts en cas de sinistre.

Des outils pour faciliter le travail des services de secours

Suite au travail d'inventaire et de hiérarchisation des ouvrages DFCI (pistes, citernes, etc.) réalisé en 2015 avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et les communes, le Parc naturel régional des Alpilles a entériné une base de données cartographique, partagée par tous les acteurs et permettant de faciliter le travail des services de secours : l'Atlas DFCI Alpilles.

Cet outil permet au Parc des Alpilles, avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et le SDIS de hiérarchiser et de prioriser les ouvrages DFCI dans le cadre d'une stratégie d'investissements, notamment pour le PIDAF.

INFO

Chaque année, le Parc des Alpilles assure également le remplacement des barrières défectueuses ou obsolètes. Seule l'installation est à la charge des communes, la fourniture du matériel étant assurée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. En 2017, 5 barrières ont été installées ou changées dans le massif sur les communes d'Orgon, Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence et Fontvieille. Ces pistes sont fermées à toute circulation motorisée autre que les services de secours et organismes de gestion des espaces naturels.

Les servitudes « DFCI » en cours

Depuis 2016, l'obtention de financements publics pour les travaux annuels sur les ouvrages DFCI est conditionnée à la mise en œuvre des servitudes « DFCI », portées par les communes, sur le foncier traversé ou portant ces ouvrages. Le Parc des Alpilles fait le lien entre tous les acteurs concernés, propriétaires, communes, notaires, géomètres et coordonne l'ensemble de la procédure de sécurisation foncière. En 2017, une vingtaine de propriétaires ont été sollicités. Trois servitudes sont en cours de finalisation sur les communes d'Eyguières et d'Aureille. Cinq autres sont au début de la démarche sur les communes d'Orgon, Maussane-les-Alpilles, Mouriès et Les Baux-de-Provence.

À noter

En tant qu'animateur DFCI, le Parc est régulièrement amené à évaluer les enjeux des travaux de débroussaillement effectués par les services départementaux sur les bords des voiries départementales. À ce titre, il veille aux enjeux Natura 2000 mais également, par exemple, à la prise en compte des pistes et aménagements de contention DFCI (barrières, plots…) le long des voies concernées.

Au fil des saisons

Le Parc rassemble dans une commission de travail tous les partenaires, acteurs locaux et élus du territoire, afin d'informer sur les travaux réalisés et présenter les opérations à venir. Cette commission permet aussi de prendre en compte les incidences des opérations DFCI en rapport avec les enjeux inscrits dans sa Charte en matière de protection de la biodiversité, préservation des paysages, dispositions relatives aux réserves Natura 2000 mais aussi en relation avec la fréquentation du public et des activités de plein air.

Toute l'année, le chargé de mission Gestion durable de la forêt évalue et anticipe les travaux sur le terrain. Le printemps et l'automne constituent des phases d'analyse des incidences des chantiers terminés et de l'estimation des propositions de futurs travaux, ceux-ci étant réalisés pendant l'hiver.
Avant la saison estivale, le Parc et l'ensemble des intervenants partenaires dressent le bilan des ouvrages DFCI.
En parallèle, les travaux à venir sont estimés et programmés afin d'être présentés aux acteurs concernés, élus et commission PIDAF, en charge de leur validation.

L'automne est consacré au montage des dossiers de subvention des travaux PIDAF en lien avec les services de l'État : validation du programme d'actions et du financement par le Comité Syndical du Parc, analyse préalable des incidences Natura 2000, contacts avec les éventuels propriétaires privés concernés, obtention des autorisations puis transmission des dossiers.

Le chargé de mission du Parc effectue en complément une veille régulière des aménagements assurant ainsi un lien constant entre le Parc, les particuliers, les acteurs forestiers et les communes.

Le PIDAF : Les travaux effectués par le Parc des Alpilles en 2017 dans le cadre du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier des Alpilles.

Le PIDAF est l'outil de planification majeur de la Défense de la forêt contre les incendies. Créé en 1995 et actualisé en 2009 pour l'ensemble du Parc, le PIDAF est un programme annuel d'actions, élaboré en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc, pour améliorer la prévention des incendies de forêt. Il peut s'agir d'opérations de débroussaillement, de création ou d'entretien de pistes DFCI, ou de citernes d'eau. Le Parc naturel régional des Alpilles coordonne l'ensemble des partenaires réunis en commission PIDAF et organise l'ensemble des travaux pour le compte du territoire.

Pour chacune des opérations réalisées, le Parc naturel régional des Alpilles prend en charge la totalité du dossier : définition du programme annuel, démarches d'autorisation, évaluation des coûts, recherche et obtention des financements, procédures de marchés publics, suivi des travaux, etc. Une campagne de communication est menée par un affichage pédagogique dans les mairies des communes concernées, la diffusion via site web et mailing ainsi qu'un affichage informatif sur les sites des travaux. En outre, chaque chantier est suivi par un comité technique rassemblant le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, la commune, les entreprises, les sapeurs-pompiers, le président de la société de chasse et les associations partenaires. Ces comités se sont rassemblés en amont lors de la construction des projets puis de façon hebdomadaire pendant toute la durée des travaux.

Les travaux réalisés en 2017 pour un montant total de 67 452 € HT :

- Mise aux normes de 5 citernes enterrées DFCI sur les communes de Tarascon, Saint-Étienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Eygalières ;
- Une éclaircie DFCI sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence ;
- Reprofilage d'une piste DFCI sur la commune de Sénas.

Zoom sur
le Mont Gaussier sur le plateau de la Caume

Le Parc naturel régional des Alpilles a coordonné en 2017 d'importants travaux DFCI sur le plateau de la Caume. Ces travaux intervenaient parallèlement aux deux autres chantiers menés sur le secteur en partenariat avec le Parc : l'enfouissement de la ligne Haute Tension de la Caume avec ENEDIS (Cf. Page 58) et les travaux de restauration du sentier des échelles avec la ville de Saint-Rémy-de-Provence (Cf. Page 57) d'où l'importance du rôle de coordinateur du Parc des Alpilles.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN PRÉSENCE DES PARTENAIRES

Ces travaux sont particulièrement emblématiques puisqu'ils se situent dans un espace soumis à une multitude d'enjeux : fréquentation avec près de 60 000 visiteurs par an mais aussi écologiques puisque le secteur est au cœur de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour les chauves-souris et l'Aigle de Bonelli. Le site est également classé de par sa proximité avec les Antiques de Glanum. Toutes ces caractéristiques en font un lieu particulièrement sensible au risque incendie. L'objectif pour le Parc des Alpilles était d'effectuer des éclaircies pour réduire la masse de végétaux combustibles, en coordination avec l'ensemble des autres interventions précédemment citées, en tenant compte des différents enjeux et en préservant le caractère bucolique du site. 80 % des végétaux au sol ont été broyés et les arbres élagués sur 2 à 3 m pour ralentir la progression du feu et faciliter l'accès des pompiers. Les espèces remarquables ont été préservées et un soin particulier à été porté aux points de vue sur les paysages. L'opération a duré 3 mois, dernier trimestre 2017 et a été présentée à la presse, aux élus et aux partenaires le 28 novembre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Si les Alpilles ont été épargnées par les terribles incendies qu'à connu la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017, il n'en demeure pas moins que de nombreux départs de feu ont été comptabilisés dans notre massif. Nous avons eu quelques incendies supérieurs à 1 ha sur les communes de Fontvieille, Mouriès, Lamanon, Mas-Blanc-des-Alpilles et Saint-Étienne du Grès. Tous rapidement contenus par les services de secours. »

La Commission PIDAF :

- **Les acteurs DFCI** : Parc naturel régional des Alpilles, communes, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille, Service d'incendie et de secours, Office national des forêts, Unité des forestiers sapeurs, Centre régional de la propriété forestière, Association syndicale de propriétaires des Alpilles, Direction départementale des territoires et de la mer, Association départementale des comités communaux feux de forêt, COOP Coopérative forestière, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée.

- **Les acteurs locaux** (liste non exhaustive) : Conservatoire d'espaces naturels PACA, Fédération départementale des chasseurs, Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles, Fédération française de la montagne et de l'escalade, Groupe chiroptères de Provence, Ligue de protection des oiseaux PACA, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Rassemblement des amis du PNRA, CODEP 13 (cyclotourisme), Comité départemental du tourisme, A Rocha, Vélo club de Fontvieille, la Draille Randonnée pédestre, Cyclo-Club la Moulinette.

L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT, OLD

LE DÉBROUSSAILLEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT (ARTICLE L.134-6 DU CODE FORESTIER). L'OLD CONSTITUE UNE OBLIGATION ET UNE RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE. ELLE CONSISTE À ÉCLAIRCIR LA VÉGÉTATION AUTOUR DES CONSTRUCTIONS POUR LIMITER L'INTENSITÉ ET LA PROPAGATION DES INCENDIES, PROTÉGER LES HABITATIONS MENACÉES ET FACILITER L'INTERVENTION DES SERVICES DE SECOURS. CES TRAVAUX SONT OBLIGATOIRES ET SONT À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES. LES COMMUNES ONT LA RESPONSABILITÉ DE VEILLER À LEUR BONNE EXÉCUTION.

Dans le cadre de sa mission de prévention contre les feux de forêts, le Parc des Alpilles soutient les communes dans leurs obligations par différentes actions :

- Approbation lors du Comité syndical du 19 janvier 2017 de la démarche d'accompagnement du Parc et transmission aux communes d'une note technique et d'un cahier des charges pour la mise en place de leur stratégie.
- Accompagnement des communes volontaires comme Saint-Étienne du Grès, Lamanon, Aureille, Saint-Rémy-de-Provence, dans la mise en place d'une stratégie communale de débroussaillement : accompagnement lors des réunions publiques, dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région, rédaction d'un cahier des charges pour le bureau d'étude chargé de la mise en place de la stratégie, lancement de la consultation, analyse, conseil et suivi.

Le Parc s'est aussi associé avec la Direction départementale des territoires de la mer (DDTM 13), les Communes forestières du 13 et à l'ATD 13 (Agence Technique Départementale) pour organiser :

- la première journée de formation sur les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) spécifiquement dédiée aux Polices municipales, Polices Rurales voire services techniques et ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) du territoire, le 22 mars 2017.
- la première formation niveau 2, « mettre en place un plan communal pluriannuel de débroussaillement ». Deux communes pilotes de notre territoire, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Étienne du Grès, étaient référents pour les ateliers.

FORMATION SUR LES OLD À LA MAISON DU PARC

À noter

Test de brûlage dirigé dans le vallon des Amants

Le 21 février 2017, le Parc des Alpilles a fait l'objet d'un test de brûlage dirigé sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence sur proposition de la «Cellule Brûlage Dirigé 13», cellule pluridisciplinaire composée de la DDTM, de l'ONF, du SDIS, du Conseil Départemental, du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille et de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

L'objectif est d'éliminer par le feu, les broussailles combustibles difficilement accessibles pour des travaux DFCI traditionnels, du fait par exemple de l'inclinaison des pentes. Cette opération, très encadrée, doit se faire à des périodes précises tenant compte des conditions météorologiques, de l'état de la végétation et des enjeux environnementaux (période de nidification).

Situé dans l'APPB de la Caume, ce brûlage dirigé ne pouvait se faire que pendant la période hivernale. L'état de la végétation et l'humidité de l'air n'ont pas permis la mise à feu. Cette expérimentation a donc été reportée à une date ultérieure.

LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU LIFE

La mise en place de bonnes pratiques forestières

Le Parc naturel régional des Alpilles collabore avec quatre propriétaires forestiers privés, les communes d'Eygalières, Eyguières, Saint-Rémy-de-Provence, les Baux-de-Provence et Mouriès ainsi qu'avec le Centre régional de la propriété forestière, la coopérative Provence forêt et l'Office national des forêts (ONF) dans un double objectif : créer une dynamique sylvicole sur le secteur et faire que cette dynamique soit bénéfique à la biodiversité et en particulier aux espèces d'oiseaux comme le Circaète Jean-le-Blanc, l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe.

Cette coopération a permis de développer deux types d'opérations :

- Des travaux de dépressage dans de jeunes peuplements de Pins d'Alep très denses, prenant en compte les enjeux avifaunistiques : réduire la densité de la forêt pour favoriser les plus beaux arbres et le bon développement des houppiers, favorable à la nidification. Superficies concernées : 33,7 ha de dépressage Les travaux concernent les communes de Maussane-les-Alpilles, les-Baux-de-Provence, Mouriès, Aureille et Eyguières.
- Des Îlots de vieillissement pour conserver la biodiversité (milieux favorables aux oiseaux comme le Circaète, aux chauves-souris et aux insectes rares). Dans ces ilots, les communes s'engagent à ne pas faire de coupes pendant 30 ans. Superficies concernées : 6 îlots de vieillissement pour une surface totale de 63,6 ha.

LA TECHNIQUE DU BRÛLAGE DIRIGÉ COMME OUTIL DE PRÉVENTION

L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'accès au massif forestier

Pour protéger les promeneurs, les habitants et les sites naturels l'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône est réglementé par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre. L'arrêté préfectoral réglementant l'accès, la circulation, la présence et les travaux dans les massifs forestiers et les espaces exposés aux risques incendies de forêt autorise l'accès pendant toute la période en journées classées orange « danger feu de forêt faible, modéré » ou rouge « danger feu de forêt sévère ». Seuls les jours classés noir (risque très sévère, exceptionnel) sont interdits à toute présence (applicable jusqu'en juin 2018).

Le Parc naturel régional des Alpilles participe activement depuis 2006 à la lutte contre les incendies de forêt notamment au travers de sa participation à l'opération « Jeunes en forêt » à l'initiative de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit pour le Parc des Alpilles de la 10ème édition de cette opération financée à 80% par la Région et 20% par les communes du territoire.
Ces jeunes en forêt, de par leurs missions d'information et de sensibilisation, sont un maillon essentiel d'un dispositif de mobilisation estival de multiples intervenants. Leur présence sur le terrain constitue un rôle préventif indispensable reconnu des services de secours et des collectivités.

En 2017, 17 jeunes âgés de 18 à 26 ans (1 chef d'équipe et 16 agents de sensibilisation) ont assuré les 87 journées d'accueil et de sensibilisation au public sur l'ensemble des communes du Parc des Alpilles. Ainsi, 10 agents ont été recrutés du 15 juin au 14 septembre, et 6 agents supplémentaires ont renforcé l'équipe du 1er juillet au 31 août.

L'ACCUEIL OFFICIEL DES JEUNES EN FORÊT À LA MAISON DU PARC

Le chef d'équipe commence 1 mois avant les agents et finit 1 mois après afin de coordonner la préparation de la saison estivale, la réalisation des plannings et la répartition territoriale, l'organisation des missions, et l'analyse de l'activité.
Présents 7j/7 de 9h30 à 16h30 sur le terrain, les APSIF fonctionnent par groupe de deux, soit en position fixe soit en itinérance pour aller au cœur du massif. Leur action s'est concentrée sur les lieux emblématiques et portes d'entrées du massif forestier tels que le lac du Peiroou à Saint-Rémy-de-Provence, la Table d'orientation des Baux-de-Provence ou le moulin de Daudet à Fontvieille.

Ils sont également présents dans les villes et villages du territoire, sur les marchés (Saint-Rémy-de-Provence, Mouriès, Fontvieille, Sénas et Eygalières ainsi que Saint-Martin de Crau), dans les campings (Tarascon, Orgon, Maussane-les-Alpilles, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Martin de Crau) ou les manifestations culturelles et sportives, et sont directement au contact avec les plus jeunes par l'organisation d'animations ludiques autour de la DFCI dans les centres aérés.

En 2017, les APSIF ont réalisé 4 animations auprès d'environ 100 enfants âgés de 4 à 11 ans, dans le centre aéré de Saint-Martin de Crau.

Cette année, 17 000 personnes ont été sensibilisées au risque incendie par les APSIF et près de 400 000 personnes depuis la mise en place du dispositif en 2006.

A noter depuis 2017, la mise à disposition par la commune de Saint-Rémy-de-Provence de la salle de la Lyre afin d'y stocker le matériel utilisé tout au long de la saison, ainsi que le prêt d'une salle de réunion par la maison des Associations pour les débriefings hebdomadaires.

Le dispositif c'est aussi :

- L'élaboration en amont de la saison du programme d'actions avec les partenaires et les communes pour fixer les lieux privilégiés et harmoniser les interventions avec les autres acteurs DFCI (ONF, FORSAP, CCFF, etc.).
- 1 semaine de formation théorique et sur le territoire : connaissance du territoire, les missions du Parc, le LIFE des Alpilles, l'enjeu DFCI et PSC1 (premiers secours) avec l'aide de nos partenaires (ONF, SDIS, CCFF, gendarmerie, chargé de mission forêt du Parc, etc.) ainsi que la gestion de conflit.
- De nombreux outils à leur disposition : Vêtements adaptés, tables, chaises, vélo, kakémonos, parasols, panneaux de réglementation et divers prospectus.
- Des patrouilles à vélos pour accéder aux sites les plus reculés du massif.
- Un rôle d'Ambassadeur du Parc des Alpilles pour informer le public des activités et mission de la structure.
- Des informations concernant les alternatives de découverte du territoire en journée classée « noir ».

➔A savoir :

Dans la continuité de 2016, l'été 2017 a été particulièrement sec et ce, dès le début de la saison. Durant les 87 jours de la saison estivale, soit du 19 juin au 10 septembre, le massif des Alpilles a eu 7 journées classées « orange », 43 journées classées « rouge » et 37 journées classées « noir » soit 8 de moins qu'en 2016. Le nombre de jours « noir » reste très important et concentré sur les mois de juillet et août.
Pour mémoire 16 jours ont été classés «Noir» en 2012, 1 en 2013, 6 en 2014, 8 en 2015 et 45 en 2016.

LA FORÊT
UN ATOUT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La Charte forestière de territoire et le Plan d'approvisionnement territorial

Le massif des Alpilles ne constitue pas uniquement un espace naturel à préserver des incendies de forêt mais également une ressource forestière à valoriser. Le Parc naturel régional des Alpilles, en tant qu'acteur économique volontaire, coordonne la mise en place d'une Charte forestière de territoire. Il s'agit d'une démarche collective portée par les communes afin de développer et mettre en valeur durablement les différentes utilisations locales des forêts et du bois dans le but d'avoir un impact positif sur l'économie locale.

Pour répondre efficacement à ces attentes, une démarche territoriale forestière doit être définie collégialement, en regroupant tous les acteurs de la forêt (communes, propriétaires, gestionnaires, associations, entreprises, usagers). Elle doit permettre une utilisation plus importante et durable de la ressource bois ainsi qu'un confortement maîtrisé des autres usages de la forêt indépendamment des caractéristiques foncières ou administratives. A l'échelle territoriale, le Parc a proposé en 2017 de compiler deux outils complémentaires permettant de répondre aux enjeux des Alpilles et de conserver cette vision globale indispensable à la bonne gestion d'un territoire. L'outil Charte Forestière de Territoire répond le mieux aux enjeux contemporains de la forêt et accompagne les communes financièrement et techniquement dans l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier. L'outil Plan d'approvisionnement territorial est complémentaire à l'outil CFT, fournissant à ce dernier une partie des informations nécessaires à l'émergence de projets et d'investissements structurants pour la filière bois. Le PAT couplé à la CFT visera justement à assurer la mobilisation du bois dans le respect de la gestion durable de nos forêts et espaces agricoles, avec des objectifs de valorisation économique et de création d'emplois.

Le Parc a donc élaboré durant les années 2016 et 2017 un projet territorial et transversal afin de proposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe, transmis au mois de mai 2017, pour la mise en œuvre des deux outils territoriaux (PAT/CFT).

Les autres actions du Parc naturel régional des Alpilles menées en 2017 pour une gestion durable de la forêt

- Participation à l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers de 4 groupes de travail et une mobilisation de deux jours par groupes de travail : 1 - massifs et enjeux, 2 - gestion durable de la forêt, 3 - mobilisation de la ressource en bois et 4 - innovation et valorisation des bois locaux.
- Le Parc des Alpilles est partenaire du AMI (appel à manifestations d'intérêt) Dynamic mobilisation bois MOB + porté par l'union régionale des Communes forestières pour soutenir la mobilisation de la ressource bois et la valorisation de la forêt pour le climat.
- Le Parc s'est engagé avec les Communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'ONF dans l'action MOB 13, soutenu par le Département, pour l'aménagement des forêts communales et la commercialisation de leurs bois.

LE PLAN CLIMAT

RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR UNE COP D'AVANCE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur les 21 212 hectares d'espaces naturels du Parc des Alpilles, 64 % est constituée d'espaces forestiers. Le pin d'Alep en est la principale essence recouvrant 40% de ces forêts. Le chêne vert est la première essence feuillue (30 %).

L’aménagement du territoire

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
LA QUALITÉ DE VIE ET LE FONCIER

SÉNAS

L'aménagement du territoire est au cœur du projet de territoire du Parc naturel régional des Alpilles, et l'accompagnement des collectivités constitue l'une des missions phares du Parc.
Préserver le cadre de vie, les paysages, l'empreinte typique de nos villages tout en inscrivant le territoire dans la modernité, sans renier notre héritage, est l'ambition commune partagée par tous les membres du syndicat mixte.

Au titre de sa mission, le Parc naturel régional des Alpilles offre une expertise professionnelle aux collectivités territoriales. Appréhender les projets d'aménagement, maîtriser la publicité, accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme sont autant d'exemples concrets sur lesquels le Parc est amené à intervenir de façon plus ou moins prégnante selon les attentes et les besoins.

Sa connaissance du terrain, des acteurs, et son approche pluridisciplinaire, confèrent au Parc naturel régional des Alpilles une vision globale des enjeux, garante de la cohérence d'ensemble et de l'unité dans ce territoire.

LE PARC, L'ALLIÉ DES COMMUNES
POUR ÉLABORER LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Un dispositif d'accompagnement et d'avis formalisé

Le dispositif mis en place en 2016, s'est poursuivi. Il permet d'allier le rôle de conseil et d'accompagnant du Parc à son rôle réglementaire relatif à son avis sur la compatibilité des projets avec sa Charte.
La mise en place de cette procédure a été accélérée par la disparition programmée par la Loi ALUR des anciens documents d'urbanisme devenus obsolètes, les POS (Plan d'occupation des sols), au 1er janvier 2016 (27 mars 2017 pour les communes ayant engagé une procédure de révision avant le 31 décembre 2015). Toute commune qui n'a pas approuvé son nouveau PLU avant le 27 mars 2017 doit se conformer au Règlement National d'Urbanisme, et perdre ainsi une partie de ses compétences en matière d'urbanisme.

Concrètement, comment cela se passe ?
Le dispositif permet au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés notamment sur les PLU et les SCOT.

Ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail « PLU-SCOT » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques. La commune concernée est systématiquement associée à ces réunions dans la configuration qu'elle souhaite afin d'avoir un éclairage constructif et clair.
Le rôle de cette commission est de :
- Préparer l'avis formel du Bureau Syndical sur les PLU ;
- D'accompagner les communes dans leurs démarches ;
- D'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la Charte dans les documents de planification territoriale.

Elle se réunit avant et après arrêt de chaque document d'urbanisme pour émettre des propositions et avis. Afin de faciliter le fonctionnement de cette commission, ses travaux sont alimentés par une analyse technique des services du Parc, sur l'ensemble des thématiques de sa Charte. Important travail préparatoire, transversal, mobilisateur pour l'équipe mais qui permet de faciliter et d'éclairer les travaux de la commission.

Quelques chiffres :

Avec l'échéance du 27 mars 2017, un certain nombre de communes ont souhaité pouvoir approuver, ou au moins arrêter, leur PLU début 2017.
Aussi pour les PLU, la commission PLU-SCOT s'est réunie pour les communes du Paradou, de Tarascon, et de Fontvieille. Ce qui représente 6 rencontres.
Elle s'est également réunie pour le SCOT du Pays d'Arles après arrêt le 2 mai 2017.
Par ailleurs, la commission peut se réunir dans le cas de modification d'urbanisme semblant d'importance en termes d'effets sur le territoire du Parc. Aussi la commission PLU-SCOT s'est également réunie pour l'examen de 2 modifications du PLU de Sénas.

Invariablement, le travail fourni par le Parc amène certes à une analyse de compatibilité à la Charte du Parc, mais également et surtout à une note de préconisations et de conseils, pour améliorer les documents, rendre les prescriptions efficaces au regard des objectifs des Projet d'Aménagement et de Développement Durables, apporter des réponses aux freins rencontrés par les structures pour rendre efficientes les dispositions, pour concilier des enjeux et objectifs pouvant apparaître comme contradictoires, pour répondre aux enjeux de la commune tout en respectant les orientations des documents de rangs supérieurs (et donc les prérogatives de l'ensemble des personnes publiques associées).

	Prescription PLU	*Niveau d'avancement*	*Implication du Parc Niveau d'accompagnement et dispositif réglementaire*
EYGUIERES	2004 puis 2014	Approuvé en 2017	Commission après arrêt
SAINT-MARTIN DE CRAU	Antérieur à la création du Parc des Alpilles	Arrêté* en 2017	Réunion Personnes Publiques Associées
LE PARADOU	2014	Arrêté en 2017	Accompagnement soutenu Commission avant et après arrêt Aide Enquête publique
MOURIES	2009 puis 2015	En cours	Réunions techniques et Personnes Publiques Associées
SENAS	Fin 2009 puis 2015	2 modifications en 2017	Commission après arrêt
FONTVIEILLE	2010	Arrêté et approuvé* en 2017	Commission après arrêt
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	2010	En cours	Réunion Personnes Publiques Associées
MAUSSANE-LES-ALPILLES	2005, puis 2015	Approuvé en 2017	En vigueur
LAMANON	2004	En cours	Réunion technique en 2017
TARASCON	2009	Approuvé en 2017	Commission après arrêt
SAINT-ÉTIENNE DU GRES	2009	Approuvé en 2017	En vigueur
MAS-BLANC-DES -ALPILLES	2009	Approuvé	En vigueur
ORGON	2010	En cours	
AUREILLE	2010	Approuvé en 2017	En vigueur
LES BAUX-DE-PROVENCE	2010	En cours	Commission reportée
EYGALIERES	2014	Approuvé en 2017	En vigueur

*Le document est « arrêté » par délibération du Conseil municipal et soumis à l'Enquête Publique. Une fois l'Enquête Publique réalisée, le Conseil municipal « approuve » le PLU qui devient exécutoire.

En 2017, l'équipe du Parc a produit une analyse sur 4 communes et une intercommunalité (Pays d'Arles).

Le soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme

- Le Parc poursuit sa mission de conseil, c'est la base de son action auprès des structures porteuses de documents d'urbanisme ;
- Il conseille sur les différentes étapes, lorsqu'il est saisi par la commune ;
- Il assiste aux réunions ;
- Il organise des réunions entre partenaires dans une logique d'échanges interdépartementaux et transversaux.

Il a pour vocation d'assurer la cohérence d'ensemble, l'unité et l'intégrité de son territoire composé de 16 communes, appartenant à 4 intercommunalités différentes, dont certaines à la Métropole Aix-Marseille Provence. Il suit les travaux du SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, et ceux à l'échelle de la Métropole, afin de faire valoir les intérêts du territoire dans son ensemble.

LES BAUX-DE-PROVENCE

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES PROJETS

Un conseil neutre et professionnel pour tous

Le Parc n'a pas de compétence réglementaire en matière d'instruction d'urbanisme, mais au titre de ses missions, il peut conseiller les communes sur des dossiers compliqués. De par sa connaissance globale et ses compétences multidisciplinaires il répond également à toutes demandes d'explications, de manière neutre, auprès de tous les publics.
Il réalise des visites conseil, ou reçoit des porteurs de projets, et travaille en lien étroit avec les partenaires référents ou experts : Conseil Architecture Urbanisme Environnement 13, Architectes des Bâtiments de France, DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), etc.
Ex. : implantation de jeunes agriculteurs dans des secteurs concernés par la Directive Paysagère des Alpilles, projet de constructions de sièges d'exploitations, projets d'agritourisme, etc.
Le Parc a mis en place une permanence avec l'Architecte des Bâtiments de France toutes les 6 semaines. Ces rencontres sont l'occasion d'accompagner des porteurs de projet, dans une logique consensuelle. C'est ainsi qu'un certain nombre de projets, notamment agricoles, ont pu être soutenus et concrétisés, en prenant en compte à la fois les nécessités de développement et contraintes d'exploitations, tout comme les paysages, la biodiversité, le tourisme durable, la préservation des terres agricoles, la gestion des ressources, etc.

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION AU TITRE DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le Département peut exercer, dans son territoire de compétence, un droit de préemption au titre de la protection des espaces naturels. Le Parc naturel régional des Alpilles a la possibilité, de se substituer au Conseil Départemental s'il n'exerce pas ce droit (articles L215-6, L215-7 et R142-11 du Code de l'Urbanisme). C'est ainsi que le Département adresse systématiquement au Parc des Alpilles les DIA - Déclarations d'intention d'aliéner - qui concernent son périmètre. Même si le Parc ne se porte jamais acquéreur, considérant que cela ne relève pas de ses attributions, ce porter à connaissance permet d'avoir un suivi de ces mutations et d'être alerté le cas échéant d'enjeux particuliers devant être pris en compte. En 2017, le Parc des Alpilles a reçu 51 DIA venant ainsi compléter « l'observatoire » du Parc qui recense systématiquement les caractéristiques essentielles de chaque mutation, pour en tirer des enseignements de portée générale.

EN 2017, LE PARC SE MOBILISE POUR UN « HABITAT POUR TOUS » DANS LES ALPILLES

En février 2017, le Parc a déposé un projet « Comment adapter les politiques d'habitat et de logements aux besoins des habitants des Alpilles, pour mieux utiliser le foncier » suite à un « Appel à manifestation d'intérêt » relatif à la stratégie foncière opérationnelle lancé par l'État (DREAL) et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet a pour ambition d'aider les communes dans leurs décisions en matière d'urbanisme dans le but de maintenir une population renouvelée sur le territoire des Alpilles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La commune a l'obligation de saisir le Parc pour avis après l'arrêt des études d'élaboration du PLU dans le cadre de la démarche de consultation des Personnes Publiques Associées dont le Parc fait partie. Le Parc peut être également saisi officiellement par les services de l'État (l'autorité environnementale le plus souvent) pour remettre son avis auprès d'eux, en vue de construire l'avis de l'État. »

« Le Parc naturel régional des Alpilles est amené régulièrement à rendre des avis sur saisine de l'État sur des projets pouvant avoir des impacts environnementaux ou paysagers et susceptibles de nécessiter une étude d'impact. La décision finale est du ressort des services de l'État. »

ORGON

Le constat : un marché de l'habitat tendu dans les Alpilles

La population des Alpilles a augmenté de 80 % ces 50 dernières années. Près d'1/3 de la population à plus de 60 ans et les actifs sont pour moitié ouvriers ou employés issus de la « classe moyenne ». Pourtant, le coût médian d'une maison est de 170 000 à 375 000 € et peut atteindre 700 000 € dans certaines communes. Le prix des terrains à bâtir n'est pas en reste puisqu'il s'élève en moyenne à 5 fois le revenu médian des ménages. Le marché de la location connait la même évolution accentuée par l'avènement des plates-formes de locations touristiques qui confisque de nombreux logements. Le territoire, hors communes portes, propose seulement 3% de logement en locatif social. Ainsi, les habitants des Alpilles doivent consentir à de gros efforts financiers pour se loger ou sont condamnés à quitter le territoire. A cela s'ajoute la problématique de la consommation des terres agricoles et des impacts sur les paysages.

Le Parc organise le premier forum pour l'Habitat dans les Alpilles

Le Parc naturel régional des Alpilles a pour mission, édictée dans sa Charte, de promouvoir un développement du territoire favorable à la mixité sociale, solidaire et cohérent en matière d'occupation de l'espace. C'est ainsi qu'il est à l'initiative du premier Forum pour l'Habitat dans les Alpilles qui s'est déroulé le 7 décembre 2017. L'objectif de cette rencontre était de rassembler autour de cette thématique l'ensemble des acteurs concernés afin d'amorcer un débat constructif avec en ligne de mire, l'évolution concrète des politiques et des pratiques.

Près d'une cinquantaine d'élus du territoire, d'institutionnels (Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence), de professionnels de l'habitat (constructeurs, lotisseurs, architectes, aménageurs, agents immobiliers, notaires, etc.) et de représentants d'associations locales, ont pu partager leurs visions concernant l'évolution des différentes façons d'habiter dans les Alpilles et ont tenté de répondre aux enjeux du territoire en matière d'accès au logement :
Comment éviter que les jeunes quittent le territoire ?
Comment loger nos anciens ?
Comment satisfaire la demande en logements ?
Comment maintenir l'attractivité du territoire alors que la pression foncière augmente ?
Comment maintenir le dynamisme économique et démographique des Alpilles face à un marché sous tension ?

La deuxième partie de la soirée s'est déroulée sous forme d'ateliers, 3 au total, permettant aux participants de s'exprimer librement sur le sujet et de partager chacun leurs idées et leurs pratiques. Face à un sentiment parfois d'impuissance, il en est malgré tout ressorti une grande volonté d'avancer ensemble et d'inventer de nouvelles méthodes pour produire un habitat qualitatif, cohérent et adapté tant au territoire qu'aux besoins exprimés.

Dans les Alpilles, les efforts des ménages sont significatifs

Prix des maisons :
entre 10 et 17 fois
le revenu des ménages

Prix des terrains à bâtir :
entre 2,8 et plus de 9 fois
le revenu des ménages

Ratio PRIX des maisons

en fonction des revenus des ménages

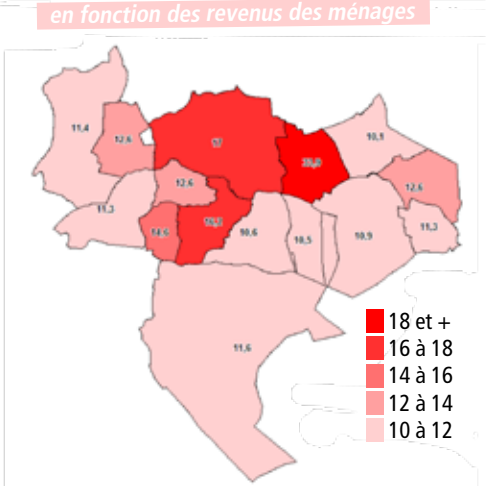

Ratio PRIX des terrains à bâtir

en fonction des revenus des ménages

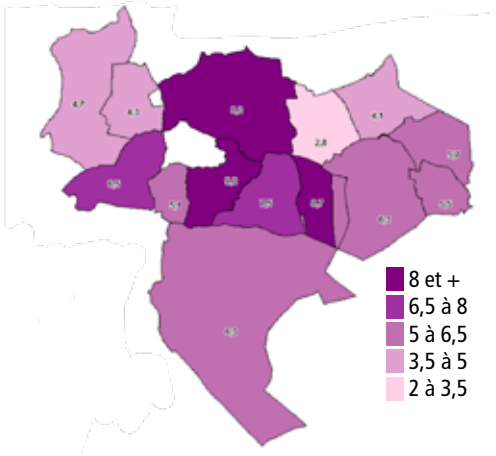

L'écart des prix est trop important pour de nombreux ménages
Le parcours de ces ménages :
entre quitter le territoire ou rester captif

Étude sur le logement dans les Alpilles, ASTYM-ASTUS, 2017

PAYSAGES ET SIGNALÉTIQUE

L'observatoire photographique des paysages : 2ème reconduction

Un observatoire photographique du paysage est un ensemble de photographies d'endroits précis, prises à intervalle de temps régulier afin de suivre et de comprendre l'évolution des paysages.

La deuxième reconduction de l'observatoire photographique des paysages a été réalisée au printemps 2017. Les 50 points de vue retenus dans le cadre de ce projet en 2010 ont été de nouveau photographiés dans les mêmes conditions qu'initialement. Le site internet www.alpilles-paysage.fr a été actualisé avec les nouveaux clichés. Cette reconduction complète a donné lieu à une exposition présentée à l'occasion de la fête du Parc le 9 octobre 2017. Les 3 campagnes 2011, 2103 et 2017 permettent ainsi d'observer les évolutions des paysages des Alpilles dont certains montrent déjà des transformations substantielles, certaines positives (diminution de la publicité ou projets de construction en villages bien intégrés) d'autres plus négatives (sur fréquentation touristique, extension urbaine mal intégrée dans l'environnement).
Cette exposition a permis de présenter l'Observatoire Photographique des Paysages et manière ludique, accessible par tous.

L'EXPOSITION CONSACRÉE À L'OPP LORS DE LA FÊTE DU PARC

Signalétique et publicité : le Parc continue d'accompagner les acteurs du territoire

En 2017, le Parc des Alpilles a poursuivi son travail d'accompagnement et de conseil auprès des communes. Il est également intervenu auprès des très nombreux professionnels sollicitant les services du Parc pour se renseigner sur la législation, trouver un prestataire ou finaliser un projet.

Fort de l'expérience acquise en 2 ans, le Parc est devenu le « référent » sur le territoire par son rôle d'expert objectif et neutre. Il est à la disposition de tous les types de publics, privés ou publics, pour les aider à se signaler, dans le respect de la réglementation et des paysages.

Il permet également la mise en relation des élus, professionnels et associations, avec les autorités compétentes : communes pour les voiries communales, Conseil Départemental pour les routes départementales ou des fournisseurs officiels des communes en matière de Signalétique d'Information Locale et de Relais d'Informations Services. A noter également en 2017, la mise à jour du site internet www.sesignalerdanslesalpilles.fr

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE À SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

le OFF du Développement Durable 2017

La Maison du Parc naturel régional des Alpilles présentée au Off du Développement durable 2017

Le projet de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles est l'un des 26 projets sélectionnés pour les quatrièmes rencontres participatives du « OFF» du Développement Durable 2017.
Cet événement a été lancé en 2012, par l'ICEB (Institut pour la Conception Éco responsable du Bâti) et le Collectif Démarche Durable CO2D à Paris. Son objet, donner de la lisibilité aux projets « pionniers », aujourd'hui hors-normes, mais qui préfigurent les modes de faire, les solutions architecturales et techniques de demain.
Une belle reconnaissance pour la Maison du Parc des Alpilles qui a été présentée à des centaines de professionnels le 29 juin 2017 simultanément et interactivement dans 6 villes : Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Saint-Denis de la Réunion.

Plus d'informations rendez-vous sur : http://www.leoffdd.fr/

CONCILIER
PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITÉS HUMAINES

Une présence non maîtrisée de l'homme dans les espaces naturels peut avoir un impact fort sur les paysages, détériorer la flore, déranger la faune et détruire les milieux.

Le Parc agit au quotidien pour favoriser une fréquentation respectueuse des sites sensibles en gérant de façon qualitative les différentes formes de fréquentation des zones naturelles. Que l'on soit à pied, à vélo ou autre pratique douce, il est important de faire attention à la nature exceptionnelle des Alpilles, particulièrement sensible à la présence humaine.

La protection est nécessaire, l'éducation est primordiale. Le travail du Parc consiste également à informer les utilisateurs sur les caractéristiques environnementales spécifiques du massif des Alpilles : les espèces protégées, les particularités des milieux naturels, sont autant d'éléments fondamentaux à transmettre au public pour lui faire prendre conscience de la richesse du territoire.
Le Parc naturel régional des Alpilles a donc mis en place un Observatoire de la fréquentation des espaces naturels pour élaborer le Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels. Celui-ci propose un plan d'actions pour rendre compatible l'utilisation raisonnée des sites avec la préservation des espèces et des espaces. L'objectif est également d'améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics, pour favoriser des comportements éco-citoyens et améliorer le respect de la réglementation existante.

LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT, ACTIVITÉ MAJEURE DU PARC

LE PLAN CLIMAT

LE PARC EST RÉGULIÈREMENT SOLLICITÉ PAR DES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE, ORGANISATEURS OU NON DE MANIFESTATIONS SPORTIVES, PARFOIS PROFESSIONNELS COMME LES PRESTATAIRES MARQUÉS VALEURS PARC MAIS AUSSI POUR DES TOURNAGES DE FILMS. IL S'AGIT À CHAQUE RENCONTRE, D'EXPLIQUER LES ENJEUX DU PATRIMOINE DES ALPILLES ET LES MOYENS D'ÉVITER LES IMPACTS POTENTIELS NÉGATIFS GÉNÉRÉS PAR UNE SUR-FRÉQUENTATION.
LE PARC APPORTE ÉGALEMENT SON EXPERTISE AUX COMMUNES SUR DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES COMME PAR EXEMPLE EN 2017, SUR LA RÉHABILITATION DES CHEMINEMENTS DU MONT GAUSSIER À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE.

Les manifestations sportives

Les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation doivent faire l'objet d'une déclaration en Préfecture entre 1 et 3 mois avant leur déroulement.
Il convient également d'informer les propriétaires des terrains traversés, qu'ils soient privés ou publics.
En outre, en site Natura 2000, les organisateurs doivent réaliser une évaluation des incidences de la manifestation sur les espèces végétales et animales présentes. C'est le cas pour le massif et les piémonts des Alpilles mais également pour les Marais des Baux, la Crau et la Durance.
Le Parc émet un avis technique spécifique pour chaque évènement, sur la base de recommandations générales issues d'un travail avec la commission patrimoine naturel et activités humaines : analyser en détail les parcours en fonction des périodes, pratiques et nombres de participants, prise de contact avec les organisateurs et les communes.

Pour accompagner encore davantage les organisateurs de manifestations sportives, le Parc met à disposition divers outils :
- Réglementation, formalités à accomplir, documents de sensibilisation, cartes... sur https://drive.google.com folderview?id=0B1Xm9yLtY8ocMkM0TG5vUGtYelk&usp=sharing
- Prêt de matériel « Eco-Pack » pour une manifestation éco-responsable, confié au Parc par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur : poubelles de tri, à verre, à bio-déchets, cendriers et outils d'information et de sensibilisation.
- Vous avez une question ? : vous pouvez contacter les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ou notre chargée de mission Patrimoine naturel et activités humaines au Parc.
- Plus d'infos sur http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Manifestations-sportives

En 2017, 22 manifestations sportives déclarées se sont déroulées sur le territoire, soit plus de 7500 participants sans compter les spectateurs. A ces chiffres doivent s'ajouter les participants des sorties associatives ou encore des manifestations non déclarées, preuve de la nécessiter d'encadrer au mieux ces pratiques pour en maîtriser l'impact sur les espaces naturels.

« L'ÉCO-PACK » À LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATION

Maîtriser l'essor des loisirs motorisés dans le massif

En application de la loi du 3 janvier 1991, le Parc apporte son expertise et accompagne les collectivités pour réglementer la fréquentation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, selon leurs degrés de sensibilité et les enjeux identifiés.

Que dit la loi ?

- La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels est interdite. Le hors-piste est donc strictement prohibé.
- Les véhicules motorisés ne peuvent circuler que sur les voies et chemins ouverts à la circulation publique.
- Seules exceptions : les véhicules dans le cadre d'une mission de service public, les véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, les propriétaires chez eux ou les manifestations sportives autorisées.
- Les maires ont la possibilité de restreindre ou d'interdire la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins normalement ouverts pour des motifs d'environnement.

Le Parc naturel régional des Alpilles est à la disposition des communes qui souhaitent réglementer la circulation dans ces espaces, notamment par un accompagnement dans le recensement des chemins, l'aide à la rédaction d'arrêtés municipaux ou encore la pose de panneaux de signalisation.

En outre, le Parc tient à disposition des communes de nombreux outils méthodologiques et pratiques :

➔ Des documents cartographiques ;
➔ Des informations juridiques ;
➔ Des documents types (arrêtés).

En 2017, le Parc des Alpilles a travaillé en étroite collaboration avec la commune de Sénas qui souhaitait prendre un arrêté de circulation sur les chemins ruraux. Celui-ci a été pris en janvier 2018.
Sur le Parc des Alpilles, 3 communes ont participé à la démarche conjointe réglementant la circulation motorisée : Aureille, Saint-Rémy-de-Provence et Sénas.

Partenaire incontournable dans la protection de l'environnement, le Parc est membre :

- Du COLAEN, Comité opérationnel de lutte contre les atteintes à l'environnement, pour la coordination judiciaire départementale des polices de l'environnement. Il s'est réuni le 27 avril au tribunal de grande instance de Tarascon et le 16 novembre à Marseille ;
- Du comité de gestion de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de l'Aigle de Bonelli et du Vautour percnoptère sur la Caume, à Saint-Rémy-de-Provence.
- Du comité de suivi de la carrière Omya sur Orgon, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, réuni le 8 juin.

Zoom sur les manifestations sportives non motorisées

Sont soumises à déclaration en Préfecture :
- Les manifestations qui constituent une épreuve, course ou compétition comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance. De fait, dès lors qu'un horaire est fixé, il n'y a pas de limite du nombre de participants.
- Les manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de 100 participants.

Les manifestations se déroulant sur le territoire d'une seule commune relèvent de la compétence du maire de la commune concernée.

MAXIME HUCBOURG A PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SENTIER DES ÉCHELLES À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE PENDANT SON SERVICE CIVIQUE

FLÉCHAGE VERS LES SITES D'ESCALADE

LE PARC INFORME ET SENSIBILISE LE PUBLIC

Les Ambassadeurs du Parc en service civique

Le Parc naturel régional des Alpilles a obtenu en juin 2016, pour une durée de 3 ans, un agrément de Service Civique pour la mission « Ambassadeur pour la valorisation et la préservation du patrimoine des Alpilles » avec pour objectifs de :

- Contribuer à l'accompagnement, l'information et l'orientation du public fréquentant un espace naturel et alimenter l'observatoire de la fréquentation des espaces naturels ;
- Assurer une médiation avec les visiteurs et les habitants, adultes et enfants, sensibilisation à la connaissance de l'environnement et de l'écocitoyenneté ;
- Contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages, réaliser des petits travaux d'entretien ;
- Accompagner les équipes scientifiques sur le terrain, notamment pour le suivi des oiseaux.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.
Trois volontaires ont ainsi été accueillis en 2017 pour 8 mois à raison de 4 jours par semaine :

➔ Vincent SALAÜN du 26 septembre 2016 au 25 mai 2017
➔ Sarah BOGGIO-POLA du 10 avril au 9 décembre 2017
➔ Maxime HUCBOURG du 17 octobre 2017 au 16 juin 2018

Ces missions sont pour ces jeunes une réelle plus-value en matière de compétence et d'expérience concrète car ils ont :

- Participé à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du public fréquentant les espaces naturels ;
- Apporté un appui à la réalisation et la diffusion de documents d'information et de sensibilisation sur les milieux naturels et les activités humaines dans les Alpilles ;
- Participé aux activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dispensées aux populations locales ;
- Réalisé des interventions en milieu scolaire sur la préservation de l'environnement et les actions du Parc ;
- Participé à des opérations de collecte d'informations de terrain permettant d'alimenter l'observatoire de la fréquentation des espaces naturels ;
- Réalisé des travaux d'entretien de sentier : balisage ou débroussaillage, effacement des sentiers sauvages ;
- Participé à la collecte de données naturalistes.

Elles ont surtout offert des opportunités professionnelles à la fin de leur service leur permettant de concrétiser leur engament dans les Alpilles. Vincent SALAÜN a candidaté avec succès au poste de Chef APSIF du Parc des Alpilles pour la saison estivale 2017 puis a été recruté par l'association mouriesienne d'éducation à l'environnement et au territoire « Chemin Faisan » en tant que guide nature. Sarah BOGGIO-POLA a assuré début 2018 une mission temporaire de chargée de mission Pastoralisme au Parc des Alpilles.

« Mon service civique a été une excellente expérience. J'avais très envie de découvrir ce territoire. Je recherchais une structure avec une vision globale et une équipe aux nombreuses compétences. Ayant fait des études en agronomie, je voulais compléter ma formation par des connaissances naturalistes, le Parc m'y a aidé en partie. Enfin, j'ai pu entrer dans le monde du travail en douceur sans appréhension et aborder ainsi sereinement ma future vie professionnelle.»

Sarah BOGGIO-POLA

Des outils de sensibilisation et d'information

Le Parc naturel régional des Alpilles produit des outils à destination des usagers des espaces naturels rappelant les bons comportements à adopter sur le terrain. Le « Petit manuel du promeneur des Alpilles » et le « Petit guide du conducteur respectueux de la nature et des autres usagers » sont disponibles sur www.parc-alpilles.fr et à la Maison du Parc. En outre, le Parc des Alpilles est maillé de 34 panneaux Relais d'informations services « nature » et « motorisé » pour sensibiliser les promeneurs.

Dans le cadre du programme LIFE des Alpilles (Cf. Page 57), de nouveaux panneaux vont être prochainement installés pour informer et sensibiliser le public à la fragilité des oiseaux rencontrés sur 12 sites à enjeux particuliers.

En 2017, le Parc des Alpilles a travaillé à la réalisation d'une carte de randonnées avec VTOPO présentant 15 sites remarquables et 17 itinéraires de différents niveaux, dont 13 issus de www.cheminsdesparcs.fr, les 4 autres seront prochainement sur le site. Vendue au prix de 8,50€ à la Maison du Parc, dans les offices de tourisme, bureaux d'information touristique et chez les buralistes, cette carte sera disponible au printemps 2018.

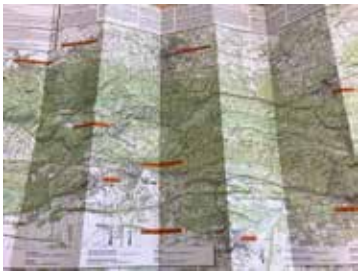

1ÈRE ÉDITION DE LA CARTE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

UN PANNEAU RELAIS D'INFORMATIONS SERVICES

Zoom sur les travaux de réhabilitation des itinéraires et des échelles du Mont Gaussier

Le Parc naturel régional des Alpilles est engagé dans ce projet depuis 2013, en étroite collaboration avec la commune de Saint-Rémy-de-Provence, afin de réhabiliter ce site d'une grande valeur environnementale. En effet, situé en zone Natura 2000, il fait l'objet de plusieurs protections : site classé du plateau des Antiques et Arrêté de protection de biotope de la Caume.

Le Parc a ainsi participé à l'élaboration du projet d'aménagement global, à la nouvelle signalétique d'information et d'orientation et il a réalisé en direct des travaux de gestion de la fréquentation. En effet, les Ambassadeurs du patrimoine des Alpilles ont réalisé pendant près de 2 mois tous les travaux manuels du sentier des échelles ainsi que des itinéraires d'accès aux voies d'escalade :

- Déroctage de l'assise du sentier et épierrage sur les zones caillouteuses afin d'améliorer la sécurité des usagers dans les secteurs escarpés.
- Débroussaillement manuel de la végétation arbustive (1m de largeur) sur l'ensemble des linéaires du sentier des échelles et des accès aux voies d'escalade.
- Suppression en douceur d'un arbre menaçant au travers du sentier, afin de préserver d'éventuelles chauves-souris gîtant dans sa cavité, selon le respect des préconisations du Groupe Chiroptères de Provence.
- Effacement des anciennes traces de peinture et balisage des nouveaux itinéraires dans 2 couleurs bleu distinctes : boucle locale identique à toutes les Alpilles et bleu escalade en accord avec la fédération montagne et escalade. Le tout dans le respect de la charte de balisage de la fédération de randonnée pédestre.
- Neutralisation de sentiers sauvages et renaturalisation par l'utilisation de résidus de coupe ainsi que des rochers pris sur place.

Dans le cadre du programme LIFE

L'action « Aménagements de sentiers pour limiter le dérangement des espèces d'oiseaux visées et la destruction des habitats » permettra d'équiper 14 sites à enjeux particuliers comme suit :

- Dispositifs de contention de la circulation douce sur les sentiers principaux clairement identifiés et suppression des cheminements ;
- Installation d'une dizaine de panneaux pour informer et sensibiliser le public à la fragilité des oiseaux rencontrés ;
- Ouvrages de contention des véhicules motorisés aux accès aux sites sensibles.

Une douzaine de propriétaires publics et privés sont concernés sur les communes d'Eyguières, Aureille, Tarascon, Sénas, Eygalières, Fontvieille, Mouriès et Saint-Martin de Crau.

Le travail d'analyse engagé en 2015 a permis de dresser un état des lieux et d'identifier les sites les plus sensibles. Le diagnostic a été poursuivi en 2017 et des visites de terrain à Eygalières et sur les Opies ont permis de faire découvrir le site et les travaux à effectuer par le volontaire en service civique. La convention type pour tous les aménagements de l'action a été rédigée et l'assureur du Parc a été consulté pour l'intégration de l'assurance responsabilité civile et garantie, en vue d'une validation par le Comité syndical. Des réunions avec chaque propriétaire, privé et public ont permis de valider les orientations, préciser les aménagements et d'élaborer les conventions d'autorisation d'aménagements. Au total, 7 conventions ont été signées en 2017 (sur 11) dont 6 avec des communes nécessitant des passages en conseil municipal.

ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION
DU PLATEAU DE LA CAUME ET DU VALLON DE VALRUGUES

Grace au travail collaboratif mené par ENEDIS, le Parc naturel régional des Alpilles, la commune de Saint-Rémy-de-Provence, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et l'Union Européenne dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension du plateau de la Caume et du vallon de Valrugues, soit 2 km de lignes aériennes au cœur d'un espace naturel remarquable, ont été réalisés en moins de 6 mois entre le 12 avril et le 27 novembre 2017.

Ce site, remarquable de par son intérêt paysager et faunistique, fait l'objet de 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope aux bénéfices de l'Aigle de Bonelli et des chauves-souris. Il est également concerné par la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles. En outre, il fait partie du site classé « Plateau des Antiques » pour ses vestiges archéologiques.

Le Parc naturel régional des Alpilles a été présent en mission d'appui et coordination auprès du maître d'ouvrage, ENEDIS. Il a veillé à ce que toutes les préconisations soient prises en compte aux différentes étapes du projet. Il a porté une attention particulière aux travaux d'un point de vue environnemental, en plus du volet archéologique. Il l'a accompagné également dans les actions de communication, indispensables pour la compréhension des travaux dans ce site emblématique très fréquenté.

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Européen de développement Régional

Chronologie des travaux en 2017 : des délais maîtrisés

- 1ère phase des travaux entre le 25 avril et le 7 juillet en 3 phases : travaux de terrassement sur l'avenue Van Gogh. Tranchée jusqu'au panneau de sortie d'agglomération de Saint-Rémy-de-Provence jusqu'au 19 mai et avant le 15 mai pour la zone sensible pour les chauves-souris. Poursuite des travaux jusqu'au parking des Plaines entre le 1er juin et le 7 juillet.
- 2ème phase des travaux à partir d'octobre 2017 jusqu'au 10 novembre, en descendant depuis l'antenne relais jusqu'au parking des Plaines pour finaliser le raccordement de celle-ci.

La mise en service de la nouvelle ligne souterraine construite et la déconnexion de la ligne aérienne à déposer ont été effectuées les 13 et 14 novembre 2017.

- Dernière phase : dépose par hélicoptère des 10 pylônes du Vallon de Valrugues le 17 novembre pour tenir compte de la période de nidification de l'Aigle de Bonelli. Évacuation des supports déposés le 27 novembre.

© Enedis

DÉPOSE DES PYLÔNES LE 17 NOVEMBRE EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT, JEAN MANGION, D'ÉLUS, DE PARTENAIRES ET DE CHARGÉS DE MISSION DU PARC

L’accompagnement au développement économique et social

L'AGRICULTURE

L'agriculture a façonné les paysages des Alpilles au cours des siècles. Cette activité est encore aujourd'hui prédominante puisque les terres agricoles occupent la moitié de la superficie du territoire, soit près de 25 000 ha. Avec environ 1 000* exploitations très diversifiées (olive, vigne, céréales, fruits et légumes, 24 domaines ou caves viticoles, près de 6 000 ha de pâturage), l'agriculture dans les Alpilles est un secteur particulièrement dynamique et de grande qualité (AOP Coteaux d'Aix-en-Provence et Baux-de-Provence pour le vin, AOP huile d'olive de la vallée des Baux, divers AOC…). Près de 10 % de la population active travaille dans l'agriculture, c'est plus du double du niveau régional.**
Le Parc naturel régional des Alpilles, au travers de sa Charte, considère l'agriculture comme la « clé de voûte » de ce territoire rural et met en œuvre de nombreuses actions de soutien. Au-delà des aspects paysager et économique, le Parc des Alpilles contribue au développement d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement, compétitive et pourvoyeuse d'emplois.
Transmission des savoirs ancestraux, valorisation du pastoralisme et des pratiques agricoles alternatives, promotion des produits du terroir, maîtrise foncière, sont autant de domaines sur lesquels le Parc travaille quotidiennement avec ses partenaires.

L'AGRICULTURE : UNE COMPOSANTE MAJEURE DU TERRITOIRE DES ALPILLES

- Plus de 1 000 exploitations agricoles.
- 20 000 ha cultivés et près de 6 000 ha valorisés par le parcours pastoral.
- 10 % d'emplois agricoles (7 300 emplois en 2010).

Une agriculture de qualité :

- Olives et huile : AOP Vallée des Baux, AOC Provence.
- Vins : AOP Baux-de-Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence, IGP Alpilles.
- Élevage : IGP Agneau de Sisteron, AOP Taureau de Camargue.
- IGP Miel de Provence et Riz de Camargue.
- AOP Foin de Crau.
- La Marque Valeurs Parc pour les produits laitiers fermiers et la viande de cabri.
- Des producteurs engagés dans l'agriculture biologique.
- Une agriculture diversifiée : fruits, légumes, viande ovine, bovine, fromages, céréales, foin, miel, plantes aromatiques et médicinales…
- Un éventail de modes de commercialisation très complet, des circuits ultra-courts aux marchés internationaux.
- Une agriculture de territoire avec des exploitations à taille humaine qui contribue à la biodiversité et à la qualité des paysages qui font son attractivité.

*Recensement général agricole 2010
**Insee 2009

AGRICULTURE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La promotion des pratiques agricoles alternatives

Une des actions majeures du programme LIFE des Alpilles est la mise en place et le suivi de pratiques agricoles alternatives, favorables à la biodiversité et économiquement rentables, dans les 4 grandes filières agricoles du territoire (oléiculture, viticulture, céréaliculture et arboriculture).

Dès 2015, un état des lieux des pratiques agricoles existantes ainsi qu'un recensement des besoins des agriculteurs ont été réalisés dans les Alpilles en partenariat avec Solagro et Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2017, 12 agriculteurs se sont portés volontaires pour mettre en test ces pratiques alternatives, soit 3 agriculteurs par filière sur les communes des Baux-de-Provence, Fontvieille, Eyguières, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Étienne du Grès, Orgon et Maussane-les-Alpilles. Ces agriculteurs définissent la modalité de pratique sur des parcelles pilotes et sont accompagnés par une assistance technique spécifique par filière

Ce projet sur les pratiques agricoles alternatives est l'occasion de présenter les enjeux de l'agriculture de demain en milieu méditerranéen : la gestion durable des sols dans un contexte de changement climatique, les alternatives aux produits phytosanitaires, la biodiversité au service des milieux agricoles.

Cette démarche prend également en compte les enjeux socioéconomiques des pratiques agricoles alternatives: appropriation des principes de l'agroécologie, enjeux et freins de ces pratiques, mode de valorisation sur les produits, liens entre agroécologie et agritourisme, intérêt grandissant du public pour ces modes de production et pour la qualité des produits qui en découlent.

Concrètement les protocoles mis en place sur les parcelles pilotes s'orientent autour de :

1 La gestion durable des sols dans un contexte de changement climatique :

- Réussir la fertilisation organique : remplacement des engrais minéraux par des amendements organiques (oléiculture) ;
- Alternatives au désherbage chimique (grandes cultures et arboriculture) ;
- Tonte raisonnée afin de permettre la floraison favorable au développement d'auxiliaires de cultures (arboriculture) ;
- Enherbement naturel/semé, annuel/pérenne afin de limiter l'érosion des sols, améliorer leur qualité tout en favorisant la biodiversité et l'avifaune (viticulture et oléiculture).

2 Plantes et milieu naturel :

- Développement de couverts en interculture (grandes cultures) ;
- Destruction mécanique de la culture intermédiaire afin de tester des alternatives à une destruction chimique (grandes cultures) ;
- Sélection de cultures anciennes (grandes cultures).

3 Les alternatives aux produits phytosanitaires :

- Piégeage massif de la mouche : utilisation de pièges à phéromones et de plantes refuges des parasites de la mouche (oléiculture) ;
- Traitement à l'argile contre la mouche de l'olivier ;
- Préservation des alentours de parcelles : bandes enherbées naturelles, îlots naturels (tous types de cultures) ;
- Biodiversité fonctionnelle : exemple de pose de nichoirs à mésanges contre les ravageurs (arboriculture, viticulture).

Ce projet est évolutif, aussi bien dans l'adaptation des pratiques aux conditions extérieures (climatiques, législatives, etc.) qu'en fonction des besoins des agriculteurs.

En 2017, les conditions climatiques, avec une sécheresse particulièrement intense, ont retardé la mise en place des protocoles initialement définis, notamment en grandes cultures.
Exemple : l'implantation d'un semis de sorgho permettant de limiter le recours aux herbicides a été abandonnée faute de précipitations sur une parcelle pilote de Saint-Rémy-de-Provence. En concertation avec le Parc, les prestataires techniques et l'agriculteur, le protocole a évolué pour s'adapter aux contraintes climatiques. L'agriculteur a finalement opté pour un semis de blé en association avec de la luzerne afin de maintenir un couvert végétal permanent, favorable à la vie des sols et à la biodiversité.

Les partenaires techniques par filière :

Oléiculture :
TERO et Karim Riman

Viticulture :
AGRIBIO 13, GRAB Groupement de Recherche en Agriculture Biologique, Solagro et Bio de Provence-Alpes-Côte-D'azur

Céréaliculture :
AGRIBIO 13, AGRIBIO 04, Bio de PACA et Solagro

Arboriculture :
Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Groupement de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB)

La Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA est également amenée à intervenir afin de mesurer les impacts éventuels sur l'avifaune.

Zoom sur l'oléiculture

En 2017, le Groupement des oléiculteurs professionnels de la Vallée des Baux (GOPVB) a continué à utiliser l'argile afin de lutter contre la mouche de l'olive. 31 hectares ont été traités 3 à 5 fois entre juin et fin août avec un résultat jugé intéressant, favorisé par les conditions particulièrement sèches de 2017. Le Parc des Alpilles travaille à l'augmentation des superficies traitées à l'argile mais aussi à son développement sur d'autres filières : viticulture et amandiculture en partenariat avec la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.
Par ailleurs, de façon transversale, la thématique de l'eau dans un contexte de changement climatique, est également fortement prise en compte. Dans la filière oléicole, en 2017, des expérimentations ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'efficience de l'irrigation dans les vergers aux Baux-de-Provence.

PRATIQUES AGRICOLES ALTERNATIVES : SUIVI TECHNIQUE EN VITICULTURE AU DOMAINE DE TREVALLON

Les journées d'échanges avec les agriculteurs

Quatre journées d'échanges techniques, une par filière, ont été organisées afin de partager les retours d'expérience et les premières observations des pratiques mises en place. 81 participants étaient présents.

- **31 mai 2017**
  18 participants : Fertilisation et gestion de l'enherbement avec TERO, Karim Riman, Agroécologue et la LPO PACA.
- **6 juillet 2017**
  20 participants : Enherbement et gestion agroécologique dans les Alpilles avec SOLAGRO, le GRAB, Agribio 13 et la LPO PACA.
- **13 octobre 2017**
  31 participants : Journée réseau fermes pépins « De la PFI, production fruitière intégrée, à l'agriculture biologique en vergers de fruits à pépins et comment aller plus loin et favoriser la biodiversité en particulier les oiseaux » avec le GRCETA de basse Durance, le réseau Ecophyto Dephy et Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CTIFL, Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.
- **8 décembre 2017**
  12 participants : Biodiversité fonctionnelle et pratiques agronomiques innovantes en grandes cultures : semis direct et couvert végétaux dans les Alpilles avec SOLAGRO, le GRAB, Agribio 04 et 84 et la LPO PACA.

Depuis 2014, 242 agriculteurs ou acteurs du monde agricole ont participé à des journées d'échanges et de formation organisées dans le cadre du programme LIFE des Alpilles.

Concours général agricole 2017

Chaque année, les producteurs des Alpilles sont largement récompensés au niveau national lors du Concours général agricole, une référence dans le domaine de l'agroalimentaire. En 2017, 10 producteurs du Parc naturel régional des Alpilles, oléiculteurs et viticulteurs, ont obtenus plusieurs médailles de bronze, d'argent et d'or. En participant à ce concours, ils contribuent au rayonnement national de nos produits du terroir et participent à la pérennisation de la réputation internationale de ceux-ci.
Depuis 2016, le Parc des Alpilles met en avant les lauréats lors d'une cérémonie de remise de récompenses en présence de la presse. En 2017, cette mise à l'honneur a été organisée lors de la soirée anniversaire pour les 10 ans de la création du Parc, le 7 avril. Les lauréats 2017 :

- **Domaine de la Vallongue**
  Eygalières
- **Domaine Terres Blanches**
  Saint-Rémy-de-Provence
- **Domaine de Valdition**
  Orgon
- **Domaine de Lansac**
  Tarascon
- **Crouzet Franck**
  Saint-Rémy-de-Provence
- **Moulin Castelas**
  Les Baux-de-Provence
- **Coopérative Oléicole de la Vallée des Baux de Provence**
  Maussane-les-Alpilles
- **Domaine la Lieutenante**
  Saint-Martin-de-Crau
- **Moulin de la Coquille**
  Fontvieille
- **Moulin du Calanquet**
  Saint-Rémy-de-Provence

LE SAVIEZ-VOUS ?

LEADER, Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale, est un dispositif de financement de projets locaux et d'accompagnement de proximité. Il est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ainsi que par des financements nationaux de diverses sources (Conseil Régional, Intercommunalités...). Le LEADER Pays d'Arles est piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles et les Établissements de Publics de Coopération Intercommunale.

Pays d'Arles
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Action du Réseau Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE PROGRAMME LEADER AGROÉCOLOGIE

L'agroécologie rassemble l'ensemble des réflexions menées sur les Parcs : de l'installation à la valorisation des produits, la question sous-jacente est l'orientation vers un changement de modèle agricole. Ainsi, dès 2016, a débuté la construction du projet de « Développement des pratiques agroécologiques au sein des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue », soutenu dans le cadre du programme LEADER du Pays d'Arles.
Une chargée de mission « Agroécologie » a été recrutée en décembre 2017 pour mener à bien ce projet. Il s'agit d'un poste d'un an, basé administrativement au Parc naturel régional des Alpilles.

Cette mission vise à favoriser le développement des pratiques agroécologiques, traditionnelles et/ou innovantes dans les principales filières agricoles présentes sur le territoire des Parcs des Alpilles et de Camargue : arboriculture, oléiculture, viticulture, grandes cultures, maraîchage, élevage, etc.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de réduction des produits phytosanitaires autorisés, l'agroécologie constitue aujourd'hui une voie d'avenir, associant pratiques plus respectueuses de l'environnement et plus-value économique potentielle pour les agriculteurs.

Les actions menées au cours de la mission :
- Un état des lieux dans les différentes filières : enquêtes auprès des agriculteurs et des structures qui les accompagnent ;
- Des groupes d'échanges entre agriculteurs (éventuellement avec la participation d'experts) ;
- Des journées de formation sur des thématiques identifiées lors des enquêtes et groupes d'échange ;
- La diffusion de documents d'information et de sensibilisation.

Nombre d'actions sont déjà menées sur le Pays d'Arles en faveur de l'agroécologie. Cette mission a la volonté de s'inscrire dans un réel partenariat, et en complémentarité, avec les autres acteurs agricoles du territoire.

UNION EUROPÉENNE — LEADER

DES ANIMAUX EN CULTURES PÉRENNES

Le Comité syndical du Parc des Alpilles s'est engagé en mai 2016 à participer à la construction du projet PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) dans le cadre du FEADER Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 « Intégrer des animaux en cultures pérennes : une démarche agroécologique à accompagner en Provence-Alpes-Côte d'Azur », porté par Bio de Provence.

L'association des productions animales et végétales constitue l'un des modèles agro-écologiques les plus aboutis. Il permet un échange de matières et de services agronomiques. L'objectif de ce projet est de vérifier les conditions de réussite ainsi que les avantages/inconvénients de différents types d'associations, afin de fournir des données aux agriculteurs et contribuer au redéploiement de cette pratique ancestrale.

Ce projet, pour lequel le Parc des Alpilles est fortement mobilisé, est en cours de dépôt. S'il est accepté, il doit démarrer en 2018 pour se terminer fin 2021, soit une durée de 4 ans.

LE PLAN CLIMAT

L'ÉLEVAGE : MAINTIEN D'UN PASTORALISME DYNAMIQUE ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

La mission pastoralisme du Parc des Alpilles

Particulièrement adapté dans les Alpilles, le pastoralisme est une activité essentielle du fait de son rôle dans le maintien de la biodiversité, la défense des forêts contre les incendies (DFCI) ou encore le maintien de nos paysages d'exception.

Depuis la dissolution du Syndicat intercommunal d'étude et de réalisation pour l'aménagement sylvo-pastoral du massif des Alpilles (SIERPASA) par l'État en 2014, le Parc des Alpilles, avec l'appui du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), s'est engagé à poursuivre les missions pastorales.

Ainsi, la commission pastoralisme du Parc des Alpilles assure l'animation et la mise en œuvre des projets de la mission à l'échelle du massif afin de mutualiser les moyens et d'assurer une action coordonnée sur le territoire dont le CERPAM est un partenaire technique essentiel. Elle s'implique sur les dossiers transversaux : Natura 2000, programme LIFE des Alpilles, Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier des Alpilles (PIDAF), etc. Elle facilite aussi les échanges entre les éleveurs lors de journées d'échanges sur les sites pastoraux et travaille à la valorisation des produits issus de l'élevage pastoral (Marque Valeurs Parc).

Cette commission composée d'élus et de techniciens s'est rassemblée le 8 mars 2017 afin de faire le point sur différents projets :

- Le programme LIFE des Alpilles au travers de plusieurs de ses actions (sur zones Natura 2000/ZPS) : l'élaboration de 8 Plans d'Occupation Pastorale (POP - Voir ci-dessous), le débroussaillement de milieux fermés sur 170 hectares sur des territoires pastoraux (Lamanon, Paradou, Fontvieille, Aureille, Orgon, Mouriès, Maussane-les-Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence) et le suivi des sites.
- La définition d'un programme pastoral sur l'ensemble du territoire des Alpilles animé par le Parc naturel régional.

La mission de préfiguration pour la définition du « Programme Pastoral des Alpilles »

En décembre 2015, le Parc naturel régional des Alpilles a obtenu un financement de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de définir puis stabiliser le programme pastoral des Alpilles. Cette mission de préfiguration a vocation à déterminer les orientations et les actions à mettre en œuvre sur le territoire en prenant en compte les élevages ovins, caprins et bovins.

Elle s'est articulée autour des volets suivants :

- Diagnostic des aménagements pastoraux (parcs, points d'eau, abris) permettant de disposer d'une liste à jour des équipements pastoraux du massif, de leur état et des actions éventuelles à mener.
- Tournées de terrain avec visite de chaque équipement pour actualiser leur état et définir les besoins (entretien, rénovation, enlèvement…), en concertation avec les éleveurs utilisateurs et les élus en charge du pastoralisme.
- Base de données des conventions pluriannuelles de pâturage, afin de pouvoir faire un suivi des modes de faire-valoir en cours et à actualiser.
- Établissement d'un programme d'action avec priorisation des actions à mener en lien avec les éleveurs.
- Étude de faisabilité de mise en place d'une signalétique pastorale adaptée (prévention des conflits d'usage).

Un premier bilan sera présenté en 2018 lors d'une journée technique rassemblant les différents acteurs du pastoralisme sur le territoire : éleveurs, élus, ONF, FORSAP, SDIS, commission pastoralisme du Parc des Alpilles.

Cette mission s'appuie sur les propositions fonctionnelles des plans de gestion pastoraux et des plans d'occupation pastoraux rédigées dans le cadre du programme LIFE (Cf. P 65). Ces 2 actions convergentes permettant au Parc de définir en 2018, et pour les années à venir, le contour et les modalités de mise en œuvre de sa mission « Pastoralisme » afin que le lien entre éleveurs, élus et acteurs du territoire communal se consolide, seule garantie pour la pérennisation des activités pastorales.

Les objectifs de la mission pastoralisme du Parc des Alpilles :

- Participer à la défense contre les incendies (entretien des milieux) ;
- Maintenir les élevages sur le territoire (économie - social) ;
- Participer à la préservation de la biodiversité (environnement - paysage) ;
- La poursuite des actions engagées après la fin du programme LIFE.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme chaque année, le CERPAM en collaboration avec le Parc des Alpilles réalise une journée de formation sur le pâturage en milieu embroussaillé à l'attention des élèves stagiaires du centre de formation du Domaine du Merle à Salon-de-Provence. Cette année, cette formation a été organisée le 11 janvier 2017 avec une visite d'un élevage caprin à Aureille.

En outre, dans le cadre de son action de promotion et de diffusion des acquis sur le pastoralisme et la DFCI (Défense des forêts contre les incendies), le CERPAM, a organisé le 15 juin 2017 une matinée d'échanges et de restitution sur le thème « Pâturage caprin, DFCI et forêt communale », en partenariat avec le Parc et l'ONF. L'objectif était de montrer les effets de différents modes de gestion pastorale sur la dynamique de végétation.

Les actions réalisées dans le cadre du programme LIFE des Alpilles

Plusieurs actions sont consacrées au pastoralisme dans le cadre du projet LIFE. Ces actions sont concentrées sur la Zone de Protection Spéciale des Alpilles (NATURA 2000), territoire concerné par le programme européen, soit environ la moitié de la surface du Parc des Alpilles.
Outre la relance du pastoralisme dans les Alpilles, l'objectif de ces actions est de conserver et pérenniser les bénéfices pour la biodiversité et l'avifaune des travaux d'ouverture des espaces naturels réalisés en 2015/2016 sur 170 hectares, ces débroussaillements pouvant être entretenus par l'activité pastorale. Ces actions sont étendues hors des secteurs déjà pâturés, notamment sur les zones de pâturage potentielles appelées « territoires pastoraux vacants » (TPV).
Pour arriver à cet objectif, le programme LIFE prévoit la réalisation d'une dizaine de plans de gestion : document complet sur les enjeux pastoraux et écologiques, et les modalités de pâturage conseillées.
Début 2017, le Parc des Alpilles et le CERPAM se sont réunis afin de mettre en place des plans de gestions qui se composeront de 4 grandes parties :
- Une présentation générale du site, avec notamment un rappel des enjeux environnementaux (en lien avec les Plans d'Occupation Pastoraux réalisés en 2016) ;
- Un diagnostic pastoral, décrivant avec précision l'activité pastorale ;
- Un diagnostic écologique, décrivant les enjeux écologiques ;
- Un plan d'actions et d'aménagement du site.

Une réunion de travail entre éleveurs, société de chasse, ONF, CERPAM et élus sur la commune d'Orgon a permis d'aboutir à un plan de gestion en août 2017.
9 autres plans sont en cours de finalisation sur les communes de Fontvieille, Paradou, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Saint-Rémy-de-Provence, Aureille et Lamanon.

LA MARQUE VALEURS PARC

Le Parc naturel régional des Alpilles s'est fixé pour ambition de poursuivre l'attribution de la marque Valeurs Parc naturel régional démarrée en 2013.

L'agriculture dans le Parc se caractérise par une grande diversité de produits. Fait rare pour un territoire, nous sommes en mesure de concevoir des menus dont les ingrédients sont à 100% issus du Parc. Cette diversité est l'un des fondements de l'identité du territoire. La gamme de produits marqués doit être le reflet de cette spécificité.
Depuis fin 2016, les « référentiels Marque » évoluent vers plus de simplification et d'harmonisation. Ces nouveaux référentiels de portée nationale sont désormais un document unique comprenant la convention d'utilisation de la marque, l'engagement sur l'honneur de l'entreprise et la grille des critères adaptés à la spécificité de chaque Parc.

Une marque qui s'adapte désormais aux spécificités du territoire

Suite au comité de pilotage de juillet 2017, un calendrier et une planification de marquage des produits ont été définis. Compte-tenu de l'attente de certaines filières du territoire, l'axe prioritaire s'est porté sur la réalisation, pour l'année 2018, d'un référentiel fruits, légumes et produits transformés. Pour mémoire, les produits laitiers fermiers et la viande caprine ont été les premiers produits éligibles dans les Alpilles.

Un groupe de maraîchers volontaires s'est rassemblé en octobre 2017 afin de réfléchir et d'adapter le référentiel Marque fruits, légumes et produits transformés national aux critères des producteurs des Alpilles. La marque Valeurs Parc naturel régional devrait ainsi prochainement s'étoffer avec comme ambition de devenir le reflet de la diversité du territoire, par la constitution d'une gamme de produits frais et transformés, associée à un réseau de distribution de proximité.

Fin 2017 : les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc sur les produits dans les Alpilles sont
- Virginie et Sylvain GILLET, du GAEC Gillet à Aureille, marqué en 2013 : fromage de chèvre, brousse et faisselles.
- Mélanie CHAPEAU-ROUMANILLE, de la fromagerie Roumanille, à Saint-Rémy-de-Provence, marquée en 2013 : fromages de vache, yaourts et glaces.

Les deux bénéficiaires ont participé à une réunion en septembre 2017 pour faire le point sur la plus-value apportée par la marque sur les démarches de circuits courts mais également sur les améliorations à apporter en termes de visibilité et d'outils de communication. Fin 2017, le Parc des Alpilles a fourni du papier d'emballage alimentaire logoté Marque Valeurs Parc à ces 2 producteurs.

FROMAGES MARQUÉS VALEURS PARC

LE STAND DU PARC DES ALPILLES LORS DE « DESTINATION PARCS » EN PRÉSENCE DE JACQUELINE BOUYAC, CONSEILLÈRE RÉGIONALE DÉLÉGUÉE AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX

La Marque Valeurs Parc à l'honneur à Paris

La marque Valeurs Parc naturel régional était le fil rouge du premier Salon « Destination Parcs » organisé à Paris les 12, 13, 14 et 15 octobre afin de faire découvrir aux visiteurs la qualité et la diversité des produits issus des Parcs. Accompagné de 3 professionnels du tourisme bénéficiaires de la marque (Cf. Page 88), le Parc des Alpilles a pu faire déguster de la tome de vache de Mélanie Roumanille aux nombreux visiteurs ainsi que d'autres produits sous signes de qualité (AB, IGP, AOC, AOP) comme du vin ou de l'huile d'olive. Suite à cette expérience concluante, le Parc réfléchit à la vente des produits des Alpilles lors des prochains événements de ce type.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est -ce qu'une ZAP, Zone Agricole Protégée ?

Issues de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, la ZAP est un outil de protection des terrains agricoles face à la pression foncière et à l'instabilité des documents d'urbanisme. Elle permet de créer une servitude d'utilité publique sur un espace agricole dont la préservation présente un intérêt général en raison :
- soit de la qualité de la production,
- soit de la situation géographique.
Les ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral pris sur proposition d'une ou plusieurs communes concernées et permettent de garantir dans la durée la vocation agricole de ces terrains.

LA VEILLE ET L'ANIMATION FONCIÈRE

La mise en valeur du foncier agricole du Parc des Alpilles

La politique foncière agricole constitue l'une des priorités d'intervention du Parc naturel régional des Alpilles. C'est à ce titre qu'il a bâti, dès 2012, un dispositif d'animation et de veille foncière propre au territoire des Alpilles traduit dans le cadre d'une convention pluripartite entre le Parc, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes et intercommunalités du territoire.
L'enjeu est de mettre en place une stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant en matière de foncier et de développement agricole afin de lutter contre la spéculation foncière.

Fin 2016 le Parc naturel régional des Alpilles a répondu à l'appel à projet lancé par la Région et l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural 2014-2020 (FEADER), sur les « stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ». Le Parc a été reçu à cet appel à projet pour lequel l'attribution des crédits européens a été effective fin 2017.

Ce projet a pour objectif de préserver les terres agricoles de la pression foncière et de remettre en valeur des friches à destination de l'agriculture sur 4 communes partenaires : Orgon, le Paradou, Sénas et les Baux-de-Provence.

Les grandes actions prévues de ce projet :
- Accompagnement à la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) ;
- Étude de l'occupation du sol et du fonctionnement des secteurs pilotes (expertise des haies et priorisation de remise en culture des friches, potentiel agricole et écologique…)
- Étude du contexte foncier et prospection foncière fine des secteurs pilotes ;
- Remise en culture de friches et plantation de haies ;
- Création d'une boite à outils sur les modalités de location des terres agricoles et accompagnement juridique pour la mise en location.

Ces actions s'étalonneront sur 4 années. Le recrutement d'un chargé de mission « Foncier agricole » à temps plein est prévu courant 2018 pour une durée d'un an en fonction du financement européen obtenu pour couvrir ce poste.
Ce projet a pour vocation de réunir des compétences complémentaires et une capacité d'actions importante en développant un partenariat avec des acteurs clés des Alpilles : Chambre d'Agriculture 13, la SAFER, l'association TERRE de Liens, l'ADEAR 13, CASA et les communes de Sénas, Orgon, le Paradou et les Baux-de-Provence afin d'amorcer une dynamique foncière pérenne sur l'ensemble du territoire des Alpilles.

Accompagnement et conseils aux communes sur le volet agricole

L'action du Parc des Alpilles dans le domaine de la préservation du foncier agricole s'étend également sur le volet agricole des Plans Locaux d'Urbanisme concernant la limitation de la consommation des terres agricoles et le mitage des espaces ruraux ainsi que le changement de destination des bâtiments agricoles.

À noter

- A l'occasion d'une transaction concernant des zones agricoles ou naturelles de son territoire, les communes et le Parc peuvent demander une enquête à la SAFER en cas de suspicion de spéculation foncière ou de crainte du caractère non agricole du projet porté par l'acquéreur.
- Le Parc participe, aux côtés des organismes agricoles, au comité technique départemental et aux commissions foncières locales pour les rétrocessions des terres achetées après négociation ou préemptées par la SAFER. Son rôle est d'apporter son expertise territoriale pour les terres situées sur le territoire du Parc.

LES CHARGÉS DE MISSION ET LE DIRECTEUR DU PARC, ÉRIC BLOT, AU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE

Le Salon des agricultures de Provence

Le Parc des Alpilles a participé, pour la deuxième année consécutive, au Salon des Agricultures de Provence les 9, 10 et 11 juin 2017, organisé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Comme pour la première édition, le Parc a souhaité installer son stand au plus près des producteurs du territoire afin de créer un pôle « Alpilles ».

Lors de cet événement, le pulvérisateur d'argile développé par le Parc, dans le cadre du projet LIFE des Alpilles, a pu être exposé sur le « pôle innovation » du Crédit Agricole Alpes-Provence qui mettait en lumière les porteurs de projets innovants du territoire pour la promotion d'une agriculture plus économe et respectueuse de son environnement.

En 2017, le Salon des Agricultures de Provence a été une belle réussite rassemblant près de 44 000 visiteurs sur 3 jours témoignant de la qualité et de la diversité des animations et des exposants.

LE PULVÉRISATEUR D'ARGILE CONÇU DANS LE CADRE DU LIFE SUR LE « PÔLE INNOVATION » DU SALON

LE TOURISME DURABLE

Les paysages remarquables des Alpilles, conjugués à un patrimoine culturel riche et diversifié, constituent incontestablement l'un des principaux atouts de l'attractivité touristique locale, qu'il est vital de préserver dans un contexte fortement concurrentiel. Pour cela, la « destination Alpilles » doit innover et s'organiser afin d'assurer la pérennité de son statut de site d'exception, notamment au travers du développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, socialement solidaire, mais aussi pourvoyeur de retombées économiques durables au bénéfice de nombreux secteurs, en particulier l'agriculture.
La pression touristique sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles est très forte. Une sur-fréquentation des espaces naturels peut avoir de lourdes conséquences et pénaliser à terme ce secteur d'activité primordial pour notre région. D'autres maux peuvent dévaloriser l'image qualitative de la « destination Alpilles » comme la standardisation de l'offre touristique ou le manque de visibilité des structures d'accueil.

Le rôle du Parc naturel régional des Alpilles est de définir, avec ses partenaires, des stratégies pour le développement d'un tourisme durable à l'échelle du territoire. Il accompagne et valorise toutes les activités favorisant le développement d'un tourisme durable et à ce titre promeut le tourisme doux, de nature et de découverte. Il aide à la création de produits touristiques en coopération avec les professionnels et les collectivités (circuits à thèmes, réalisation d'outils de communication spécifiques, déploiement de la marque Valeurs Parc).

Quelques chiffres

Le Département des Bouches-du-Rhône a enregistré 29,3 millions de nuitées réalisées par la clientèle française dont 19,3 millions par des touristes plutôt de court-séjour et 10 millions par des touristes habituellement présents dans le département. Venant d'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie, ces clientèles sont très présentes de mai à octobre.

Le territoire des Alpilles enregistre 10% des nuitées touristiques françaises du département. Ce territoire est fortement saisonnier. Les Alpilles enregistrent 67% de ses nuitées touristiques totales de mai à octobre (63% pour le département). Dans ce bassin, les vacances scolaires sont marquées, notamment celles du printemps et celles de l'été (36% des nuitées sont enregistrées durant les seuls mois de juillet et août). Dans les Alpilles, entre le 27 janvier et le 13 août, la fréquentation est multipliée par 15.

Source : Flux Vision Tourisme - Bouches-du-Rhône Tourisme 2017

CHANGER DE RYTHME :
DÉCOUVRIR LE PARC DES ALPILLES EN DOUCEUR

2017, Chemins des parcs@ poursuit son développement

Le site internet cheminsdesparcs.fr a connu en 2017 des évolutions notables. La grande nouveauté est que la plateforme intègre à présent de nombreux services pour permettre aux utilisateurs de découvrir les territoires des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur en toute liberté. D'abord tous les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc y sont présents et valorisés mais également une sélection de services divers, de transport, de prestations touristiques, de restauration ou de sites et musées. Cet enrichissement du site offre une plus-value conséquente pour un service global en toute autonomie.
Autre nouveauté, la conception de circuits en itinérance de plusieurs jours avec des étapes et plusieurs propositions de boucles.
En outre, le site a également été traduit en anglais ainsi qu'en italien et allemand pour le Parc du Queyras et le travail sur l'application Smartphone aboutira courant 2018.

Chemins des Parcs dans les Alpilles :

Comme en 2016, le Parc naturel régional des Alpilles a accueilli un stagiaire pour 6 mois afin d'enrichir l'offre de randonnées de Chemins des Parcs. Rémi SÉRANGE, étudiant en Master 1 Développement des territoires et nouvelle ruralité - Université Clermont Auvergne, a conçu et mis en ligne 29 nouveaux circuits passant de 10 en 2016 à 39 en septembre 2017.
Le Parc s'attache à proposer de nouveaux itinéraires en dehors du massif forestier réglementé par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre et ce, afin d'offrir une alternative aux visiteurs en dehors des espaces exposés au risque incendies de forêt.

Former pour démocratiser :

En mars 2017, les offices de tourisme et bureaux d'informations touristiques du territoire ont bénéficié d'une formation à la Maison du Parc sur l'utilisation de cheminsdesparcs.fr. 8 structures sur les 11 que compte le territoire étaient présentes. Elles ont pu notamment y découvrir les versions PDF imprimable des circuits que les offices de tourisme commercialisent au tarif de 0.50 ct l'unité en compensation du coût d'impression du livret.

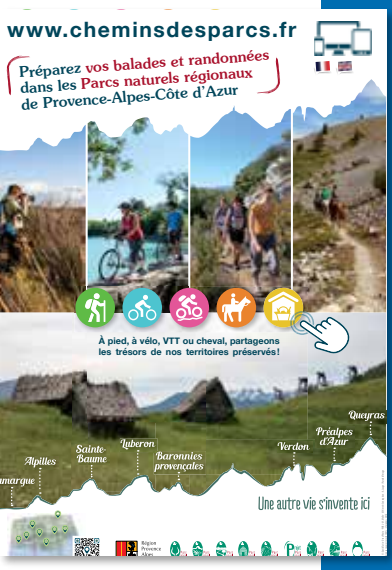

Découvrir

les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec

cheminsdesparcs.fr

Ce site internet référence l'ensemble des randonnées pédestres, cyclo, VTT et équestre sur l'ensemble des 8 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Exploitable sur papier avec impression PDF, il propose un pas-à-pas détaillé, une carte IGN et l'ensemble des informations pratiques (durée, nombre de kilomètres, difficulté, dénivelé, etc.), mais aussi tous les points d'intérêt patrimoniaux.

Le Parc des Alpilles propose 39 circuits de randonnées. Au total le site propose près de 200 itinéraires soit 2000 km de randonnées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Le Parc naturel régional des Alpilles est associé à l'Agence Régionale pour l'Environnement et au Réseau régional des espaces naturels pour alimenter le site www.cheminsdelabiodiversite.com qui recense l'ensemble de l'offre de découverte des espaces naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : conférences, sorties, ateliers, chantiers, randonnées, lieux de visite, fêtes et manifestations . »

Quelques chiffres

Les chiffres de la fréquentation du site en 2017

- **Nombre de visites sur le site : 43 200 sessions avec 210 000 pages vues**
- **Le Taux de rebond : 1,37 - 4 min passées en moyenne sur le site**
- **Pic de fréquentation en juillet / août**

La structuration de l'offre de cyclotourisme

Parcourus par deux Eurovélos (8 Route de la Méditerranée et 17 ViaRhôna), les territoires des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue représentent un important potentiel de développement du tourisme à vélo. Ces itinéraires européens mettent à portée de nos territoires des milliers de pratiquants de vélos, particulièrement en phase avec les valeurs des espaces naturels. L'objectif est de capter cette clientèle potentielle en implantant une offre locale appuyée sur ces grands itinéraires européens, en veillant à ce qu'elle soit complète et attractive pour que cette clientèle sorte de ces itinéraires et profite de nos territoires, au bénéfice de notre économie locale.

Les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue travaillent de concert depuis 2016. En 2017, l'association Vélo Loisirs Provence a été mandatée, avec le soutien financier de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour mener une étude sur la structuration de l'offre de cyclotourisme à l'échelle des deux Parcs. Ce travail de 6 mois a permis de produire un plan d'actions prévisionnel pour la période 2017-2020 avec pour finalité d'offrir à la clientèle cycliste tous les services en liens avec leur activité depuis son lieu d'arrivée (de la location, à la réparation, à l'hébergement adapté, etc.) mais aussi d'aménager et de proposer des circuits identifiés et sécurisés.

Sous l'impulsion des Parcs, ce travail a bénéficié d'une large mobilisation des élus et des socioprofessionnels. 4 comités de pilotage, 3 comités techniques et 2 ateliers participatifs réunissant élus, professionnels et bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ont permis d'élaborer ce plan en 5 axes, qui devrait être prochainement mis en œuvre :

Axe 1 : Aménager le réseau cyclable
Axe 2 : Qualifier les services
Axe 3 : Favoriser l'inter-modalité
Axe 4 : Harmoniser la communication et accompagner la mise en marché
Axe 5 : Assurer une veille permanente de l'offre et la demande

SORTIE « À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX DES ALPILLES »

Le développement du tourisme ornithologique

L'avifaune remarquable des Alpilles constitue un atout touristique incontestable et le développement du tourisme ornithologique est l'objet d'une des actions phares du programme LIFE des Alpilles. Ce tourisme de nature, centré sur l'observation de la faune sauvage, représente un potentiel de visiteurs important, en particulier sur les périodes hors saison.

Le programme LIFE a permis de structurer l'offre en matière de tourisme ornithologique : les hébergeurs ont été formés, des supports de communication (application, carte) ont vu le jour et le Musée d'Orgon a été équipé d'une exposition. Ces actions de structuration étaient préalables à la constitution à terme d'une véritable destination de tourisme ornithologique. La prochaine étape est de faire connaître ces différentes actions menées en les fédérant autour de produits touristiques à co-construire avec les structures compétentes et en les diffusant sur des salons aux côtés des autres Parcs déjà largement connus pour leur richesse ornithologique. Aussi, il est envisagé de s'associer avec les Parcs naturels régionaux impliqués sur le tourisme ornithologique au niveau national (Camargue, Lorraine - chef de file -, Brenne, Golfe du Morbihan, Narbonnaise en Méditerranée, Avesnois, Marais Poitevin, Brière) pour déposer un dossier commun de financement d'actions d'accompagnement au développement du tourisme ornithologique.

LE TOURISME À VÉLO : UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE EN PLEIN ESSOR

Les outils de valorisation du tourisme ornithologique dans les Alpilles :

- Le point info oiseaux : exposition permanente interactive au Musée Urgonia à Orgon qui présente les treize espèces d'oiseaux emblématiques concernées par le projet LIFE des Alpilles ;
- Une application pour smartphone et tablette « Balades nature, les oiseaux des Alpilles » avec 6 itinéraires de randonnée ;
- Un programme de sorties « à la découverte des oiseaux des Alpilles » à destination du grand public. Ces sorties sont proposées avec le Bureau des guides naturalistes, bénéficiaire de la marque Valeurs Parc. En 2017, 8 sorties ont été programmées réunissant plus d'une centaine de participants :
  - ➔ **11 mars :** Eyguières - La Nuit de la Chouette
  - ➔ **15 avril :** Aureille - Sous le sommet des Alpilles
  - ➔ **13 mai :** Aureille - L'Outarde en habit nuptial
  - ➔ **17 juin :** Saint-Martin de Crau - La petite Crau
  - ➔ **16 septembre :** Eygalières - Chemin forestier du gros Calan
  - ➔ **23 et 30 septembre :** Le hibou Grand-duc dans les Alpilles
  - ➔ **28 octobre :** Le sentier des Trémaïe aux Baux-de-Provence
- Des rencontres « à la carte » à l'attention des associations du territoire sous forme de sorties ou de conférences :
  - ➔ **Décembre 2016** pour la CAF de Chateaurenard
  - ➔ **Avril 2017** pour la Maison de la jeunesse de Saint-Rémy-de-Provence
  - ➔ **Septembre** pour le Club d'Activités Physiques Fontvieillois
  - ➔ **Octobre** pour l'association Educal de Lamanon
  - ➔ **Novembre** pour l'association Istres Alpilles Vol Libre (parapente)
- Nouveauté 2017 : l'édition d'une carte ornithologique bilingue français/anglais réalisée avec la LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA, en lien avec les 6 circuits proposés par l'application Balades nature dans les Alpilles et le musée Urgonia qui accueille le point info oiseaux du Parc. Éditée à 10 000 exemplaires, la carte est distribuée gratuitement à la Maison du Parc, au Musée Urgonia et dans les offices de tourisme et bureaux d'informations touristiques du territoire.

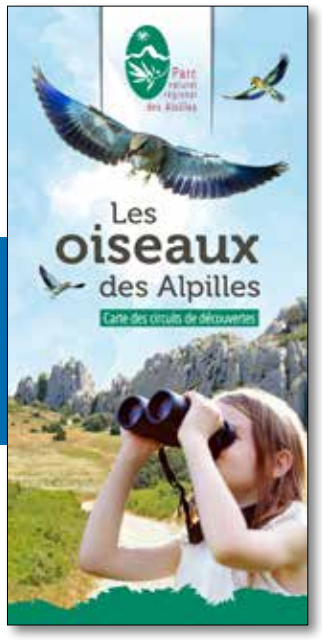

L'ÉCOTOURISME : UNE PLUS-VALUE POUR LE TERRITOIRE

Le déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional dans les Alpilles

Suite au travail de refonte de la marque Valeurs Parc mené par la Fédération nationale des parcs naturels régionaux en 2016 pour moderniser son identité, le Parc des Alpilles a donné un coup d'accélérateur au déploiement de la marque sur son territoire avec pour ambition :

- D'accroître le nombre de structures marquées dans le but de proposer aux visiteurs et aux habitants une offre de produits locaux et de produits écotouristiques représentative du territoire des Alpilles ;
- De diversifier le profil des structures bénéficiaires de la marque, au travers d'un panel d'hébergeurs, mais aussi de restaurateurs, sites de visite et activités de pleine nature, supports à la création de séjours marqués commercialisés par les structures compétentes ;
- De veiller à une répartition homogène des structures marquées sur l'ensemble des 16 communes du Parc naturel régional des Alpilles ;
- D'inscrire cette démarche dans une dimension Interparc, à l'échelle des 8 Parcs naturels régionaux de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faire profiter les établissements marqués d'échanges avec d'autres professionnels de la région et d'actions de valorisation régionale, nationale, voire internationale.

Mémento de la Marque Valeurs Parc

La marque Valeurs Parc naturel régional est une reconnaissance accordée aux professionnels exemplaires, qui répondent à un cahier des charges strict passant en revue leurs pratiques durables et leur engagement pour le territoire. Plus qu'un simple constat de pratiques responsables, ils engagent leur activité dans une démarche de progrès.
Propriété de l'État, déposée par la Fédération des Parcs à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), la gestion de la marque est exclusivement déléguée aux Parcs naturels régionaux.
Le Parc des Alpilles déploie la Marque sur son territoire depuis 2013.

Pour en savoir plus sur la marque Valeurs Parc : www.consommerparc.fr

Ils s'engagent avec le Parc

En 2017, la chargée de mission tourisme et loisirs durables a effectué 30 visites conseil suite à des sollicitations de professionnels. Ces visites ont entraîné 14 procédures d'audit, effectuées par la chargée de projet Interparc Tourisme basée dans les Alpilles, et abouti à 13 nouvelles labellisations.

La Commission « Marque », présidée par Marie-Pierre CALLET, Vice-présidente du Parc des Alpilles s'est réunie à 4 reprises en 2017 pour attribuer la marque aux nouveaux candidats et développer la stratégie de déploiement de la marque.

Fin 2017 le Parc naturel régional des Alpilles comptait 26 bénéficiaires.

Les nouveaux bénéficiaires en 2017 :

- Les Sentiers de l'Abondance, gîtes et site de visite - Eygalières
- Le Mas du Bout', chambres et tables d'hôtes - Eygalières
- Le Mas de la scierie, meublés - Le Paradou
- Le Hameau des Baux, hôtel - Le Paradou
- Mas derrière Château, chambres d'hôtes - Les Baux-des-Provence
- Mas d'Aigret, hôtel et restaurant - Les Baux-des-Provence
- Le Petit Roman, activité équestre - Maussane-les-Alpilles
- Le Vieux Four, chambres et restaurant - Mouriès
- La Coste Haute, chambres d'hôtes - Saint-Martin de Crau
- La Maison de Line, gites et chambres d'Hôtes - Saint-Rémy-de-Provence
- Le Château de Roussan, hôtel - Saint-Rémy-de-Provence
- Musée des Alpilles, site de visite - Saint-Rémy-de-Provence
- Sous les figuiers, hôtel - Saint-Rémy-de-Provence
- Les Acanthes, gîtes - Saint-Rémy-de-Provence

Les nouveaux bénéficiaires ont reçu officiellement leur plaque et kit de communication lors de 2 cérémonies organisées à l'occasion du 10ème anniversaire du Parc des Alpilles, le 7 avril et le 8 octobre.

Les autres bénéficiaires de la marque :

- Le Camping Les Oliviers - Eygalières - Marqué depuis 2015
- La Bastide d'Eygalières, hôtel restaurant - Marqué depuis 2013
- Le Mas de l'Oulivié, hôtel - Les Baux de Provence - Marqué depuis 2013
- Le Mas Saint-Roman, gîtes - Maussane-les-Alpilles - Marqué depuis 2015
- La Gaillette, meublé - Mouriès - Marqué depuis 2016
- « Chemin faisan », Sorties nature - Mouriès - Marqué depuis 2015
- Le Mas de la rose, hôtel - Orgon - Marqué depuis 2014
- Le Mas de l'Esclade, chambres d'hôtes - Saint-Martin de Crau - Marqué depuis 2015
- Le Bureau des Guides naturalistes, sorties nature - Saint-Rémy-de-Provence - Marqué depuis 2016
- Le Camping Monplaisir - Saint-Rémy-de-Provence - Marqué en 2014
- Le Mas de la chouette, meublé - Saint-Rémy-de-Provence - Marqué en 2016
- Alpilles Aventure, escalade - Saint-Rémy-de-Provence - Marqué depuis 2016

CÉRÉMONIE DE REMISE DE PLAQUES AUX NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

La Marque Valeurs Parc : une valeur ajoutée pour le professionnel

Le Parc naturel régional des Alpilles conçoit l'attribution de sa marque comme un marqueur de l'ancrage local, de l'identité du territoire, dans une perspective de proximité avec les professionnels auxquels il propose :

- Un audit permettant au professionnel de s'engager dans un plan de progrès individuel, tout en participant à la structuration de filières écotouristiques.
- L'intégration de l'entreprise marquée au sein d'un réseau professionnel dédié et rythmé avec l'organisation de rencontres du réseau marque, temps d'échanges qui visent à réaliser une montée en compétence en lien avec les axes de progrès identifiés par le réseau.

En 2017, le Parc des Alpilles a organisé 3 rencontres du réseau marque dont une en Interparc avec des bénéficiaires du Luberon, de la Camargue, et des Baronnies provençales qui ont été accueillis 2 jours à Saint-Rémy-de-Provence.

Les thèmes :

- **« Cultiver et cuisiner les plantes aromatiques bio »** à Eygalières (Bastide d'Eygalières et Sentiers de l'Abondance) : 27 février - 25 participants.
- **« Parler en anglais du territoire et de votre engagement durable »** à la Maison du Parc : 25 septembre - 13 participants et 2 octobre - 8 participants.
- **« Marque Valeurs Parc : la faire connaître, maîtriser sa signalétique et nouer des partenariats entre marqués »** à Saint-Rémy-de-Provence (Maison de Line et Fromagerie Roumanille) : 21 novembre - 24 participants

RENCONTRE DU RÉSEAU À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

- Des actions collectives menées en partenariat au sein du réseau des marqués permettant des économies d'échelle ainsi qu'un rapprochement entre les acteurs de la profession agricole et de l'économie touristique.
- Un rôle d'ambassadeur de la destination Parc naturel régional des Alpilles au travers de son engagement en faveur d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et de sa préservation. A noter, la présence de 3 bénéficiaires de la marque Valeurs Parc dans les Alpilles au salon Destination Parcs à Paris en octobre 2017 qui a rassemblé plus de 20 000 visiteurs (C. Page 88).
- Une valorisation des acteurs engagés aux côtés du Parc : mise en avant au sein de la Maison du Parc des Alpilles et des opérations dédiées (outils de communication papier, web, salons écotouristiques, etc.)

Les autres actions de valorisation engagées en 2017 :

- Des relations presse et de la publicité : insertion pub dans le catalogue d'exposition du Cercle des artistes de la vallée des Baux (juillet-août 2017), Le Routard, Lonely Planet, Le petit futé, Balade en Provence, etc.
- Des vidéos de promotion à l'attention des professionnels intéressés par la démarche.
- Des outils de valorisation de la marque type présentoirs, bâches et autre PLV, publicité sur lieu de vente.
- La Lettre du Parc 2017, avec un volet spécial « Marque Valeurs Parc », distribuée dans toutes les boites aux lettres du territoire (30 000 ex).

Pour le consommateur de plus en plus sensible aux enjeux du développement durable, la marque Valeurs Parc naturel régional permet d'associer la prestation ou le produit marqué à l'image forte du territoire du Parc naturel régional des Alpilles.

SÉBASTIEN FABRE DU PETIT ROMAN, ACTIVITÉ ÉQUESTRE - EXTRAIT D'UNE VIDÉO DE PRÉSENTATION DE LA MARQUE

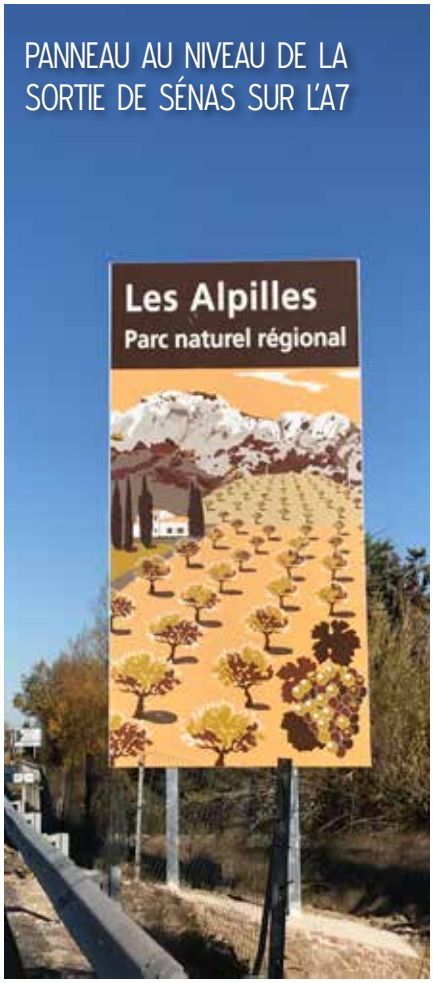

PANNEAU AU NIVEAU DE LA SORTIE DE SÉNAS SUR L'A7

LE PARC DES ALPILLES EST SIGNALÉ SUR LES AUTOROUTES A7 ET A 54

4 PANNEAUX DE « SIGNALISATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE » CONSACRÉS AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES ONT ÉTÉ INSTALLÉS AU DERNIER TRIMESTRE 2017.

Pour mémoire, ce projet amorcé en 2013 en concertation avec la Préfecture et Bouches-du-Rhône Tourisme, vise à remplacer tous les anciens panneaux par un nouveau Schéma de signalisation autoroutière constitué de 53 panneaux sur l'ensemble du département. Sur l'A7, 1 panneau est installé dans le sens Avignon, Salon-de-Provence avant la sortie d'Orgon, l'autre, dans le sens contraire au niveau de la sortie de Sénas. Ceux de l'A54 sont positionnés entre Saint-Martin de Crau et Salon-de-Provence.

Au total, 6 panneaux de valorisation du territoire « Alpilles » ont été installés sur les Autoroutes A54 et A7 en comptant les 2 panneaux des communes de Saint-Rémy-de-Provence et les Baux-de-Provence pour promouvoir leur patrimoine. Une belle visibilité pour le territoire du Parc sur ces axes routiers majeurs du pourtour méditerranéen.
Les 4 panneaux du Parc ont été financés par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et les 16 communes du Parc.

LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le Parc des Alpilles est engagé depuis sa création dans une démarche territoriale pour la maîtrise de l'énergie et s'implique activement pour une gestion durable des ressources. Il initie et soutient les démarches innovantes dans la mise en œuvre d'actions sur ces enjeux : réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles, efficacité, augmentation de la production d'énergies renouvelables, sensibilisation des publics.

L'année 2016 confirme son engagement à travers plusieurs actions d'envergure telle que la poursuite du travail de Conseil en énergie partagé auprès des communes du territoire. Le Parc accompagne également les communes dans la transition énergétique et écologique via des recommandations prodiguées pour leurs documents d'urbanisme ainsi que pour le Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Arles. En 2016, sept plans locaux d'urbanisme et trois projets de production d'énergie renouvelable ont fait l'objet d'un accompagnement par le Parc.

La gestion durable des ressources et le « consommer autrement » sont des valeurs fondamentales que le Parc distille quotidiennement dans ses interventions auprès des collectivités, des entreprises ou des scolaires.

JULIEN ALTIER, CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ DU PARC DES ALPILLES

LE PARC DES ALPILLES : UN TERRITOIRE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

LE PLAN CLIMAT

Le Conseil en énergie partagé des Alpilles

La mission du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) perdure depuis 2010, et c'est au total 10 des 16 communes du Parc qui ont bénéficié ou bénéficient des services de l'économe de flux. Ainsi, depuis le démarrage de sa mission, le CEP accompagne les communes en coordonnant des missions visant à réaliser des économies d'énergie et d'eau. Cet accompagnement est important pour les communes car elles ont à leur disposition un technicien capable d'identifier les points susceptibles de réduire la facture énergétique et d'eau de la collectivité.

Cet accompagnement des collectivités est réalisé à travers différentes actions, telles que :
- Inventaire précis des sources d'utilisation d'énergie de la commune : éclairage, bâtiments, véhicules de service, etc. ;
- Évaluation des consommations et détection des surconsommations : électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant et eau ;
- Sensibilisation à l'économie d'énergie ;
- Conseil et accompagnement des projets entrepris par les collectivités pour réduire ou optimiser leur consommation d'énergie.

L'année 2017 fut une année charnière pour le service. Le Parc des Alpilles a accueilli un nouvel économe de flux, Julien ALTIER le 12 juin 2017 suite au départ d'André COLLURA. Ensuite, le Parc a signé une nouvelle convention fin 2016 pour la poursuite de l'action durant 3 ans avec 4 communes du territoire : Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Maussane-les-Alpilles et Aureille.

Depuis son arrivée, l'économe de flux a partagé son temps de travail entre les 4 communes engagées dans le dispositif et a mis en place différentes actions, parmi lesquelles :

- Mise à jour des inventaires du patrimoine des différentes communes pour l'intégration aux marchés de fourniture d'énergie.
- Accompagnement des communes pour intégrer les marchés de fourniture d'énergie (électricité et gaz naturel) initié par le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône pour bénéficier d'une stabilité des coûts liés à ces énergies.
- Mise en place d'enregistreurs de température pour optimiser la régulation sur 5 bâtiments répartis dans les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Aureille et Sénas.
- Suivi du projet de chaufferie bois à l'école de l'Argelier de Saint-Rémy-de-Provence (réception des travaux et mise en route de la chaufferie bois en novembre 2017, rédaction du cahier des charges pour l'approvisionnement en granulés de bois et analyse des offres).
- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une chaufferie bois à l'espace Libération à Saint-Rémy-de-Provence.
- Suivi du projet de chaufferie bois à Maussane-les-Alpilles (rédaction du cahier des charges pour étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre).
- Aide apportée à la commune de Saint-Rémy-de-Provence pour la valorisation de travaux d'isolation via les Certificats d'Économies d'Énergie, permettant le remboursement d'une partie des travaux à hauteur de 1 600 €.
- Pose de sous-compteurs de consommation énergétique à la piscine municipale de Saint-Rémy-de-Provence pour en analyser les consommations précises.
- L'étude des factures énergétiques a permis de mettre en évidence une facturation de consommation erronée sur un site situé à Saint-Rémy-de-Provence, débouchant sur un remboursement de près de 12 000 €.

	Gains énergétiques annuels (kWh)	*Gains financiers annuels (€ TTC)*	*Émissions de CO2 annuelles évitées (tonnes)*
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	123 965	19 605 €	12,2
SÉNAS	35 856	3 782 €	3,1
AUREILLE	92 532	7 565 €	9
MAUSSANE-LES-ALPILLES			
Total	**252 353**	**32 947 €**	**24,3**

Depuis 2010, le Conseiller en énergie a noué une relation de confiance et de proximité avec les communes bénéficiaires lui permettant aujourd'hui d'être un interlocuteur privilégié du Parc sur toutes les questions liées aux dépenses énergétiques et de consommation d'eau. Les économies financières et les conseils prodigués sur le long terme ont démontré l'utilité de ce service mutualisé.

Financé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*), la Région et les communes, le but de ce service est de réaliser des économies au minimum équivalentes à l'investissement, c'est-à-dire le coût du poste créé.
Budget pour la commune : 0,91 € par an et par habitant en 2017.

*L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Le Parc des Alpilles montre l'exemple ! Depuis 5 ans le Conseiller en énergie partagé se déplace dans les communes en véhicule 100 % électrique, l'occasion de tester ce moyen de locomotion en plein développement. En 2017, le Parc a renouvelé son véhicule. »

À noter les gains énergétiques et financiers pour Aureille sont conséquents car la commune a procédé depuis octobre 2016 à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Zoom sur
la fête du Parc 2017

Pour le 10ème anniversaire de la labellisation du Parc des Alpilles, la fête du Parc a accueilli de nombreux partenaires et de nouvelles animations. Dans le cadre de la transition énergétique, les organisateurs ont proposé la visite de la chaufferie bois de la Maison, un stand sur la transition énergétique sur lequel sont venus la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles pour présenter son projet de granulation des déchets verts (transformation des déchets verts en combustibles pour les chaufferies), l'Espace Info Énergie du Pays d'Arles pour aider chacun à faire des économies sur ses factures énergétiques, Next Trade pour l'opération de distribution de kits d'ampoules économes, les associations « Arles en transition » et « Sur le toit des Alpilles » pour la présentation de leurs projets d'énergie citoyenne, le CEP des Alpilles pour présenter son travail auprès des communes et enfin un espace dédié au déplacement électrique avec des essais de vélos électrique (Bees), de Gyropodes (Provence Gyro tourisme) et de véhicule électrique (garage Renault Cabassut de Saint-Rémy-de-Provence).

La pollution lumineuse en question

Le Jour de la Nuit

Chaque année, le Parc naturel régional des Alpilles propose aux communes du territoire de participer à cette opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. En 2017, Mas-Blanc-des-Alpilles, Mouriès, Aureille, Paradou et Saint-Etienne du Grès ont participé à l'événement les 13 et 14 octobre. Nouveauté 2017, le Parc a proposé une évolution des animations traditionnelles d'observation du ciel étoilé vers une programmation plus originale : représentation d'un conte dansé « L'homme qui plantait des arbres » avec la compagnie « En avant scène » à Saint-Etienne du Grès, soirée d'initiation à la photographie de nuit sans flash, avec l'association Imag'In à Mas-Blanc-des-Alpilles.

L'opération a été aussi l'occasion de distribuer la plaquette réalisée en Interparc au niveau régional « Le côté Obscur des Parcs ». (voir infra)

« Le côté obscur des Parcs »

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent sur de nombreux sujets en réseau, notamment dans le domaine de la transition énergétique. En 2017, ces travaux ont permis d'éditer un guide traitant de la problématique de la pollution lumineuse et des moyens d'y remédier. Ce guide disponible sur www.parc-alpilles.fr, rubrique Téléchargement, explique en quoi la pollution lumineuse a des impacts sur notre environnement et notre vie de tous les jours et donne des solutions à l'attention des émetteurs de lumière artificielle.

L'impression de ce guide, édité à 7000 exemplaires, a été financée par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme d'actions annuel du réseau des Parcs. Le document, sa rédaction et sa mise en forme, ont été réalisés en Interparc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est ce que la pollution lumineuse ?

« La pollution lumineuse, c'est la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune et la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. »

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un séminaire national dans les Alpilles sur la transition énergétique et le changement climatique

En 2017, le Parc des Alpilles a organisé et accueilli le séminaire national sur la transition énergétique et le changement climatique les 19, 20 et 21 juin. Organisé conjointement avec la fédération des PNR, ce séminaire s'est tenu pour la première fois sur trois Parcs de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpilles, Camargue et Verdon. Chaque Parc a accueilli successivement les participants pour des travaux autour de l'adaptation au changement climatique permettant de voir des problématiques touchant différents types de zones géographiques (littoral, plaine, montagne).

Dans les Alpilles, la cinquantaine de participants a pu visiter les nouveaux locaux de la Maison du Parc et aborder les enjeux de l'éco-construction, de l'utilisation de matériaux locaux, de chaufferie biomasse et de confort d'été. A travers un itinéraire réalisé en vélo à assistance électrique, les participants ont découvert le territoire des Alpilles face aux enjeux climatiques, notamment celui de la ressource en eau.

LES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE REÇUS DANS LES ALPILLES

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À LA MAISON DU PARC

Distribution de packs gratuits d'ampoules LED

Dans le cadre de sa participation à la transition énergétique, le Parc s'est associé à l'entreprise Next Trade et à l'association ECO CO2 pour organiser sur son territoire une distribution gratuite de packs d'ampoules LED financée par les certificats d'économie d'énergie (dispositif national de compensation des gaz à effets de serre). Cette opération s'est déployée au niveau national sous différents formats et le Parc s'est proposé pour en être un relais local.
Cette distribution était organisée sous conditions de ressource, de la gratuité à une participation modeste ouvrant ainsi l'accès à ce dispositif à tous.

Émergence d'une énergie citoyenne dans les Alpilles

Énergie citoyenne quésaco? Ce sont des dispositifs d'énergie renouvelable qui sont déployés par des associations ou des sociétés qui trouvent leur financement auprès de citoyens volontaires. Ces structures assurent la récolte de fonds, le déploiement juridique et économique, la production d'énergie et la revente au réseau.

Dans les Alpilles, deux associations ont sauté le pas, une basée à Arles « Arles en transition », et une à Lamanon « Sur le toit des Alpilles ». Ces associations ont souhaité développer leur action sur le principe des centrales villageoises, nées en région Auvergne-Rhône-Alpes il y a une dizaine d'années. Les centrales villageoises, dont le principe est protégé par l'INPI, Institut national de la propriété industrielle, sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.
Pour plus d'informations : http://www.centralesvillageoises.fr
Le Parc des Alpilles a souhaité accompagner ces porteurs de projets dans leur démarche auprès des communes et des citoyens. Au premier semestre 2017, les associations ont organisé 4 réunions d'information grand-public à Eyguières, Lamanon, Orgon et Arles. Le Parc est à l'initiative de la réunion de présentation auprès des élus des communes du Parc à Eyguières.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc des Alpilles a proposé à la commune de Saint-Rémy-de-Provence d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques à l'arrière de la Maison du Parc, avenue Louis Mistral, sur une parcelle appartenant à la ville. Cette borne a été installée à l'hiver 2017-2018 dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Elle devrait être opérationnelle courant 2018.

Mémento : Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Pays d'Arles

Ce programme, révisé tous les 6 ans, est inscrit dans le cadre de la loi « Grenelle de l'environnement* » et a pour objectif d'utiliser l'énergie plus efficacement et de lutter contre les effets du changement climatique.

Le PCAET rassemble 7 partenaires : le Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la communauté d'agglomération Terre de Provence, les Parcs de Camargue et des Alpilles et la ville d'Arles.

Au total, ce sont 137 actions, de 43 porteurs de projets différents, qui vont être réalisées.

* La loi « Grenelle de l'environnement» fixe les objectifs de la France en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique pour 2020.

DÉMONSTRATION DE DÉSHERBEUR THERMIQUE POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SANS PRODUIT CHIMIQUE.

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Parc poursuit son accompagnement des communes vers le zéro phyto

Suite aux formations et réunions d'information programmées en 2015 et 2016, le Parc des Alpilles poursuit sa démarche dans l'accompagnement des communes dans leurs obligations légales d'entretien des espaces verts et voiries sans produit phytosanitaire (Loi Labbé du 22 juillet 2015 entrée en vigueur le 1er janvier 2017 pour les collectivités).
2017 a été l'année de la mutualisation par le Parc de « plans de désherbage communaux ». Ces plans sont des diagnostics des pratiques des communes sur la gestion de leurs espaces verts et de leurs voiries. Ils permettent de proposer des solutions pour substituer l'utilisation de produits phytosanitaires par des processus d'entretien moins polluants et plus respectueux de l'environnement. Les espaces verts et voiries sont inventoriés puis, en fonction du besoin et de l'ambition des communes, un plan d'actions est défini collectivement et les besoins en matériel, formation et communication sont établis. Au-delà de leur utilité technique, les communes peuvent ensuite utiliser ce plan de désherbage pour déposer des dossiers de demande d'aide financière, avec l'aide du Parc, auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Concrètement, 8 communes ont déjà réalisé leur plan de désherbage : Aureille, Orgon, Sénas, Lamanon, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Étienne du Grès, Paradou et Maussane-les-Alpilles. Le Parc naturel régional des Alpilles a sélectionné un groupement de bureaux d'étude (Enfora, CIVAM 30, BP, Laurent de CRUCQ) pour les accompagner.

Une journée technique à l'attention du personnel des communes a eu lieu en octobre à Saint-Rémy-de-Provence pour présenter un large panel de matériel alternatif.

En 2018, le Parc des Alpilles proposera aux communes une mutualisation des actions de communication (édition d'outils de communication à destination du grand public) et de formation pour les agents municipaux.

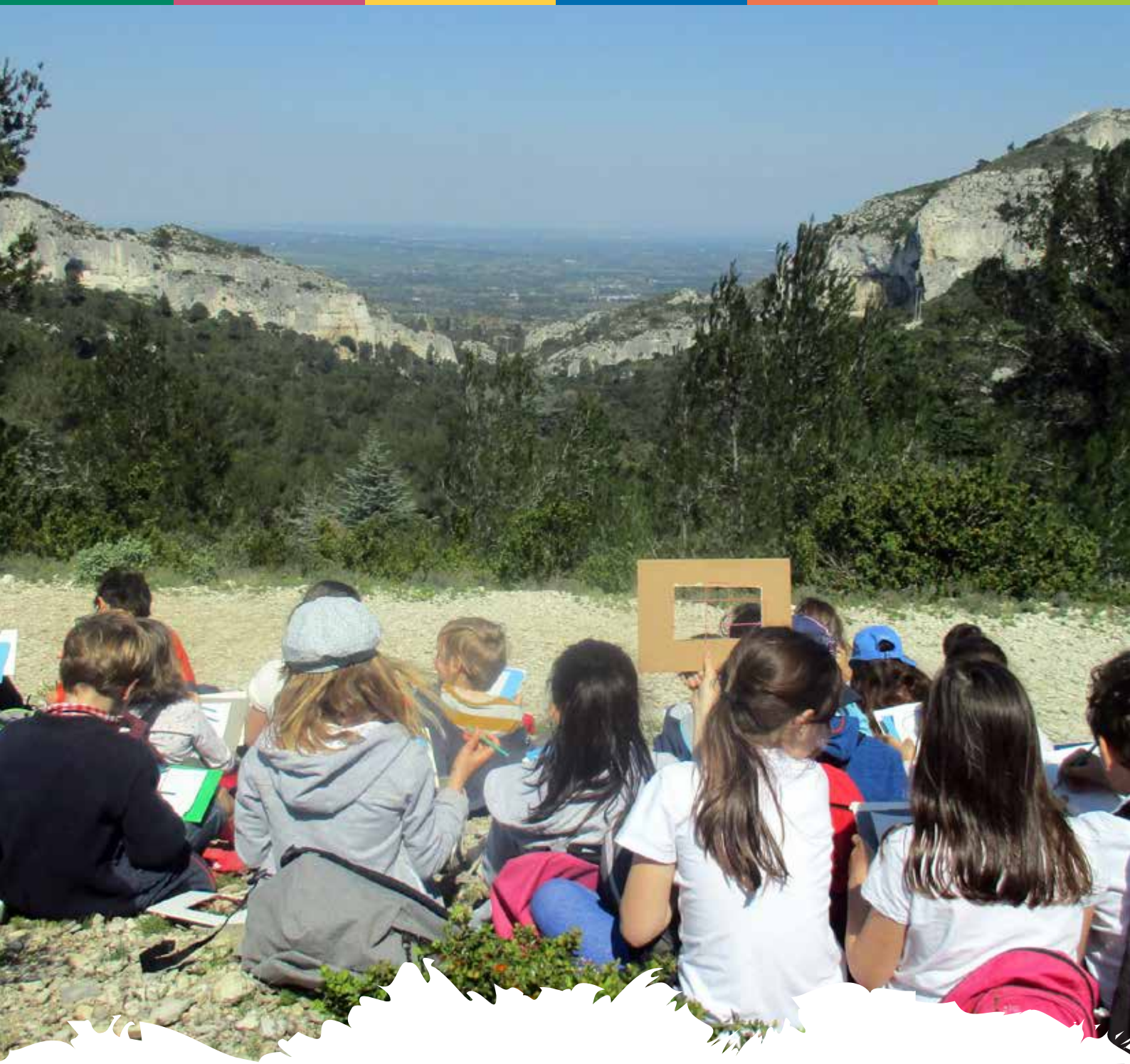

L’accueil, l’éducation et l’information

L'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE

L'accueil, l'éducation et l'information est l'une des 5 missions obligatoires confiée par la loi aux Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement). La Charte du Parc des Alpilles y consacre un volet important.
« L'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien ». Partant de ce principe, la connaissance des patrimoines et de leurs enjeux, la prise de conscience collective de la richesse et de la fragilité du territoire, la formation de citoyens avertis et responsables, apparaissent comme fondamentales dans une démarche constructive et partagée de protection et de valorisation durable des Alpilles.

Le Parc naturel régional des Alpilles élabore et anime toute une série d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire, à destination des enfants ou du grand public.
Ces programmes sont financés par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et les communes du Parc.

Pour les enfants, les projets annuels sont construits dans une démarche de projet concerté avec les professeurs des écoles, collèges et lycées mais également grâce à l'implication des associations locales telles que « Chemin Faisan », Arts de Vivre, Lili Nature, Graines de potager, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône-Pays d'Arles, la Ligue pour la protection des oiseaux ou le Musée des Alpilles. En complément, le Parc développe de nombreux supports pédagogiques, documents, jeux, outils multimédias, mis à disposition des structures pour aborder de façon ludique l'ensemble des sujets.

Le Parc participe également à l'animation culturelle du territoire en proposant des sorties et ateliers découverte au grand public. Les participants s'approprient les questions environnementales au travers d'activités attrayantes joignant l'utile à l'agréable.

L'ACTION AUPRÈS DES SCOLAIRES

Le programme sur le temps scolaire : 2017, une année de transition

L'année 2017 fut une année de transition et d'intense mobilisation du Parc et de ses partenaires pour mettre en œuvre un nouveau modèle de l'action éducative. Après 10 ans d'action au service des écoles, l'occasion était venue, dans un contexte financier resserré, de réfléchir à une nouvelle organisation, au plus près des attentes des communes et de la Région en matière d'éducation au territoire et à l'environnement.

Les projets « Class'Alpilles » s'inscrivent dans une démarche globale initiée par l'enseignant avec le Parc des Alpilles et les intervenants extérieurs pour inscrire les élèves dans un parcours progressif en fonction des cycles et des programmes pédagogiques développés à l'école.

Nouveauté en 2017 : les sujets sont hiérarchisés avec des projets « coup de cœur » en lien étroit avec l'actualité du Parc et dont le cadre d'intervention est plus important par rapport aux autres projets. Ces projets sont développés sur plusieurs années avec d'avantage d'interventions auprès des élèves (4 demi-journées et 1 rencontre avec un « témoin du Parc »). En outre, les lycées font l'objet d'une offre spécifique au travers d'un dossier ressources « Mon lycée dans les Alpilles » pour mobiliser les lycéens autour des problématiques du développement durable et du territoire des Alpilles.

100 classes
30 écoles
Plus de 2500 élèves

Les projets coup de ♥ en 2017 :

- Le jardin potager et l'agro-écologie
- Curiosité géologique dans les Alpilles
- Les oiseaux, les paysages et les hommes dans le cadre du projet LIFE

Tous les projets par thème :

- Biodiversité et paysages
- Agro écologie, terroir et alimentation
- L'eau dans les Alpilles
- Eco-responsabilité : énergie, climat, ressources naturelles, déchets
- Patrimoine-Environnement-Arts
- Patrimoine et activités économiques
- Géologie, paléontologie et paysage

Cette réorganisation implique un engagement fort des communes qui s'investissent plus durablement au travers d'un cofinancement à hauteur de 50% et d'une participation accrue dans la programmation. La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur est le partenaire financier principal de l'action éducative du Parc.

Ce nouveau dispositif ayant été mis en place en milieu d'année scolaire qui couvre la période de septembre 2016 à septembre 2017, certains projets du premier semestre 2017 ont du être réduits pour des raisons budgétaires. C'est ainsi que la moitié des classes ont assisté à 3 ateliers au lieu de 4 initialement prévus. Pour autant, il n'y a eu aucune annulation de projets et 100 classes du territoire ont bénéficié du dispositif. La nouvelle organisation est pleinement opérationnelle depuis la rentrée de septembre 2017.

Le forum de l'éducation à l'environnement et au territoire

Chaque année, à la rentrée scolaire, le Parc des Alpilles organise un grand forum de l'éducation à l'environnement et au territoire. Réunissant les enseignants et les associations impliqués dans les projets Class'Alpilles du Parc, avec la collaboration de l'Éducation Nationale, cette journée permet de découvrir les ateliers et les supports pédagogiques, de rencontrer les intervenants et de préparer les activités de l'année à venir. En 2017, le forum s'est déroulé à la Maison du Parc et a réuni une centaine de participants.

LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE DANS LES ALPILLES RÉUNIS À LA MAISON DU PARC

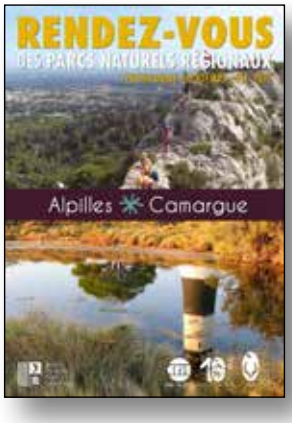

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Les événements grand public

En 2017, le Parc des Alpilles a proposé au grand public près de 40 événements, sorties découverte et ateliers, organisées avec les associations partenaires. Chaque activité est gratuite, prise en charge par le Parc avec le soutien du Conseil Régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi les thématiques abordées : la biodiversité, les sites patrimoniaux, la forêt méditerranéenne, les oliviers et l'oléiculture…

LES ÉLÈVES DU LYCÉE AGRICOLE DE SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE DEVANT LA SPIRALE À INSECTES À LA MAISON DU PARC

Les sorties grand public proposées avec le LIFE des Alpilles

6 sorties nature ont été spécialement proposées dans le cadre du projet LIFE des Alpilles avec le Bureau des guides naturalistes, bénéficiaire de la marque Valeurs Parc, à la découverte des oiseaux des Alpilles et des actions de préservation de la biodiversité conduites dans le cadre du programme européen. Les sorties proposées à Aureille, Eyguières et à Saint-Rémy-de-Provence ont permis de partir à la rencontre de l'Outarde Canepetière ou du Hibou Grand-duc.

Des sorties et conférences à la carte !
Les associations du territoire ou autres groupes peuvent bénéficier de l'organisation de sorties sur le terrain ou de conférences / projections sur le thème de la découverte des oiseaux de Alpilles sur simple demande auprès du Parc. Les formats du rendez-vous, les dates et lieux sont choisis « à la carte » en fonction des attentes et activités des structures. Une bonne idée pour discuter concrètement de la protection des oiseaux dans les activités de pleine nature.

Zoom sur
le jardin pédagogique de la Maison du Parc

En 2017, le jardin de la Maison du Parc a confirmé sa vocation pédagogique en accueillant les classes du territoire et de Saint-Rémy-de-Provence en particulier. C'est ainsi que les classes ont pu effectuer 8 demi-journées autour de la culture de la terre saine et durable : préparer les sols, réaliser des semis, suivre les plantations, étudier la plante de la graine à la graine.

Le Lycée agricole « Les Alpilles » est également intervenu au travers de plusieurs projets :

- Aménagement paysager avec les classes de 2nd et 1ère option « Aménagement paysager : réalisation d'une spirale à insectes, construction et installation de nichoirs, plantation de plantes et arbustes méditerranéens, semis de fleurs messicoles (plantes des moissons : coquelicots, bleuets, etc.)
- Projet original « le Land Art » avec Yohann CRÉPIN, artiste Saint-Rémois. Une classe a réalisé des créations Land-Art pour agrémenter le jardin.

A noter également, un partenariat avec les carrières du territoire (Carrières de Provence à Fontvieille et OMYA à Orgon) qui ont offert au Parc du calcaire de type molasse coquillière (Fontvieille) et du calcaire Urgonien riche en fossiles d'Orgon afin de représenter symboliquement les ressources minérales géologiques à la Maison du Parc.

Parc naturel régional des Alpilles et l'Éducation Nationale : éduquer ensemble

Être au contact des enseignants, les sensibiliser, les former, les outiller et les accompagner dans leurs projets, c'est ainsi que le Parc des Alpilles agit, au-delà même des interventions qui sont proposées gratuitement aux classes. Ces actions sont également le fruit d'un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, que ce soit au niveau du Rectorat d'Aix-Marseille, ou des 3 inspections du territoire. A noter, un professeur-relais en éducation au développement durable est mis à disposition quelques heures par semaines par le Rectorat, pour compléter le service éducatif du Parc.

Nouveau rendez-vous proposé en 2017 : La bonne graine des Alpilles

Organisé tous les premiers vendredis du mois depuis septembre 2017, cet atelier est proposé à la Maison du Parc avec le concours de notre partenaire Nathalie FAGE « Graines de potager ». Ces rencontres sont ouvertes à tous ceux désireux de partager les astuces du jardin écologique, échanger les semences de variétés traditionnelles florales ou potagères, découvrir des recettes variées et des utilisations originales des plantes.
4 rencontres ont eu lieu en 2017 entre septembre et décembre sur les thèmes de la récolte et du tri des graines et de la préparation des sols. L'initiative se poursuit tout au long de l'année 2018 avec 7 nouveaux rendez-vous.

Deux programmes semestriels des événements en lien avec la nature et le patrimoine proposés par le Parc des Alpilles, de la Camargue et le CPIE Rhône Pays d'Arles « Les Rendez-vous des Parcs » ont été réalisés et diffusés par voie électronique (mailing, Facebook, sites Interne).

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La sculpture en pierre de Fontvieille à l'arrière de la Maison du Parc a été réalisée par des lycéens en utilisant des pierres sculptées lors du concours de taille de pierre qui a eu lieu à l'occasion du Festival de la pierre et du Patrimoine en septembre à Fontvieille avec l'association l'Apier ou le mur à des Oreilles. »

A découvrir !

Le 10 mai 2017, le Parc naturel régional des Alpilles et la commune d'Eygalières ont officiellement inauguré l'Arboretum de Badon. Après 10 ans d'effort conjoint, cette ancienne décharge sauvage est aujourd'hui un espace de détente, de loisirs et de pédagogie dédié aux essences méditerranéennes et à la conservation de l'amandier en Provence. Accès libre en 15 minutes à pied depuis le centre du village par le chemin Souvestre.

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHÉOLOGIE AVEC L'INRAP LE 17 JUIN

Nous y avons participé !

Le Parc des Alpilles a participé en 2017 à de nombreux évènements en lien avec le patrimoine et l'environnement :

- La Journée mondiale des zones humides - 2 février
- Le Nuit de la Chouette - 11 mars
- La Fête de la transhumance à Sénas - 30 avril
- La Fête de la nature - Du 17 au 21 mai
- Rendez-vous aux Jardins - 3 juin
- Le Salon des agricultures de Provence - 9 au 11 juin
- Les journées nationales de l'archéologie - 17 juin
- La Nuit internationale de la chauve-souris - 26 aout
- La journée mondiale des animaux à Eyguières - 30 septembre
- Le Mois des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur - septembre / octobre
- Destination Parcs à Paris - Du 12 au 15 octobre
- Le Jour de la Nuit - 14 octobre

La Maison du Parc expose

La Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence dispose de très belles salles d'exposition au rez-de-chaussée de l'ancienne demeure du 18ème siècle. Dans le cadre de sa politique d'ouverture de la Maison au public, le Parc des Alpilles souhaite valoriser les talents du territoire aux travers notamment de l'accueil d'artistes locaux.

En 2017, pour la première année de fonctionnement, la Maison du Parc a proposé 3 expositions :

- En juillet & août : ARTITUDES 2017 avec le Cercle des artistes de la Vallée des Baux. Plus de 30 artistes, peintres, sculpteurs, photographes, plasticiens, etc. ont exposé dans la Maison et les jardins en rotation tout l'été. Près de 2000 visiteurs.
- L'exposition photos « Libre expression » des amateurs et professionnels du collectif Imag'In le Grès du 8 septembre au 8 octobre.
- L'exposition photos « Au fil de l'eau dans les Alpilles » : concours photos organisé à l'occasion des 10 ans du Parc des Alpilles sur le thème de l'eau. 40 participants ont été exposés à l'occasion de la fête du Parc. Les lauréats :
  - Le Prix spécial du Jury à Victor MATHURIN pour sa photo « La Bugade » prise à Saint-Rémy-de-Provence
  - Le 1er Prix à : Célia FRANCILLON pour sa photo du canal prise dans les Marais des Baux à Maussane-les-Alpilles.
  - Le Prix jeunesse (photographes de moins de 16 ans) à Lola NIETO pour sa photo « On n'est pas bien là Jack ? » prise à Saint-Martin de Crau.

VICTOR MATHURIN

CÉLIA FRANCILLON

LOLA NIETO

Merci aux membres du jury : Jean-François GALERON, Président d'honneur du jury ; Claude SANCHEZ, Président de la commission Communication du Parc ; Anne-Flore GRECH, élue à LAMANON ; Béatrice BLANCARD, élue au Paradou ; Hakim YCKACHE, Soleil FM ; Gilles GARNIER, photographe à Fontvieille, Éric BLOT, Directeur du Parc et Mélissa FAGE, étudiante.

LES TEMPS FORTS

FÊTE DU PARC DES ALPILLES - 8 OCTOBRE

2007 - 2017 : 10 ANS D'ENGAGEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE

Créé le 1er février 2007 par décret officiel du Premier Ministre, le Parc naturel régional des Alpilles a fêté en 2017 ses 10 ans d'existence. Année d'autant plus symbolique que nous fêtions également le 50ème anniversaire de la création des Parcs naturels régionaux en 1967 par le général de Gaulle.

Les élus du Parc naturel régional des Alpilles ont souhaité proposer tout au long de l'année des rendez-vous phares aux visiteurs et habitants du territoire. Avec la contribution des 16 communes, un programme anniversaire a été édité rassemblant une série d'événements spécialement sélectionnés pour fêter le 10ème anniversaire du Parc. 16 rendez-vous du 1er avril au 25 novembre sur l'ensemble du territoire. L'année s'est terminée par la plantation à Mas-Blanc-des-Alpilles de 10 oliviers, 1 pour chaque année d'existence du Parc des Alpilles.

LES AUTRES ÉVÉNEMENTS :

- **Sénas, 30 avril :** Transhumance et 1ère foire des régions
- **Lamanon, 1er mai** : Fête de la chèvre
- **Eygalières, 10 mai** : Inauguration de l'Arboretum de Badon
- **Saint-Rémy-de-Provence, Maison du Parc, 17 mai :** Fête de la Nature
- **Paradou, 21 mai** : Traditionnel marché de proximité
- **Saint-Rémy-de Provence, Maison du Parc, 3 juin :** Rendez-vous aux Jardins
- **Fontvieille, 17 juin :** Journée Nationale de l'Archéologie
- **Orgon, 5 août :** Nocturne au Musée Urgonia
- **Les Baux-de-Provence, 26 août** : Nuit internationale de la Chauve-souris
- **Maussane-les-Alpilles, 27 août :** Le temps retrouvé
- **Mouriès, 16 et 17 septembre :** La fête des Olives vertes
- **Saint-Étienne du Grès, 24 septembre :** Concours d'attelages
- **Eyguières, 30 septembre :** Journée mondiale des animaux, zoom sur les Alpilles
- **Saint-Martin de Crau, 30 septembre :** Sortie sur la draille de l'anelier
- **Mas-Blanc des Alpilles, Aureille, Saint-Étienne du Grès, Mouriès, Paradou :** Jour de la nuit, 13 et 14 octobre
- **Mas-Blanc-des-Alpilles, 25 novembre :** plantation de 10 oliviers

OUTRES CES MANIFESTATIONS PLUSIEURS TEMPS FORTS ONT PONCTUÉ CETTE ANNÉE COMMÉMORATIVE :

➔ **Le 7 avril 2017 : une cérémonie institutionnelle pour marquer l'anniversaire du décret officiel.** Pour cette occasion, les élus du Parc naturel régional des Alpilles ont souhaité mettre un coup de projecteur sur les acteurs emblématiques du territoire en récompensant les lauréats du Concours général agricole 2017 des Alpilles et par la mise en valeur des bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc lors d'une cérémonie solennelle. Plus largement, cette soirée conviviale a permis de réunir tous les élus du territoire, une grande partie de nos partenaires mais aussi d'anciens élus et employés du Parc autour des bons produits du terroir de nos lauréats.

➔ **Un film anniversaire de 3 min 30** constitué d'images aériennes montrant la beauté et la diversité des paysages des Alpilles. Le film a été projeté lors de la Fête du Parc et à l'avant-première du film du LIFE. Publié sur les réseaux sociaux, il comptabilise plus de 30 000 vues et près de 950 partages. Il a également été transmis aux communes, offices de tourisme et bureaux d'information touristique. A voir sur la page Facebook @pnralpilles ou sur la chaine You Tube du Parc https://www.youtube.com/channel/UCLcXF2HxC-DqFCA0UnIoyTg?view_as=subscriber

➔ **Du 7 avril au 31 août 2017 : Un concours photos sur le thème de l'eau.**
Les amoureux des Alpilles, habitants ou visiteurs occasionnels ont été invités à participer à un concours photos intitulé « Au fil de l'eau dans les Alpilles ». 40 personnes de tous âges ont envoyé une photo. Trois prix ont été décernés lors de la Fête du Parc le 8 octobre : prix jeunesse, 1er prix et prix spécial du jury. Toutes les photos ont été encadrées et ont fait l'objet d'une exposition à la Maison du Parc. Elles ornent désormais les murs du bâtiment.

➔ **Le 20 septembre 2017 : Avant-première du film « des Oiseaux, des Paysages et des Hommes ».**
Produit par le Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre du projet européen LIFE des Alpilles, ce documentaire de 30 minutes présente, au travers de témoignages, les actions et enjeux de ce projet ambitieux mené par le Parc depuis 2013 ainsi que des images rares d'espèces emblématiques telles que l'Aigle de Bonelli ou le Rollier d'Europe. Réalisé par Regard du Vivant, ce film qui marque l'aboutissement de 2 ans de tournage dans les Alpilles, a été présenté en avant-première au cinéma le Grenier de l'Alcazar à Eyguières le 20 septembre 2017 en présence de nombreux élus et partenaires. Une seconde projection dans la soirée a réuni près d'une centaine de spectateurs.

➔ **Le 8 octobre 2017 : Une grande fête à la Maison du Parc.**
Organisée à l'occasion de l'opération « Le Mois des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur », l'édition 2017 de la fête du Parc des Alpilles a pris une dimension inédite avec près de 4000 visiteurs. Événement familial et festif, la journée a fait la part belle aux enfants avec de nombreuses animations proposées par le Parc et ses partenaires. Le Marché du terroir a confirmé son succès avec près de 30 exposants sur le boulevard Marceau. Nouveauté 2017, la présence de nombreux acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire venus proposer des animations et présenter leur action au public :
Le Lycée Agricole Les Alpilles | CFPPA de Saint-Rémy-de-Provence | Le Musée des Alpilles | Lili Nature | Communauté de Commune Vallée des Baux Alpilles | Arts de vivre | Alpilles Aventure | « Chemin Faisan » | Le CPIE Rhône Pays d'Arles | La Ligue Pour la Protection des oiseaux PACA | La CCI du Pays d'Arles | Le Syndicat mixte du Pays d'Arles | Next trade | Renault | Provence Gyro Tourisme | Bees | Service Départemental d'Incendie et de Secours | Comités Communaux Feux de Forêt | FORSAP - Forestiers Sapeurs des Bouches-du-Rhône | Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt | Association Arles en transition | Association Sur le toit des Alpilles

Enfin, les agents du Parc se sont mobilisés pour faire découvrir au public l'ensemble de ses missions et ses actions sur des pôles thématiques et au travers d'expositions : tourisme, biodiversité, transition énergétique, défense de la forêt contre les incendies, aménagement du territoire, éducation à l'environnement et au territoire, etc.

➔ **Du 12 au 15 octobre 2017 : « Destination Parcs » à Paris**
La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a fêté en 2017 le 50ème anniversaire de la création des PNR par le général de Gaulle en 1967. En cette année commémorative, les 51 parcs se sont mobilisés pour marquer les esprits à la hauteur de l'événement. Point d'orgue de l'année, l'organisation d'un grand Salon à Paris pendant 4 jours réunissant tous les Parcs naturels régionaux. Plus de 20 000 visiteurs sont venus à Bercy Village découvrir la richesse de ces territoires ruraux d'exception.

Plusieurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc dans les Alpilles ont fait le déplacement à Paris pour accueillir et renseigner les nombreux visiteurs : Isabelle ACHARD du Mas de l'Oulivié aux Baux-de-Provence, Isabelle DOUMENC du Mas de l'Esclade à Saint-Martin de Crau et Myriam FOURTON de la Maison de Line à Saint-Rémy-de-Provence. Pendant 4 jours, avec une équipe de 4 agents du Parcs, les visiteurs ont pu déguster les produits emblématiques du territoire tels que le vin et l'huile d'olive et en apprendre davantage sur la destination Alpilles.

Temps fort du Salon, la réunion de tous les présidents des Parcs dans l'hémicycle de la Région Île de France le 12 octobre parmi lesquels la délégation des présidents et directeurs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, menée par Henriette MARTINEZ, Présidente de l'association Réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur et par Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux.

En présence de Michaël WEBER, Président de la Fédération des Parcs, François BONNEAU, Président délégué de Régions de France, Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île de France, et Nicolas HULOT, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, cette matinée commémorative fut l'occasion de signer une déclaration conjointe sur la politique des Parcs naturels régionaux, signée entre l'État, les régions et la Fédération.

Jean MANGION s'est entretenu quelques minutes avec le Ministre afin de le convier à venir découvrir notre territoire. Ce dernier a souligné le rôle essentiel des Parcs naturels régionaux dans la protection du patrimoine naturel et culturel, des outils «qui sont amenés, aujourd'hui plus encore, à jouer un rôle clé dans la transition écologique et solidaire».

Cet événement a généré de nombreuses retombées presse consultables sur le site www.parcs-naturels-regionaux.fr. La fédération réfléchit à l'opportunité de renouveler cette opération tous les deux ans.

SOIRÉE ANNIVERSAIRE DU PARC DES ALPILLES - 7 AVRIL

FÊTE DU PARC DES ALPILLES - 8 OCTOBRE

AVANT-PREMIÈRE DU FILM DU LIFE À EYGUIÈRES - 20 SEPTEMBRE

SOIRÉE ANNIVERSAIRE DU PARC DES ALPILLES - 7 AVRIL

DESTINATION PARCS À PARIS - DU 12 AU 15 OCTOBRE

50 ANS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
12 OCTOBRE

FÊTE DU PARC DES ALPILLES - 8 OCTOBRE

REMISE DES PRIX DU CONCOURS PHOTOS
8 OCTOBRE

INFORMATION - COMMUNICATION

Les principaux outils de communication du Parc

La lettre du Parc des Alpilles : Diffusée à 30 000 exemplaires dans les boites aux lettres du territoire ainsi que dans les mairies et office de Tourisme, la Lettre du Parc n°4 a été éditée en avril 2017.

La Lettre du LIFE « Ailes des Alpilles », à destination des édiles locales et des partenaires du projet, éditée à 2000 exemplaires en début d'année.

Le Rapport d'Activité 2016 : édité à 500 exemplaires.

Le Rendez-vous des Parcs naturels régionaux Alpilles - Camargue : Agenda des sorties et événements réalisé en collaboration avec le Parc naturel régional de Camargue et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône - Pays d'Arles (CPIE) - 2 numéros en 2017 - Distribution par voie électronique uniquement.

Le programme de la Fête du Parc 2017 : Dépliant distribué en septembre 2017 à 10 000 exemplaires dans les offices de tourisme, commerces et mairies du territoire.

La revue de presse

- 30 communiqués de presse ;
- 45 coupures de presse parues dans la presse quotidienne locale ;
- 27 coupures de presse parues dans la presse régionale et nationale ;
- 26 coupures de presse dans les journaux municipaux ;
- 9 reportages radio (France bleu Provence, France Bleu Vaucluse, Soleil FM) ;
- 7 reportages TV (France 3 Provence-Alpes - France 3 Région).

Restons connectés… rejoignez la communauté du Parc des Alpilles !

Le site internet **www.parc-alpilles.fr** a reçu 160 017 visites en 2017 (+ 18 964 visites par rapport à 2016) soit une moyenne de 13 334 visites mensuelles.
Plus de 3000 internautes suivent la page Facebook du Parc naturel régional des Alpilles soit une augmentation d'environ 500 mentions « J'aime » entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Les fans du Parc des Alpilles sont à 90 % d'origine française et majoritairement issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Paris. La moitié a moins de 45 ans et 57% sont des femmes.

Le Parc dispose également d'un Instagram PNR des Alpilles pour suivre l'actualité du Parc en images.

@pnralpilles

Rapport d'activité 2017 du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence - Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la rédaction : Éric BLOT, Directeur. Rédaction : PNRA - Conception / Impression : DELAVEGA Création, Aubagne - Tirage 500 exemplaires sur papier certifié PEFC. Crédits photos : PNRA et Imag'In sauf mention.

POUR UN NOUVEL HUMANISME DE LA NATURE

50 ANS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
1967 – 2017

Fiers de leur expérience et de leurs savoir-faire, les Parcs naturels régionaux entendent porter haut et fort ce message pour de nouvelles relations entre les humains et la Nature et entre les humains eux-mêmes. Pour en accroître la portée, ils veulent se mobiliser pour que toutes les populations des Parcs naturels régionaux et celles des autres espaces s'engagent dans cette voie d'avenir.

Conscients que la multiplication d'îlots exemplaires d'une nature protégée, si utile soit-elle, ne peut apporter qu'une contribution limitée au respect de la planète, **les Parcs naturels régionaux de France :**

S'ENGAGENT À DES TRANSITIONS SANS PRÉCÉDENT POUR FAVORISER UNE VIE SAINE EN HARMONIE AVEC LA NATURE. CES TRANSITIONS PASSENT PAR LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, DES MODES DE PRODUCTION, D'HABITATION ET DE CONSOMMATION, DES USAGES DES RESSOURCES ET DES DÉPLACEMENTS .

RÉAFFIRMENT LEUR CONFIANCE DANS LES ÊTRES HUMAINS, DANS LEUR CAPACITÉ À MIEUX CONNAÎTRE ET À PRENDRE EN CHARGE TOUTES LES FORMES DE NATURES, À VIVRE CES ESPACES DE LIBERTÉ, À RESPECTER LEUR BEAUTÉ ET À EN PRENDRE SOIN.

DÉFENDENT QUE LA DIVERSITÉ NATURELLE ET CULTURELLE DES TERRITOIRES CONSTITUE UN ATOUT POUR FAVORISER CES TRANSITIONS AVEC LA PARTICIPATION DE LEURS HABITANTS.

APPELLENT, FACE À L'URGENCE POUR L'AVENIR DE NOS SOCIÉTÉS HUMAINES, À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET COMMUN PARTAGEABLE ENTRE LES CITOYENS, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.

Convaincus que les relations des humains entre eux et à la Nature sont aujourd'hui essentielles pour définir l'humanisme du XXIème siècle, ils portent l'ambition de lui donner sens pour continuer à bien vivre ensemble sur chaque parcelle de notre planète Terre.

Parcs naturels régionaux de France

Maison du Parc naturel régional des Alpilles

2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | contact@parc-alpilles.fr
www.parc-alpilles.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram :
@pnralpilles

AUREILLE | LES BAUX-DE-PROVENCE | EYGALIÈRES | EYGUIÈRES | FONTVIEILLE | LAMANON
MAS-BLANC-DES-ALPILLES | MAUSSANE-LES-ALPILLES | MOURIÈS | ORGON | LE PARADOU
SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS | SAINT-MARTIN DE CRAU | SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | SÉNAS | TARASCON

UNION EUROPÉENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Parc naturel régional des Alpilles
Une autre vie s'invente ici